

Texte établi et annoté par Jean LESAULNIER

*Quand elle est de retour à Port-Royal des Champs le 4 décembre 1654, la Mère Angélique Arnauld vient d'être déchargée de ses fonctions d'abbesse : la Mère Marie des Anges Suireau a été élue au monastère de Paris, quelques jours plus tôt, pour lui succéder. La Mère Angélique peut alors se consacrer, loin des bruits du monde et dans la tranquillité, à la rédaction d'un petit ouvrage. « Elle nous disait [...] qu'il lui prenait quelquefois envie d'écrire ce Livre de la Providence », écrit Angélique de Saint-Jean dans son Avertissement. La Mère Angélique fait allusion elle-même dans sa Relation à cette entreprise à laquelle elle s'est pourtant toujours refusée jusque-là : elle y évoque son passé, écrivant, dit-elle, « et n'écrivant que ce qui concerne la conduite et la Providence de Dieu sur cette maison » (voir p. 61). Mais, pour en arriver là, il aura fallu que son directeur, Antoine Singlin, lui fit obligation de rédiger ce texte qu'elle commence par ces mots : « Je fais par obéissance une relation de ce qui s'est passé dans cette maison... ». Elle se retire « dans une petite cellule écartée », selon les termes d'Angélique de Saint-Jean, « donnant plus de temps à prier qu'à écrire », et, après quelques jours, elle interrompt la rédaction de sa Relation, au moment où elle rapporte l'arrestation de l'abbé de Saint-Cyran en mai 1638. Il ne fait aucun doute que le manuscrit autographe de la Mère Angélique fait l'objet des soins attentifs et de la vénération des moniales. Il est confié à Antoine Arnauld en 1664, au moment de la grande persécution contre les religieuses. Puis on perd la trace de cette*

relique, qui doit revenir à Port-Royal des Champs lors de la Paix de l'Église en 1668-1669. On ne sait ce qu'il devient par la suite : copié à plusieurs reprises, il semble aujourd'hui perdu à tout jamais.

En précisant dans un Avertissement les conditions dans lesquelles la grande abbesse a composé sa Relation, Angélique de Saint-Jean, nièce de la Mère Angélique, ne fait que lever le voile sur un projet beaucoup plus vaste : rassembler « des mémoires de tout ce que nous avons pu apprendre sur le rapport des anciennes de Port-Royal et d'elle-même [la Mère Angélique], touchant ce qu'elle avait fait pour y établir la réforme, et depuis ». On sait qu'à partir de 1648, Antoine de Maistre, cousin germain d'Angélique de Saint-Jean et « solitaire » à Port-Royal, consigne par écrit les confidences qu'il reçoit, au parloir de l'abbaye des Champs, de la Mère Angélique, en même temps parfois que d'autres fidèles du monastère tels qu'Antoine Arnauld, Robert Arnauld d'Andilly, François Bouilly ou François Retart. En 1651-1652, Angélique de Saint-Jean se met à rassembler des documents dont elle tirera une notice de haute tenue sur la réformatrice de Port-Royal ; elle annote la Relation de la Mère Angélique (nous avons placé ses remarques au début de nos propres notes sur le texte), comme elle revoit avec soin et minutie tous les documents concernant sa tante. Les lettres de la réformatrice sont recopiées, parfois même décachetées, avant d'être envoyées à ses correspondants, tandis que de nombreuses religieuses rédigent des relations. Ainsi se constitue un ensemble historiographique du plus haut intérêt, dont trois fonds modernes conservent l'essentiel : la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque de Port-Royal et les Archives d'Utrecht.

Le texte de la Relation qu'on va lire dans la présente publication a été établi à partir de la copie manuscrite de la Bibliothèque Nationale (f. franç., 17795). Ce manuscrit, qui paraît le meilleur, fait partie en effet de la collection constituée, pour l'essentiel, du vivant même de la Mère Angélique et conservée à l'abbaye de Port-Royal des Champs jusqu'à la dispersion des religieuses en 1709 : elle fut sauvée grâce à M<sup>lle</sup> de Joncoux, puis placée chez les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, et par la suite à la Bibliothèque Nationale. Nous avons en outre collationné les trois autres copies manuscrites connues de la

Relation : l'une est conservée à la Bibliothèque municipale de Rouen (elle provient de la Bibliothèque des Frères Prêcheurs de cette ville), et les deux autres à la Bibliothèque de Port-Royal (cote P.R. 26 et 27) : qu'il nous soit permis d'adresser à M<sup>lle</sup> Odette Barenne toute notre reconnaissance pour l'aide précieuse qu'elle nous a apportée dans ce travail. Les copies de la B.N., de la B.M. de Rouen et du ms. 26 de la Bibliothèque de P.-R. présentent des ressemblances frappantes entre elles, tandis que le ms. 27 de cette dernière bibliothèque fait penser, par certains côtés, à un texte préparé en vue d'une édition. C'est du reste le manuscrit qu'a choisi et retenu, pour son édition de 1949, l'abbé Louis Cognet, qui considérait que c'était « assurément le meilleur ». Notre texte diffère ainsi de manière sensible de celui de L. Cognet : nous avons reproduit scrupuleusement la copie de la B.N. (avec quelques emprunts, signalés le plus souvent dans les notes, aux trois autres manuscrits) ; et nous avons tenté, en modernisant l'orthographe et la ponctuation, et en proposant entre crochets droits des titres de chapitres, d'éviter les défauts de l'édition de L. Cognet, défauts qu'il reprochait lui-même à ceux qui ont édité le texte de la Relation au XVIII<sup>e</sup> siècle : suppressions, additions ou inversions de termes, coupures de phrases ; « rajeunissement » ou « nivellement » du texte jusqu'à l'altération.

AVERTISSEMENT  
PAR UNE RELIGIEUSE DE PORT-ROYAL  
LA MERE ANGELIQUE DE SAINT-JEAN ARNAULD D'ANDILLY

Il faut dire quelle fut l'occasion qui porta la Mère Marie-Angélique à écrire cette Relation. Il y avait déjà plus de deux ans que nous avions commencé à son insu de faire des Mémoires de tout ce que nous avions pu apprendre, sur le rapport des Anciennes de Port-Royal et d'elle-même, touchant ce qu'elle avait fait pour y établir la réforme, et depuis. Mais, quoique nous essayassions de la faire parler sur tout cela, nous avions encore plus d'envie de l'engager à en écrire. Nous en prîmes sujet à propos de ce qu'elle nous disait fort souvent, en particulier de tout ce qui lui était arrivé, qu'elle aurait eu sujet de faire un Livre de la Providence de Dieu, tant elle en avait fait d'expériences, et qu'il n'y avait rien qu'elle eût plus de désir de nous laisser en mourant qu'une grande confiance en cette adorable Providence, qui avait fait des miracles pour nous, parce qu'elle ne pouvait appeler autrement toute la conduite que Dieu avait tenue sur cette Maison. Comme elle nous répétait cela souvent, et nous disait même qu'il lui prenait quelquefois envie d'écrire ce Livre de la Providence, de crainte que nous ne vinssons à oublier ce que Dieu avait fait pour nous, et que, de cet oubli, nous passassions à l'infidélité de rechercher des appuis humains, comme il arrive à tant de religieuses, nous la pressâmes plusieurs fois de s'y mettre. Mais elle était au fond si ennemie de faire des livres, que ce qu'elle en disait n'était que pour exprimer le désir qu'elle avait de nous établir dans la reconnaissance et la confiance en Dieu, et elle nous rejetait bien loin quand nous lui voulions parler de cela. Comme nous vîmes donc que nous n'y gagnerions rien par la persuasion, nous crûmes qu'il fallait y employer l'obéissance, contre laquelle elle ne se défendit jamais. Nous eûmes pour cela recours à M. Singlin, et nous le suppliâmes de le lui commander. Il le fit, et elle en eut beaucoup de peine, quoique d'ordinaire elle n'en ressentit aucune à obéir. Elle en fut toute triste, et peut-être qu'elle se défiait bien de l'usage que nous en voulions faire, car elle n'appréhendait rien tant au monde que l'on écrivît ou que l'on parlât d'elle après sa mort d'une manière avantageuse. Étant néanmoins contrainte de se rendre, elle fit une retraite dans une petite cellule écartée qu'on appelle la Guette, pendant laquelle, donnant plus de temps à prier qu'à écrire, elle fit cette Relation avec un tel dégoût qu'on ne put obtenir qu'elle l'achevât. Elle prit le prétexte d'autres affaires pour l'interrompre où elle en est demeurée.

RELATION ECRITE PAR LA MERE MARIE-ANGELIQUE  
ARNAULD  
DE CE QUI EST ARRIVE DE PLUS CONSIDERABLE DANS  
PORT-ROYAL

*Gloire à Jésus au Très Saint-Sacrement*

A Port-Royal des Champs, le 12 janvier 1655 (1).

[1. *Jacqueline Arnauld devient abbesse de Port-Royal*]

Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je fais par obéissance une relation de ce qui s'est passé dans cette maison, depuis cinquante-deux ans que j'y fus conduite pour y être abbesse, le 5 juillet 1602, âgée seulement de dix ans dix mois (2), par un très grand désordre, ordinaire en ce temps-là, où il ne se pratiquait plus aucune discipline pour les promotions aux bénéfices, ni dans notre ordre presque aucune régularité. En sorte que mon père, n'osant penser qu'on me dût donner la bénédiction abbatiale en ce bas âge, le général de l'ordre (3), qui m'avait fait faire coadjutrice par l'abbesse de cette maison avant que j'eusse huit ans, pour favoriser mon grand-père (4), qui était de ses amis, et qui me fit faire profession à neuf, voulut me bénir de sa main à onze ans. Ce qu'il fit céans avec une grand compagnie et grand festin, tout le monde dans la clôture du monastère comme dans une maison séculière.

Dieu, qui, par son infinie bonté, ne laissait pas de regarder ce monastère en pitié, fit que ma mère, qui craignait Dieu, mais qui en ce temps-là avait peut-être plus encore d'amour pour l'honneur du monde que pour celui de Dieu, ayant été obligée de demeurer céans quelques semaines dès le mois de juillet que j'y arrivai, pour donner ordre aux affaires temporelles et aux réparations de la maison, qui était en très mauvais état, et depuis encore pour y préparer toutes les choses nécessaires pour la cérémonie de bénédiction, remarqua les désordres criminels qui se passaient, où pourtant, de douze professes que je trouvai dans la maison, il n'y en avait qu'une qui y eût

part (5), les autres s'étant conservées par une grâce particulière de Dieu, quoiqu'elles fussent sans cesse exposées au mal, par le désordre de plusieurs personnes, qui ne bougeaient de la maison et dont il y en avait plusieurs domestiques.

Sitôt que ma mère eut aperçu le désordre de cette religieuse, la plus ancienne de la maison, quoiqu'elle n'eût que trente-trois ans, elle fit, par le moyen de mon grand-père, vers le général, qu'il la transportât en une autre maison. Et, dès l'heure, quoique la clôture ne s'y établit que plusieurs années après, toutes les personnes qui causaient des désordres s'écartèrent, par la crainte de mon père et de ma mère, qui avaient une extrême appréhension, non seulement pour moi, mais aussi pour les autres, de peur que cela ne donnât sujet de blâmer leur conduite plus que la mienne, qui n'étais pas capable d'en avoir. Ce qui faisait qu'ils veillaient avec grand soin pour qu'il ne se passât rien contre l'honneur et la modestie, car c'était en cela seul qu'ils mettaient toute la bonne conduite. Pour cela, ils obtinrent du général qu'il trouvât bon qu'on mît auprès de moi une religieuse d'une autre maison, pour avoir soin de ma conduite et de l'économie de la maison, à quoi elle était bien plus propre qu'à me conduire, étant très ignorante, et bien plus qu'on ne peut dire, pour les choses de Dieu (6).

Pour ce qui était des religieuses, dont elle ne se mêlait point du tout, il s'en trouva une de la maison, bien sage qui craignait Dieu, que l'on fit prieure et qui faisait aller tout le cloître aussi régulièrement qu'en pas une maison de l'ordre (7). Cette fille, sans considérer mon âge, me portait un si grand respect qu'à son exemple les autres faisaient le semblable. Et ainsi la maison était en paix. Elle me demandait et me faisait demander toutes les licences et rendre tous les devoirs, tout ainsi qu'on aurait fait à l'abbesse qui m'avait précédée et qui se faisait tellement craindre de ses filles qu'elles étaient comme des enfants. Aussi les avait-elle toutes reçues fort jeunes. Et Dieu se servit de cette disposition de crainte pour maintenir la paix dans la maison, par la docilité de ces filles, et se servit aussi de la bonté de mon père et de ma mère, qui leur témoignaient grande affection et grand soin de les faire bien traiter, réparer et raccommo-der la maison, qui était en très mauvais état, tant à cause des grandes guerres de la Ligue, que par l'extrême vieillesse de l'abbesse, que les domestiques ruinaient par leur

infidélité. Et tous faisaient grande chère, excepté les pauvres religieuses, à qui on ne donnait que tout le moins qu'on pouvait. De sorte que, sans songer à leur vœu de pauvreté, pour lequel elles n'avaient non plus d'affection que de connaissance pour son excellence, on le leur faisait observer avec tant de rigueur qu'au milieu des bois on leur en donnait si peu qu'elles étaient obligées d'en aller chercher dans les jardins. Leurs portions les jours maigres, qui étaient quatre jours la semaine, n'étaient que de deux œufs et fort peu de beurre (8). On leur donnait pour toute l'année à chacune deux hottées de fruit, quoiqu'il y en eût une très grande quantité que l'on vendait. Tout le reste allait de même, et, en la maladie, on les traitait aussi mal que dans la santé. La divine Providence se servit de tous ces mauvais traitements pour faire que ces filles m'aimassent, en recevant un meilleur sous ma conduite : de sorte qu'il y avait tant de paix dans la maison, et d'ordre pour ce qui était de l'office et autres observances, que le général de l'ordre, faisant la visite céans en l'an 1605, que je n'avais que quatorze ans, fut si satisfait de la maison qu'il nous laissa une carte de visite (9), par laquelle il nous disait qu'il nous avait trouvées en bonne observance, et n'ordonna rien de plus sinon qu'on augmenterait le nombre de religieuses jusques à seize. Nous n'étions encore que douze, n'en ayant reçu que deux (10), et une de celles que j'avais trouvées était morte, et l'autre était sortie (11).

Cependant, tout ce bel ordre consistait à s'acquitter assez bien de l'office aux heures, excepté matines, que l'on disait à quatre heures du matin (12), où les sœurs assistaient avec soin, et à vivre dans une paix et une société humaines. Du reste, nous ne faisons que jouer et nous promener sur nos terres, cela nous étant permis et même ordonné par la carte de visite, *que l'abbesse mènerait la communauté promener sur les terres après les vêpres.*

## [2. *Sentiments de la jeune abbesse*]

Le temps se passa ainsi depuis l'an 1602 jusques en l'an 1607, où Dieu voulant avancer l'œuvre de sa miséricorde sur cette maison, au temps où je suis obligée de dire qu'avançant

en âge, j'avançais en malice et ne pouvais plus souffrir la religion (13), que je n'avais jamais regardée que comme un joug insupportable ; et néanmoins je le portais, en me divertissant le mieux que je pouvais, sans dire ma peine à qui que ce fût, et en faisant semblant d'être contente. Lorsque quelques personnes (14) me disaient qu'ayant fait ma profession avant l'âge, je pouvais m'en dédire, je témoignais n'en avoir nulle envie ; et il est vrai que, quoique la religion me déplût et que j'eusse un grand amour pour le monde, je ne pouvais néanmoins me résoudre à quitter, croyant que je ne le pouvais sans me perdre et qu'il n'y avait point de loi qui me dispensât d'être à Dieu, et qu'il m'avait fait trop d'honneur de me prendre pour lui, que je ne pourrais laisser ma condition sans une grande ingratitude. Néanmoins, je ne sais comment ces pensées me pouvaient venir de la sainteté de ma profession, vu que j'y menais une vie toute païenne et profane ; et il est vrai que je distinguais bien ce que je devais faire de ce que je faisais, et que, me venant assez souvent de grandes appréhensions des jugements de Dieu, je me proposais que, quand je serais vieille, je ferais pénitence. En attendant, je me licenciais et m'allais promener chez de nos voisins, avec une ou deux religieuses, et on commençait aussi à me visiter, quoique Dieu n'ait pas permis que j'aie fait grand mal en cela, selon que le monde appelle mal.

Il arriva que ma mère apprit ces licences que je commençais à me donner, et vint ici, qui me fit une répréhension en vraie mère, avec tant de larmes qu'elle me toucha beaucoup, ayant pitié de l'affliction que je lui donnais (15) ; et, d'ailleurs, j'avais aussi grande pitié de moi, de me voir réduite à mener une vie fort mélancolique à mon gré, ou à fâcher mon père et ma mère et à vivre sans honneur, parce que je savais bien qu'il n'y en avait point qu'à vivre selon sa condition. Je demandai de grands pardons à ma mère, avec promesse de vivre dans toute la sagesse et retenue qu'elle désirait. Je demeurai très triste et, au lieu d'avoir recours à Dieu, je me mis, pour me divertir, à lire les *Vies* de Plutarque et d'autres livres profanes.

Deux mois après, je demeurai malade d'une très violente fièvre double tierce, qui fut une grâce singulière de Dieu sur moi. Elle m'arriva le jour de saint Jacques, mon patron, le 25 de juillet (16). Ma mère m'amena aussitôt un médecin et, voyant



le mal grand, mon père m'envoya quérir dans une litière pour me faire traiter chez lui. Cette maladie me dura si violente jusques à la fin d'août qu'on la jugeait périlleuse, et s'étant relâchée, j'eus encore la fièvre jusqu'à la fin de novembre. Pendant tout ce temps-là, on eut un soin tout extraordinaire de moi. Ma mère me mit dans sa chambre et dans son lit, et se mettant dans un autre petit dans la même chambre ; elle avait une telle attention à tous mes besoins, que je n'appelais jamais la garde qui était tout contre mon lit, que ma mère n'y fût la première. Cette maladie, quoique je ne songeasse point à Dieu et que je ne visse une seule personne qui m'en dît un seul mot (au contraire, toutes les nouvelles de Paris et de la cour se débitaient près de mon lit (17), où il y avait d'ordinaire grande compagnie), ne laissa pas de me servir extrêmement. La grande amitié que mon père et ma mère m'avaient témoignée me fit résoudre de bon cœur pour les satisfaire, de demeurer religieuse, et de vivre dans toute la modestie que je devais, sans aller plus loin ni regarder mes devoirs vers Dieu (18). Pour cela, je revins de bon cœur en ce monastère où les sœurs me reçurent avec une extrême joie et des témoignages d'amitié plus grands que jamais. J'en avais aussi pour elles et je passai l'hiver encore fort faible de ma maladie.

### [3. *Angélique pense à la réforme de son monastère*]

Au Carnaval, on ne laissa pas de se réjouir comme de coutume, mais en particulier, sans séculiers (19). Comme le carême fut venu, étant plus forte, je me voulus remettre à lire ; et, demandant avis à cette religieuse qui était près de moi (20) quel livre je lirais, parce que tous ceux de dévotion m'étaient pénibles, et aussi qu'étant le carême je n'osais en lire d'autres, elle me dit que, pendant que j'étais à Paris, il était venu des capucins prêcher (21), qui avaient donné un livre de prédications qui lui semblait beau, et que peut-être me plairait-il : elle me le donna, et quoiqu'il fût très simple, je le trouvai beau et il me donna quelque dévotion.

Quelques jours après, il arriva un capucin céans, qu'il était presque minuit, qui demanda à prêcher (22). J'en fus bien aise, car j'aimais toujours à entendre prêcher, ce qui se faisait si

rarement que, lorsque j'y vins, depuis plus de trente ans on n'y avait pas prêché, qu'à des professions cinq ou six fois. Et lorsque j'y fus, aux quatre fêtes de l'année, on allait quérir un écolier aux Bernardins (23), et ils le faisaient si pitoyablement que ces sermons n'étaient que des occasions de pécher, par les moqueries que nous en faisons.

Nous allâmes donc au sermon de ce capucin, qu'il était toute nuit, pendant lequel Dieu me toucha tellement que, de ce moment, je me trouvai plus heureuse d'être religieuse que je ne m'étais estimée malheureuse de l'être. Et je ne sais ce que je n'aurais point voulu faire pour Dieu, s'il m'eût continué le mouvement que sa grâce me donna. Il m'en fit une autre, qui fut de ne point parler à ce capucin en particulier, comme j'en avais envie, pour lui communiquer mes bons désirs et lui demander conduite. Mais sa bonté me fit penser que cet homme était trop jeune pour moi, qui n'avais que seize ans et demi, que je ne devais pas m'adresser à lui, mais attendre quelque autre. Je me contentai de l'aller remercier avec quelqu'une des sœurs. Et ce fut une grande Providence de Dieu sur moi, cet homme étant extrêmement déréglé, ce que j'appris depuis, et qu'il avait fait de grandes sottises en des maisons religieuses et, quelques années après, il fut apostat.

Je demurai fort touchée du désir de servir Dieu, néanmoins avec très peu de lumière de ce que je devais faire pour ma conscience, n'ayant nulle instruction. Seulement je priais Dieu le plus et le mieux que je pouvais. Je demurai ainsi jusqu'à la Pentecôte, qu'il vint un autre capucin prêcher, qui était vieux et d'une façon la plus sévère qui ne se pût guère voir (24). Aussitôt je pensai que c'était ce qu'il me fallait, et je ne manquai pas de lui découvrir mes désirs, dans lesquels il me confirma. Mais il commença, par l'avantage que je lui donnai, à prêcher si sévèrement qu'il choqua l'esprit de quelqu'une des sœurs, surtout de la prieure (25), qui, ayant eu l'esprit réglé et qui avait toujours été fort observatrice de la régularité qui s'observait lors, ne croyait pas avoir besoin de plus grande réforme et commença à dire que ce religieux me mettait dans l'esprit de faire une grande réforme, que j'étais jeune, que je m'en lasserais, que tout cela ne ferait que désordre. Je trouvai qu'elle avait raison de ne pas se fier en moi, et que je n'étais pas assez raisonnable pour conduire une maison et faire une réfor-

me, que je ferais bien mieux de quitter la charge et de m'en aller faire religieuse en quelque bonne maison bien réglée.

Peu de jours après, ce capucin revint et amena avec lui un autre saint homme, nommé le Père Pacifique, fort âgé, qui n'était point prédicateur, et qui nous avait déjà visitées plusieurs fois (26). Il vint le premier au parloir ; et, m'ayant dit que le P. Bernard (ainsi s'appelait celui à qui je m'étais découverte) lui avait dit qu'il avait tout gagné céans et que la réforme s'y allait établir, sur quoi je lui dis que cela n'était pas si avancé, et le discours que faisait la prieure, que je trouvais fort raisonnable, et que cela me faisait résoudre de ne songer qu'à mon salut et me retirer pour être simple religieuse. Ce bon Père approuva mon dessein et, l'autre arrivant au parloir aussitôt, il lui dit ma résolution, dont il se mit fort en colère, et me menaça qu'il irait trouver mon père, qui m'empêcherait bien de sortir. J'en eus une si grande crainte, et aussi croyant que je devais obéir à ce Père, que je promis de ne faire que ce qui lui plairait. Il continua fort à venir céans depuis la Pentecôte jusqu'au mois de septembre. Il prêchait et parlait à cinq ou six de nos sœurs, qui se rangèrent aussitôt de mon côté, voulant tout ce que je voulais. Les autres ne faisaient point de bruit ni ne sortirent jamais du respect avec moi, qui les entretenais aussi le plus doucement que je pouvais, les caressant même plus que celles qui désiraient la réforme, croyant que celles à qui Dieu avait donné cette bonne volonté étaient obligées de supporter les autres, et leur donner exemple de patience et d'humilité. Et il était vrai que celles qui s'opposaient à la réforme avaient toujours été plus réglées, dévotes et modestes en leurs habits que nous autres ; ce qui faisait dire à la prieure que celles qui avaient eu des vanités faisaient fort bien de se réformer ; que, pour elle qui n'en avait point eu, elle n'avait rien à changer. Sur quoi je lui objectais la propriété tant défendue par la règle (27). Et elle me disait qu'elle n'avait rien que je ne susse et dont elle voulût disposer sans congé, ce qui était vrai, et que l'indulgence dont on usait de laisser à chacune des petites hardes était aussi utile et commode aux abbesses qu'aux religieuses ; que je ne savais pas de combien de soins je me chargerais en établissant la communauté, que chacun ménageait ce qu'il avait, mais que, quand tout serait en commun, que je verrais qu'on en se soucierait pas de ménager. Ce que j'ai expérimenté n'être

que trop véritable, la cupidité étant plus active et plus puissante que la charité, ce qui est sujet de grande humiliation. Et il est certain que ce malheur a été cause que les abbesses, pour se décharger de ce soin et par avarice, ont permis ces particularités. Je lui répondais qu'il ne fallait point avoir égard à tout cela, puisque la règle voulait que l'on fût en commun. Je ne la pressais point néanmoins, parce que je voyais bien qu'il fallait avoir patience avec cette fille. Mais ce Père voulut absolument faire des règlements, bons à la vérité, mais qui n'étaient point proportionnés à la disposition des filles. Et quoi que je puisse faire, il voulut les aller porter de ma part à un abbé de l'ordre, grand-vicaire de M. de Cîteaux (28), qui dit que tout ce qui en arriverait serait que cet abbé irait trouver mon père et ne ferait de tout cela que ce qu'il lui plairait. Il arriva tout ainsi.

#### [4. *Le père d'Angélique s'oppose à ses projets*]

Cependant le temps des vendanges vint, que mon père voulait que j'allasse le voir dans sa maison des champs (29), ce qui m'embarrassait fort, craignant autant ce voyage que je l'avais auparavant désiré. J'en parlai au Père, qui me dit que j'y pouvais aller, parce que, dans la vérité, je n'étais pas professe, et aussi afin de persuader mon père d'envoyer à Rome pour avoir de nouvelles bulles et l'absolution du faux donné-à-entendre qu'on avait fait, disant que j'avais dix-sept ans, que je n'en avais que neuf. J'y fus donc et, aussitôt que j'y fus arrivée, j'appris de mon père que cet abbé auquel ce capucin avait porté les articles de réforme l'avait été trouver, non seulement pour n'en faire que ce qu'il lui plairait, mais pour lui dire que les capucins me perdraient de corps et d'esprit par les austérités ; que ce n'était que des hypocrites, qui, sous ce prétexte de réforme, voulaient s'introduire à la maison pour y faire de bonnes quêtes, qui leur tiendraient lieu d'une bonne ferme. Il n'eut point de peine à persuader cela à mon père, qui lui donna facilement pleine créance, surtout pour la crainte que les austérités ne me fissent mourir. Et il me dit tout cela avec tant de fâcherie que, s'en trouvant mal, il me dit que, s'il mourait de cette maladie, je serais cause de sa mort. Ce qui me toucha si fort que je lui

promis de ne voir jamais ce capucin. Et je me fâchai si fort de ce que je voyais arriver tout ce que j'avais prévu, qu'il m'en prit une fièvre quarte.

Quelques jours après, je revins (30), dans la résolution de faire tout ce que je pourrais pour servir Dieu, mais sans rien faire qui pût fâcher mon père, lequel apprit encore par la religieuse qu'on m'avait donnée dans ma jeunesse, qui était opposée à la réforme et encore plus à ce capucin, les particularités de son procédé violent et le mécontentement de la prieure, à laquelle il écrivit aussitôt pour la prier de ne se mettre en peine de rien, et l'assurer que je ne ferais rien contre son sentiment. Il l'affectionnait, croyant lui avoir obligation, comme il était vrai, d'avoir si bien conduit la maison en paix pendant mon enfance. Dans ce dessein, je revins au monastère le 18 octobre 1609 [*sic*], fort triste, voyant tant d'empêchements à mes désirs.

A la fête de tous les saints, mon père, qui avait avisé avec le grand-vicaire qu'il enverrait, comme autrefois, des écoliers prêcher, afin qu'il n'y vînt plus de capucins, en envoya un (31) ; et Dieu voulut qu'il eût affection pour la réforme. Il prêcha assez bien et, entre autres choses, il nous parla fort sur la béatitude : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ». Il arriva qu'une bonne fille qui nous servait, nommée Marie Baron, depuis religieuse, à laquelle on donna le nom de Saint-Paulin pour son nom de religion (32) et que Dieu avait touchée avec nous, me dit : « Si vous vouliez, Madame, vous seriez de ces bienheureux qui souffrent persécution pour la justice ». Je la rebutai (33) durement, lui disant qu'elle était bien hardie de me dire cela. Néanmoins, cette parole me pénétra le cœur, et Dieu s'en servit par sa bonté pour me faire songer sérieusement à satisfaire plutôt à Dieu qu'à mon père. Je n'en dis rien pourtant et ne voulus point voir le capucin, qui revint (34). Mais c'était que j'étais fâchée de son procédé, et ne le croyais pas capable de nous assister.

##### [5. *Commencement de la réforme*]

A l'avent suivant, Dieu, dont la miséricorde me regardait, fit qu'il arriva un jubilé. Aussitôt je songeai à me préparer pour le gagner, et d'y faire une confession générale, dont je n'avais

jamais fait, ni de particulières qui valussent rien. Je pensai aussitôt que, quoi qu'il en pût arriver, je vivrais dorénavant en religieuse, et ne me confesserai pas des fautes que j'avais faites pour les recommencer. Nous n'aurions osé songer à avoir qu'un religieux de l'ordre. Je demandai donc celui qui nous avait prêché à la Toussaint pour faire notre confession ; les autres en firent aussi, et il nous confirma beaucoup dans la volonté de faire la réforme.

Je demeurai toujours triste, ne sachant par où commencer pour gagner la prieure et quelques autres anciennes. Enfin elle qui m'aimait beaucoup et qui en effet craignait beaucoup Dieu, elle me pria un jour de carême de venir dans sa cellule, où elle me dit qu'elle était en peine de me voir dans une si grande mélancolie, et qu'elle me priait de lui dire ce que j'avais. Je lui dis que c'était que je ne pouvais satisfaire au désir que j'avais de la réforme. Et aussitôt elles me dirent que si c'était le sujet de ma mélancolie, qu'elles aimaient mieux faire tout ce qu'il me plairait. Et le jour fut pris pour mettre tout en commun.

Le jour de saint Benoît (35), je fus au chapitre pour cela et toutes l'acceptèrent de bon cœur. Je permis seulement à la prieure et à une autre de garder quelque petit linge, qu'elles rapportèrent incontinent après en commun, où je fis aussi porter toutes nos hardes.

La grande difficulté était pour établir la clôture, ayant affaire pour cela aux séculiers, et surtout à mon père et à ma mère, qui ne voulaient, en façon du monde, subir cette loi. Et ma mère disait qu'il était nécessaire qu'elle entrât pour voir comment je me comportais. Et elle avait raison en quelque façon, étant vrai qu'il avait été utile et même nécessaire dans ma jeunesse. Et comme je n'avais lors que dix-sept ans et demi, elle ne se fiait pas trop en moi.

On me manda que mon père devait venir dans peu de jours pendant les vacances. Je le dis à ce religieux qui nous avait aidés et que nous avions demandé pour confesseur (36), lui demandant comment je pourrais faire pour empêcher mon père et ma mère d'entrer. Il me dit que je pécherais mortellement si je ne leur refusais la porte, ce qui me fit résoudre de le faire. Mais, pour éviter de lui donner cette peine, j'écrivis à ma mère que je la suppliais très humblement de détourner

mon père de venir, parce que je ne pouvais en conscience le laisser entrer. Elle le lui dit, mais il ne se put imaginer que j'eusse jamais cette hardiesse, de sorte qu'il ne laissa pas de venir. Et je lui refusai la porte, dont il fut si en colère qu'il s'en voulait retourner à l'heure même, m'assurant qu'il ne me verrait de sa vie, et qu'il avait une extrême douleur de voir qu'on me pervertissait l'esprit, et qu'il me recommandait au moins d'être sage (37). J'eus une telle douleur que je pensai étouffer, ce qui le toucha tant qu'il s'apaisa. Il arriva que ce religieux, entendant dire que j'étais mal, vint se présenter, et mon père l'accusant de m'avoir donné ce conseil, il lui répondit durement, ce qui le fâcha encore davantage. Et remarquant aussi qu'il était fort jeune, cela lui déplut et il fit en sorte que M. de Cîteaux le retira, dont je ne fus pas fâchée, car je voyais bien, quoiqu'il eût la crainte de Dieu, qu'il n'avait pas tout ce qui nous était nécessaire, et qu'il était temps qu'il sortît.

#### [6. *Les directeurs de Port-Royal*]

Ce religieux avait aidé deux religieuses (38) de Saint-Antoine des Champs à obtenir permission de venir demeurer chez nous, en ayant eu grand désir aussitôt qu'elles apprirent que la réforme s'établissait. Une d'elles (39) avait été assistée d'un bon prêtre séculier qui demeurait à Paris et qui avait été capucin, dont il était sorti novice par infirmité. Ce bon prêtre fréquentait à Haute-Bruyère ; y allant, il passa par ici pour voir cette religieuse. Je le vis aussi : il me sembla bien bon, comme aussi il était. Je lui dis la peine où j'étais de manquer d'assistance : il me promit de parler pour moi à un ancien capucin (40), fort sage et de grande réputation, qui avait aidé très heureusement à la réforme de l'abbaye de Montivilliers et de Saint-Paul près de Beauvais (41).

Il parla donc à ce bon Père qui nous vint voir. Il était vraiment prudent et sage. Il était Anglais, de grande maison, qui avait quitté son pays pour la religion catholique, dans laquelle il avait été nourri, son père étant catholique. Un de ses amis ayant été surpris en entendant la messe et pris prisonnier, cela lui fit peur, de sorte qu'il s'enfuit et vint à Paris. Peu après, n'ayant encore que vingt ans, il se fit capucin. Si ce bon Père

n'eût point été nourri dans la lecture des casuistes, il ne lui eût rien manqué pour être un parfait religieux ; mais, n'ayant point d'étude que celle-là, elle lui a fait grand tort. Néanmoins, il nous était meilleur pour ce temps-là que nul autre que nous eussions pu voir, et ses conseils étaient proportionnés à ce que nous pouvions faire lors. Mon père et ma mère l'agrèèrent fort, parce qu'il était connu et estimé de M<sup>me</sup> la marquise de Maignelay (42), qu'ils estimaient et honoraient parfaitement, qui leur répondit de sa prudence et de sa sagesse, et qu'il ne me permettait point que je fisse rien de contraire à ma santé, comme aussi il n'y avait que trop d'égard. Le premier avis qu'il me donna, et qui m'a été très utile, ce fut de ne jamais laisser parler nos sœurs à pas un religieux, ni même aux capucins, quand ils prêcheraient comme des anges ; que cela ne leur donnait pas le don de bien conduire, qui est très rare ; qu'il les verrait quand il viendrait. Et parce qu'il y avait céans une extrême ignorance, nulle de nos sœurs ne sachant leur catéchisme, non plus que moi, il pria M. Gallot, docteur, qui était confesseur des carmélites, âgé et fort sage, de venir nous voir de temps en temps, pour prêcher et faire le catéchisme à nos pensionnaires, où tout le monde assistait (43). Il confessait aussi extraordinairement. De plus, il pria un bon feuillant, qui était son ami, Dom Eustache de Saint-Paul, de nous venir voir (44). Il était très bon religieux et qui avait plus de lumière que pas un. Il se rencontra qu'il était fils d'un des grands amis de feu mon grand-père, connu et aimé de mon père et de ma mère, qui furent très aises de me voir entre les mains de ces personnes, de la sagesse desquelles ils étaient fort assurés. Car en effet, et avec raison, ils craignaient tout en mon âge, qui n'était encore que de dix-huit ans. Ces personnes étant aimées de mon père, les religieux (45) ne s'osaient plaindre qu'ils vinsent céans, le général ayant affection pour lui. De sorte que nous étions en paix, mais toujours en grande peine pour le confesseur ordinaire, qu'il fallait nécessairement qui fût de l'Ordre. Je m'enquérais partout pour en trouver un bon, et je ne pouvais rencontrer ce qu'il nous fallait : on me donnait tous ceux que je demandais et j'étais toujours trompée.

Celui que j'avais trouvé céans, qui était très ignorant, s'en voulut aller quand il nous vit réformées, disant qu'il n'était pas capable de nous conduire (46). Celui que nous eûmes après fut



ce religieux bachelier, que mon père fit sortir, et, après celui-là, un qui était vraiment un peu fou : cela lui faisait débiter ce qu'il savait si ridiculement qu'il nous servait de jouet et d'affliction tout ensemble, de nous voir assujetties à de tels gens pour l'administration des saints sacrements. Il me souvient qu'il pensa mourir une de nos sœurs en ce temps-là, à laquelle il donna la sainte onction, où il voulut prêcher. Et il le fit si longuement et de telle sorte, que nous étions toutes affligées, pour la malade et pour nous-mêmes. Son esprit s'affaiblit de telle sorte qu'il le fallut envoyer, et recommencer à en chercher un autre.

On nous en enseigna un qu'on disait être le meilleur religieux de sa maison. On nous l'accorda, et nous l'envoyâmes quêrir. Il vint et parce qu'il faisait semblant d'aimer la réforme, et tous les bons Pères qui nous venaient voir, dont il n'était point jaloux, je pris, pour le contenter deux de ses petits neveux, selon son désir. Cela semblait le mieux du monde pour la paix que seule je cherchais en de telles personnes. Mais, au bout de quelques années, je découvris des choses, par la fidélité de deux filles, qui me firent voir que le pasteur apparent était un loup en effet. Je m'en défis, et j'en eus un après qui ne valait guère mieux, d'une autre manière néanmoins, moins dangereuse pour les filles (47). Enfin, ne sachant plus que faire, je m'avisai de dire à un chapelain que nous avions (48), qui était bien raisonnable et craignant Dieu, que, s'il eût envie d'être religieux, il nous eût fait grande charité, que néanmoins je n'eusse eu garde de lui donner ce conseil, ni lui faire cette prière, mais que je le priais de consulter le P. Eustache, qui approuva qu'il se fit religieux, l'y voyant porté d'affection, non pour revenir avec nous quand il serait profès, si ce n'était qu'on lui recommandât, mais par dévotion à l'état. Et ce qui lui en avait donné l'affection était M. l'abbé de La Charmoye (49), que nous avions connu au sujet de la profession de la Mère Agnès, qui fut en 1602 (50). Car, pour faire une professe, nous étions obligées d'avoir permission de M. de Cîteaux, et de choisir un abbé de l'Ordre. Et comme on nous avait dit beaucoup de bien de M. l'abbé de La Charmoye, nous le priâmes de venir pour la recevoir.

C'était un vrai religieux, et qui avait une vraie charité, qui ne savait ce que c'était d'intérêt ni de jalousie. Il s'affectionna

fort à cette maison et compatissait aux peines que nous recevions dans l'ordre. Il reçut ce chapelain, lui fit faire son noviciat chez lui, et, après sa profession, il nous le rendit, mais il ne le fit pas si bon religieux que lui, et, peu à peu, il devint comme les autres. Il nous assista pourtant quelques années bien charitablement, selon son peu de lumières. Et ce qu'il avait de mieux, c'est qu'il aimait ceux qui nous assistaient. Nous fîmes en sorte que nous eûmes M. de La Charmoye pour vicaire, ce qui nous fut un grand bien pour sa vraie bonté. Mais, pour dire la vérité, il avait bien toutes les qualités d'un bon religieux, mais non pas celles d'un supérieur. Néanmoins, nous nous trouvions heureuses de l'avoir, et nous n'eussions pas pu avoir mieux en ce temps-là que ce bon Père, quand nous eussions pu choisir entre tous ceux que nous connaissions alors.

#### [7. *Histoire de la Mère Agnès Arnauld*]

Puisque j'ai parlé de la profession de la Mère Agnès, je crois devoir dire comme Dieu l'a conduite, étant un des plus grands effets de sa bonté et sainte miséricorde sur cette maison. Au même temps qu'on obtint pour moi la coadjutorerie de cette maison, en 1599, on obtint pour elle, qui n'avait que cinq ans, l'abbaye de Saint-Cyr, qui n'est qu'à deux lieues de Port-Royal des Champs. Et pour la lui conserver, on la donna à garder à une religieuse, qui s'était obligée de la lui remettre entre les mains lorsqu'elle aurait vingt ans (51). Pour cela, on la mena en cette abbaye, avec l'abbesse, et on lui donna l'habit à six ans et demi. Elle se portait à tous les exercices de la religion avec une telle affection, surtout à l'office divin, qu'à neuf ans elle savait le psautier par cœur, tout le chant et toutes les cérémonies, qu'elle observait avec une ponctualité merveilleuse. On me mena aussi en cette maison six semaines après que j'eus pris l'habit à Saint-Antoine des Champs, où je demeurai huit mois avec ma sœur. Mais, parce que ce n'était pas de l'ordre de la maison dont j'étais coadjutrice, on me mena à Maubuisson, où on me fit professe quatre mois après, parce qu'on n'avait pas voulu me donner des bulles n'étant que novice. Pour cela, on me fit confirmer et changer le nom de

Jacqueline en celui d'Angélique, afin de redemander des bulles sous un autre nom (52).

Deux ans après, l'abbesse de céans mourut (53), et on m'amena céans. Et souvent on m'amenait ma sœur pour me voir, qui, au milieu de nos jeux, quand l'office sonnait, quittait tout pour y aller ou le dire, et, s'apercevant que je ne le disais point du tout, elle m'en fit une remontrance. Mais, lui ayant répondu que, quand je serais plus âgée, je m'en irais quelque part pour être sœur converse, pour faire pénitence, cela lui fit si grande peur qu'elle ne m'en osa plus rien dire.

Lorsque Dieu me toucha, elle en fut surprise, et, quoiqu'elle fût bien aise de me voir prier Dieu, elle était choquée du reste, surtout de la vileté (54) de l'habit, étant très attachée à la propreté. Elle vint avec moi chez mon père, et je la ramenai en passant à Saint-Cyr. Peu après, elle revint me voir étant toute malade, et, comme j'étais toujours plus fortifiée dans la volonté d'être à Dieu, il me donna le désir de l'attirer, ce qui était assez difficile. Car elle était attachée à son ordre, et encore, ce me semble, à sa charge prétendue. Je la caressais fort, et, peu à peu, l'amour qu'elle avait toujours eu pour la prière croisait, en sorte que, toute languissante, elle se traînait à l'église, où elle demeurerait des heures entières.

Elle était combattue de l'amour qu'elle avait pour moi et de la répugnance à quitter son ordre et sa maison. Enfin je m'avisai de dire à mon père, qui nous vint voir et qui la trouva très languissante, que c'était de mélancolie, qu'elle eût été contente s'il eût trouvé bon qu'elle eût quitté Saint-Cyr. Je disais cela pour le désir que j'avais de l'avoir et d'ôter de la conscience de mon père cette abbaye en confidence. Mon père, croyant que son mal venait de ce que je lui disais, lui dit qu'il ne voulait que sa satisfaction et que, si elle voulait demeurer avec moi, qu'il le voulait bien. Elle fut surprise, mais néanmoins elle n'osa m'en dédire.

Après cela il lui vint peu à peu un véritable désir d'être religieuse céans, et une aversion entière d'avoir l'abbaye, quand même elle l'aurait pu avoir légitimement. Je la laissai plus d'un an depuis son désir sans lui donner notre habit, pour la bien éprouver. Et vraiment elle devint une autre créature, dans la soumission, l'humilité, et l'amour de la pauvreté (55).

Etant encore novice, par le conseil du Père capucin qui nous assistait, je la fis maîtresse des autres novices. Car je n'avais personne qui eût les moindres qualités pour cela ; je l'avais été jusques alors. Elle s'en acquittait très bien. Ce Père me dit, lorsqu'elle n'avait encore que dix-sept ans, que ce serait une des plus grandes religieuses de France.

Nos sœurs avaient une telle docilité que pas une n'y trouva à redire, et toutes la révéraient. Avec cela il n'y avait rien de vil dans la maison qu'elle ne fît, jusqu'à écurer les poêles, en sorte qu'elle avait les doigts tous écorchés. Son imperfection était l'attache au travail plus que ses forces ne le pouvaient porter, aux jeûnes et à l'office. Et quand il arrivait que, pour ses faiblesses et infirmités, qui étaient grandes, je l'empêchais d'aller à matines à quelque grande fête, il n'y avait pas moyen de l'empêcher de pleurer beaucoup.

Son exemple fortifia beaucoup nos sœurs. Les deux religieuses de Saint-Antoine qui nous vinrent en même temps, dont je mis l'une infirmière, et l'autre maîtresse de cinq ou six pensionnaires, nous servirent beaucoup (56). Elles étaient déjà âgées, bonnes filles, et qui avaient plus d'esprit et de connaissance que celles de notre maison. Ainsi, peu à peu, notre monastère s'établissait dans le bien, et nous y possédions une grande paix et une grande pauvreté.

Avant la réforme, je demandais librement à mon père tous nos besoins, selon qu'il le voulait. Mais, depuis que je vis qu'il n'approuvait pas mon dessein, je ne voulus plus lui rien demander, et je vendais, pour nous subvenir, la vaisselle d'argent que j'avais, mais cela ne suffisait pas pour nous empêcher de souffrir. Néanmoins nous ne manquions point du nécessaire, mais nos meubles, nos habits, nos logements étaient très pauvres, et nous en étions très contentes. Il n'y avait que douze cellules au dortoir, où étaient les professes. Les infirmeries étaient basses et humides comme des caves. Les filles que nous recevions demeuraient presque toutes malades, et cela ne les dégoûtait point. Dieu nous en envoya plusieurs, une (57) entre autres qui ne demeura que dix ans professe, qui était incomparable en toutes les vertus religieuses. On l'avait renvoyée des Ursulines parce qu'on ne la trouvait pas assez habile. Son confesseur, qui nous connaissait, nous la donna, et, quoiqu'elle eût peu de choses, je m'estimai heureuse de l'avoir. Nous en

reçûmes encore une (58) qui avait été pensionnaire et postulante aux Ursulines, qu'elles n'avaient pas voulu recevoir pour un sujet que je n'approuvais pas. C'était une fille tout accomplie, que Notre Seigneur avait prévenue, et qui nous donna, dès l'instant de son entrée, des exemples de vertu. Je la menai avec moi à Maubuisson pour y être maîtresse des novices, où elle s'est comportée d'une telle manière que les anciennes religieuses la révéraient comme une sainte. Elle mourut comme elle avait vécu, dans une humilité et confiance en Dieu merveilleuses. Nous en reçûmes encore quelques autres qui nous apportaient peu de choses, mais ce peu nous accommodait assez, parce que tout ce que nous faisons pour nous accommoder était très pauvre, de sorte que ce peu nous suffisait.

Dieu me donna dès le commencement une grande aversion de marchander les filles. Je crois bien qu'il y avait du courage humain, car cela me semblait bien honteux. Dieu m'avait fait aussi la grâce d'apprendre cette vérité d'un archevêque (59) qui nous vint voir pour confirmer nos sœurs ; car il n'y en avait que deux ou trois qui le fussent, et pas une qui sût ce que c'était que ce sacrement. Et ce fut le premier Père capucin qui nous fit connaître l'obligation de recevoir ce sacrement, et qui pria cet archevêque de venir, lequel, en me parlant, me dit que c'était simonie que d'exiger de l'argent pour recevoir des filles religieuses (60). Cela me demeura dans l'esprit. Quoiqu'on eût bien voulu m'ôter cette créance, on ne l'a pu, peut-être à cause qu'elle favorisait mon inclination d'orgueil. Car, au reste, j'étais bien aise quand il nous en venait qui avaient du bien, pour nos besoins.

#### [8. *Sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld*]

Je faisais peu à peu accommoder la maison. Mon père, étant apaisé contre moi (61), obtint de notre général la permission d'entrer pour visiter les plants du jardin et nos bâtiments, ce qu'il faisait avec grande affection. Il fit rehausser nos infirmeries d'un étage. Une de mes sœurs (62) se faisant religieuse, il fit faire nos murs de clôture, qui n'étaient que de terre, et si bas qu'il ne fallait point d'échelle pour passer par-dessus. Et puis, il y avait sans cesse des brèches.

Je crois qu'il est à propos que je dise comment cette fille fut religieuse. Elle avait été nourrie petite à Saint-Cyr avec la Mère Agnès ; elle était fort dévote, aussi bien qu'elle, et, me venant voir avec elle, elle était aussi étonnée de me voir ne point prier Dieu. Elle eut quelque envie d'être religieuse céans dans son enfance, mais cela se passa à quatorze ans. Elle retourna dans le monde, où elle en prit entièrement l'esprit. Elle avait grande amitié pour moi et, lorsque tout le monde m'était contraire, à la réforme, elle était toujours pour moi et me défendait le mieux qu'elle pouvait, et je crois que Dieu l'en a récompensée. J'avais un grand désir qu'elle fût religieuse, et j'en priais Dieu de tout mon cœur, mais elle en avait un extrême éloignement, étant tout à fait vaine et mondaine, non pas légère, mais glorieuse, et suffisante extrêmement. Enfin Dieu lui envoya une grande maladie, dans laquelle il lui arriva un accident qui lui fit croire qu'elle se mourait, et au même temps une frayeur extrême dans la vue de ses péchés, qui la mit dans une telle peine que son mal augmenta encore. Dans cette peine, Dieu lui fit la grâce d'avoir recours à sa miséricorde, et elle lui promit que, s'il lui donnait du temps, elle le servirait de tout son cœur. Ce péril passa, et, étant guérie, elle commença à plus penser à Dieu qu'elle n'avait fait.

Ma mère, qui avait toujours craint Dieu, la menait à tous les bons sermons, mais ils ne l'avaient guère touchée jusques là, Dieu n'ayant pas encore préparé son cœur, qui recueillait alors toutes ses paroles avec grande dévotion, écrivant après ce qu'elle en avait retenu. Ainsi elle s'avança peu à peu vers son bonheur. Elle avait connu le P. Eustache, feuillant, auquel ma mère avait déjà fait sa confession générale, il y avait bien un an. Elle se prépara le mieux qu'elle put à lui faire la sienne (63), et elle la fit avec tant d'exactitude et demanda avec tant de soin tous les avis nécessaires pour vivre chrétiennement, que, ce bon Père nous venant voir incontinent après, il me dit qu'elle serait religieuse, quoiqu'elle n'en eût point encore envie, mais qu'elle avait trop de lumière et de désir de servir Dieu pour demeurer dans le monde, où elle ne pourrait trouver ce qu'elle désirait. Et il arriva aussi, étant à un sermon, qu'une personne de condition, qu'elle ne connaissait pas, aperçut dans un gaudron d'une manche de sa robe un morceau de drap, et, le tirant, lui dit : « Mademoiselle, voilà ce que j'ai trouvé à votre man-

che : c'est signe que vous serez religieuse ! » Cette parole frivole la toucha et lui fit croire, comme elle désirait beaucoup d'en avoir envie, qu'elle serait religieuse.

Peu de jours après, dans la chapelle de Saint-Médéric, sa paroisse, Dieu lui donna un si grand mouvement d'être religieuse, et un si grand mépris pour tout le monde, qu'il lui est demeuré jusques à la mort (64). Mon père et ma mère en furent très surpris, et on fit tout ce qu'on put pour l'en dissuader. Et quelque presse qu'elle fît pour avoir permission, on ne voulut jamais la lui donner qu'un an après. Mon père craignait que ce ne fût la misère où elle voyait ma sœur Le Maistre par la mauvaise rencontre qu'elle avait faite, qui lui donnât la pensée d'être religieuse, et cela l'affligeait (65). Ma mère croyait que son esprit altier ne pourrait jamais se réduire à l'obéissance. Et ainsi ils la retenaient, pour éprouver la fermeté de sa volonté.

Pendant ce temps-là on lui permettait de faire tout ce qui lui plaisait, de sorte qu'elle ne bougeait d'avec des dames dévotes, qui la menaient chacune aux religions où elles avaient dévotion, afin qu'elle y entrât plutôt qu'à Port-Royal des Champs. Quelquefois elle était tentée d'entrer aux Carmélites, et j'avoue que j'en avais grande peur, parce que je croyais que Dieu la voulait chez nous, puisque ç'avait été sa première pensée, et je ne doute point aussi qu'il n'y eût bien de l'intérêt mêlé. Mon père, sachant qu'elle avait quelque pensée d'aller à une autre religion, lui dit qu'il ne le souffrirait jamais, que, puisque ses sœurs étaient réformées, elle n'avait point d'excuse. Elle se rendit sans peine et vint chez nous pour y être religieuse la veille de saint Denis. Et il arriva que, le lendemain, entendant la messe au-dehors, on dit à la messe, selon l'usage de Cîteaux que nous tenions encore, l'évangile : *Confiteor tibi, Pater*, et le reste : « Prenez mon joug sur vous », etc. (66). Elle reçut une si grande joie de cette lecture, qui semblait parler à elle, qu'elle ne put s'empêcher de se tourner vers ses proches en riant pour le leur faire remarquer. Elle fut quelques jours un peu étonnée ; mais incontinent sa joie revint et elle parut une autre créature, non seulement pour les dispositions intérieures, mais encore pour l'extérieur. Elle était très droite dans le monde ; et elle commença, sans le vouloir, à baisser la tête, et, comme elle était très propre et curieuse en ses habits, elle quitta

à l'instant toutes choses, mettant tout le jour un gros manteau qu'elle s'était fait faire pour aller à matines.

On la mit à la cuisine, et à faire toutes les choses les plus viles, où elle avait, à ce qu'elle disait, plus de joie et de plaisir qu'elle n'avait jamais eu à la comédie et aux plus grands divertissements. Il mourut une sœur (67) ; elle était ravie à son enterrement et elle disait qu'elle le trouvait plus beau que celui du roi Henri IV, où elle s'était trouvée.

La maison était alors la plus pauvre en bâtiments qu'on eût su voir. Les jardins n'étaient que marécages. Tout cela lui semblait fort beau. Enfin Dieu lui donnait joie et consolation en tout, excepté qu'elle était travaillée de scrupule, qui la faisait pleurer, mais sa docilité à croire la faisait bientôt rentrer dans le repos. Le lendemain de sa profession, je partis pour aller à Maubuisson (68). Toutes les sœurs étaient en larmes : jamais elle n'en jeta une. Elle disait : « Dieu me fit trop de grâces hier pour pleurer aujourd'hui ! » Incontinent après elle tomba dans une fièvre lente qui affaiblit son corps, mais nullement son esprit, par la grâce de Dieu. Mon père obtint des supérieures qu'on la menât à Maubuisson pour la faire changer d'air. Elle y fut un an, où elle nous aida beaucoup, toutes les anciennes religieuses l'ayant prise en amitié, pour sa grande charité et humilité.

Il arriva que, pendant qu'elle y était, l'abbesse à qui on faisait le procès, s'étant sauvée des Filles repenties, où on la tenait prisonnière, vint avec un seigneur pour nous chasser de la maison, où elle entra par l'intelligence qu'elle avait avec une religieuse (69). Et le confesseur que nous avions, religieux de l'ordre, prenant aussitôt son parti (70), ils entrèrent dans l'église avec des cavaliers, l'épée à la main, pour nous épouvanter, toutes les sœurs, tant la plus grande part des anciennes que les novices que nous avions reçues, criant et me tenant pour empêcher qu'on ne m'enlevât, excepté ma sœur Anne, qui, sans dire une seule parole, pria toujours Dieu durant tout ce bruit.

Elle fut, quelques années après (71), envoyée au Lys, pour les raisons que nous dirons en son lieu, où elle a demeuré trois ans prieure, y souffrant avec une patience merveilleuse, avec la Mère Marie des Anges (72), qui y était maîtresse des novices, toute sorte de travail, soutenant toute la régularité, l'office le jour et la nuit, et très mal traitée, continuant à garder l'absti-



nence que ces filles ne gardaient pas, de sorte qu'on ne leur donnait jamais qu'une sorte d'œufs fort mal apprêtés. Et tout le reste allait de même. Néanmoins elles étaient très contentes. Enfin la vieille abbesse, qui était fort dérégulée, s'en alla (73), et, M<sup>me</sup> de La Trémoille demeurant abbesse, le bien s'y établit, et l'étroite observance de la règle.

Ayant demeuré trois ans au Lys, elle revint, et, peu après, elle retourna à Maubuisson (74) pour assister la Mère Marie des Anges, où elle demeura encore quatre ans, ne faisant autre chose que suivre les observances et consoler la Mère dans ses afflictions. Elle ne l'osait employer à cause de la jalousie des religieux, qui en donnaient aux filles, l'esprit desquelles ils avaient tout aliéné de leur abbesse, pour les attirer à eux et se rendre maîtres de la maison.

Voyant qu'elle ne servait pas par cette jalousie, au contraire, c'était un sujet de tourmenter cette bonne abbesse, la Mère Geneviève, lors abbesse de Port-Royal, la rappela (75). Elle était aimée et estimée de nos sœurs, qui en avaient dit beaucoup de bien à la Mère prieure (76), qui était cette ancienne abbesse de Bourgogne, dont il sera beaucoup parlé dans la suite de cette histoire. Comme elle la vit dans cette simplicité si grande, elle n'en fit pas grand cas et se moquait de ce qu'on en avait dit. Et cette bonne sœur, qui trouva un si grand changement dans la maison, ne s'étonna de rien et rendit ses devoirs à la Mère abbesse et à cette prieure, tout ainsi qu'elle avait fait à nous, et avec autant de cordalité.

Peu après je m'en allai au Saint-Sacrement (77), et elle se trouva seule de ses sœurs avec ma mère, sans que ma mère ni elle en témoignassent aucun sentiment. Comme nous fûmes revenues et que Dieu permit, par un juste jugement, qu'il se fit une division dans la maison (78), cela ne la troubla encore point, mais elle demeura dans l'union avec sa supérieure. Elle souffrait en patience les sœurs qui s'étaient divisées, priant sans cesse Dieu pour elles.

On la mit maîtresse des pensionnaires, à quoi elle eut une extrême répugnance, aimant beaucoup la solitude, la prière et le repos. Néanmoins elle l'accepta humblement et gouvernait avec grand soin les enfants, et une extrême charité, pleurant leurs fautes et se réjouissant beaucoup quand elles faisaient bien. Mais quand il en venait de nouvelles, elle ne pouvait s'empê-

cher de pleurer, tant à cause que c'était plus de charge, dont elle craignait de ne se pouvoir pas bien acquitter, que de crainte que les nouvelles venues, principalement quand elles étaient déjà grandes, n'apprirent quelques malices du monde à celles qui en étaient sorties jeunes, ou qui les avaient déjà oubliées. Et lorsque la petite nièce de M. de Saint-Cyran vint (79), elle en eut de la peine, parce qu'elle était mal nourrie, hardie, d'un esprit vif extrêmement prompt et vif. Elle eut la fidélité d'écrire tout simplement à M. de Saint-Cyran sa répugnance, quoiqu'elle sût qu'il eût un désir extrême que cette enfant fût chez nous, et qu'il faisait faire des prières continuelles pour obtenir de Dieu cette grâce pour cette enfant, à quoi elle-même s'était employée de tout son cœur. Il reçut la lettre et lui répondit avec tant de charité, lui faisant voir qu'il n'y en avait point de plus grande que d'aider aux enfants à conserver la grâce de leur baptême, que depuis ce jour-là, tant s'en faut qu'elle se fâchât de voir croître le nombre des pensionnaires que, lorsque quelqu'un désirait d'en mettre, elle priait qu'on leur accordât. Et Dieu lui donna une plus grande bénédiction pour leur gagner le cœur.

Deux ans avant sa mort, elle devint si infirme qu'elle ne pouvait plus être avec elles. Elle ne bougeait de l'infirmierie, où elle ne faisait que prier Dieu. Et celle où elle était servait d'ordinaire de passage aux autres, ce qui ne la distrayait point, ne détournant jamais la tête quand on passait.

Elle ne parlait jamais que de Dieu et, quand on parlait d'autres choses, on la voyait rentrer dans elle-même, sans prendre garde à ce qu'on disait, si ce n'était qu'elle le pût doucement rapporter à Dieu, beaucoup de sœurs demandaient permission de lui parler de leur intérieur Elle les recevait avec grande charité, sans s'en tenir jamais importunée dans toutes ses infirmités, et jusques à la mort elle a toujours répondu cordialement, fervemment et sincèrement à tout le monde.

Sa maladie sur la fin se rendit bien pénible. Comme il est ordinaire qu'il faut être environné des douleurs de la mort, elle avait toujours Dieu présent et lui offrait tous ses maux. Quand je l'allais voir, elle me demandait toujours un verset des Psaumes pour s'entretenir jusqu'à ce que je revinsse. Et dans toutes ses douleurs, quand on la voulait réjouir, on lui parlait de sa vocation et de la joie qu'elle avait eue à sa profes-

sion. Elle était tout à l'heure en joie, et racontait le sermon qu'on lui avait fait comme s'il n'y eût que huit jours. Ainsi peu à peu elle s'en alla à Dieu le premier jour de l'année 1653.

### [9. *Sœur Marie des Anges Suireau*]

Après celle-là nous reçûmes la Mère Marie des Anges par un effet de la divine Providence. Il y eut à Chartres trois filles de famille, assez accommodées, qui voulurent venir pour être religieuses (80). La Mère Marie des Anges, qui n'avait alors que seize ans et qui avait désiré dès le berceau d'être religieuse, n'osait venir avec les autres, parce que Monsieur son père, qui était de bonne famille, mais chargé d'enfants, avait peu de bien, et qu'étant avocat très habile, il ne gagnait rien, étant si homme de bien et si exact dans la justice qu'il ne trouvait presque nulle cause où il ne fallût user d'artifices et de mensonges pour la soutenir : de sorte qu'il aimait mieux vivre doucement avec sa femme, qui était aussi très vertueuse, et avec ses enfants, que de s'embarrasser des affaires du monde, espérant en la divine Providence pour ses enfants.

Comme ces trois filles de leur connaissance allaient partir, quelqu'un lui conseilla d'envoyer sa fille avec elles, au hasard d'en revenir. Il le fit sans s'attendre qu'elle dût demeurer. Mais, sitôt que ces quatre filles arrivèrent au parloir, je jetai les yeux sur elle, quoiqu'elle marchât la dernière, et elle me toucha si fort que je dis à l'instant à une sœur qui était avec moi, qu'il n'y aurait que cette petite qui demeurerait. Il est vrai que les autres avaient aussi pauvre façon qu'elle l'avait bonne. Car dès lors, la dévotion, la modestie, la douceur et l'humilité étaient peintes sur son visage. Et nous l'avons trouvée telle dès le premier jour de son noviciat qu'elle est à présent, au regard de ses vertus. Pendant son noviciat, Monsieur son père mourut. Il ne fut pas trompé dans la confiance qu'il avait en Dieu, car une autre de ses filles, qui était l'aînée, fut si touchée à sa mort qu'elle voulut être religieuse, de quoi elle avait eu auparavant grand éloignement, et nous la reçûmes. Il n'en restait qu'une jeune que sa mère maria. Elle lui donna tout le bien qu'elle avait, à la réserve d'une petite pension, et s'en vint céans nous servir de tourière, avec une bonté, une charité et une humilité

singulières, telles que tous ceux qui y venaient en étaient très édifiés.

Sa fille mariée, qui avait beaucoup de peine d'être privée de sa bonne mère et qui en avait aussi de la voir réduite comme à servir, prit occasion d'une fièvre quarte qui lui vint pour la venir quérir. Dès qu'elle fut guérie, elle revint, et il arriva qu'elle apprit que ma mère voulait être religieuse et qu'elle le serait bientôt. Cela lui donna une extrême joie, ayant cru jusque là que nous ne recevions point de veuves. Aussitôt elle demanda à être reçue sœur converse, ce qu'on lui accorda. Et, ayant fait son noviciat dans une humilité et une ferveur incomparable, elle mourut de même, neuf jours après sa profession. Peu après, sa fille qui était mariée, mourut aussi sans enfants, de sorte qu'il ne resta que ces deux filles religieuses.

Dès qu'elle entra, elle me parla de la sœur Marie des Anges, qui était sa chère fille, et me dit que, dès qu'elle était grosse d'elle, elle avait eu des sentiments très particuliers de Dieu et de dévotion, au lieu qu'auparavant elle n'en avait point du tout, ayant été nourrie dans une maison fort du monde, et qu'elle attribuait cette grâce à son enfant, qu'elle croyait que Dieu aimerait.

Depuis, la voyant dans son enfance toute bonne, elle se confirma dans sa pensée et l'aimait extrêmement. Cette chère fille était déjà allée au Lys avec ma sœur Anne lorsque sa mère entra pour être religieuse, de sorte qu'elle n'eut point la satisfaction d'être avec elle dans la religion. Elle n'en témoigna jamais aucun regret, ni à la vie ni à la mort, étant tout absorbée en Dieu et séparée des créatures. La Mère Marie des Anges fut trois ans au Lys maîtresse des novices. Incontinent après son retour en cette maison, il arriva que M<sup>me</sup> de Soissons, que nous avions laissée abbesse de Maubuisson, tomba dans une maladie de langueur dont elle ne pouvait échapper (81), et que M<sup>me</sup> de Longueville nous vint prier de lui donner une de nos religieuses pour faire sa coadjutrice. Moi, qui savais que M. de Longueville avait une fille naturelle âgée de neuf ans en cette maison-là, je jugeai aussitôt qu'on prétendait par ce moyen conserver cette abbaye pour cette petite fille. Ce qui fit que je me choquai et lui dis franchement, en présence de M<sup>me</sup> la marquise de Maignelay, qu'elle avait amenée, que ce n'était point

à moi qu'il fallait s'adresser pour avoir des confidentiaires, et qu'il y avait grande apparence que c'était ce qu'elle cherchait. Cette princesse, avec grande bonté, me fit de grandes protestations, qu'elle était bien éloignée de cette pensée et que tout son désir était de maintenir la réforme de cette maison. Sur la parole de cette princesse, je me laissai persuader et lui promis que je lui en donnerais une qui avait été au Lys maîtresse des novices, de quoi elle fut fort contente. Après qu'elle fut partie, je m'avisai d'une autre que je jugeai plus propre pour sa condition du monde, à quoi ces personnes s'arrêtent souvent, et aussi, pour les conditions de l'esprit, plus proportionnée, ce me semblait, à cette maison (82). J'en écrivis aussitôt à M<sup>me</sup> de Longueville, mais elle me pria de me tenir à ma première pensée et qu'elle n'en voulait point d'autre, quoiqu'elle n'eût aucune connaissance de ces deux filles, mais Dieu la fit parler en cette rencontre. Car je reconnus depuis que cette seconde n'y était nullement propre, et que la grande affection que j'avais pour la Mère Marie des Anges, que j'avais grande peine de perdre, m'avait fait offrir l'autre, me voulant comme tromper moi-même.

Après cela, je parlai à la Mère Marie des Anges pour la résoudre le mieux que je pus, lui représentant combien il importait pour la gloire de Dieu et pour le bien de cette maison, qu'elle acceptât cette charge. Elle m'écoutait avec grande douceur, mais avec grande douleur et abondance de larmes. Comme je lui eus tout dit, elle me demanda si elle était obligée de m'obéir en une chose qui lui était si pénible ; je lui dis que je croyais que non, mais que je pensais pourtant qu'elle devait accepter cette charge, et que c'était la volonté de Dieu, ce qui la fit consentir. Mais elle s'affligea tant qu'elle en fut malade, et néanmoins sans dire un mot : ses seules larmes faisaient voir sa douleur. Et, comme le brevet fut obtenu, Monsieur l'official lui vint faire profession de foi, sans qu'elle lui dît une seule parole, se contentant de lui répondre à ce qu'il lui demandait de la foi sans lui rien faire paraître de sa peine.

M<sup>me</sup> de Soissons mourut avant que les bulles de la coadjutorerie fussent venues, et peu après M<sup>me</sup> de Longueville la mena à Maubuisson (83), la fit bénir aussitôt que les bulles fussent venues, et lui témoigna en toutes rencontres une très grande affection.

La petite fille naturelle de M. de Longueville était là (84), et la Mère prit toutes sortes de soins pour la faire bien élever dans la crainte de Dieu. Dès qu'elle eut atteint l'âge, elle voulut être religieuse et le fut en effet. Sitôt qu'elle fut professe, elle commença à vouloir faire l'abbesse à sa chambre, attirant des filles à elle. La Mère Marie des Anges dissimulait tout cela. Enfin M<sup>me</sup> de Longueville, plus par l'instinct du duc, son mari, que par le sien, vint à Maubuisson pour parler à la Mère de faire cette fille coadjutrice, mais elle y demeura malade de la maladie dont elle mourut (85), ce qui l'empêcha d'exécuter son dessein. Après sa mort, M. de Longueville vint à Maubuisson avec un évêque (86), pour faire cette même prière à l'abbesse. Mais la Mère s'en excusa, ne croyant point qu'elle en fût encore capable, ajoutant que si, avec le temps, Dieu la disposait à la charge, elle aurait joie non seulement de la faire coadjutrice, mais de la faire abbesse. L'évêque se joignit au duc pour la presser, lui disant que non seulement elle ne blesserait pas sa conscience, en faisant cette fille coadjutrice, mais que, si elle ne le faisait, elle ferait mal et donnerait sujet de scandale. Ils n'eurent d'elle d'autre réponse, sinon qu'elle ne le pouvait. Quelque temps après, comme on vit qu'il n'y avait nulle espérance de la pouvoir fléchir, on retira la fille et on la mit à Montivilliers, où elle fut jusques à ce qu'on pût avoir une abbaye pour elle (87).

Durant tout le temps que la Mère des Anges a été à Maubuisson, qui a été de vingt-deux ans, les religieux l'ont toujours persécutée (88), faisant des ligues dans la maison, éloignant les filles d'elle, parce qu'ils voulaient avoir en maniemment le revenu de la maison. Et quoiqu'elle en fît bonne part à tous ceux qui en avaient besoin, qu'il y en eût toujours pour l'ordinaire dix ou douze auxquels on tenait une bonne table, que les écoliers des Bernardins vinsent librement s'y faire traiter malades, que l'on donnât aux uns de quoi se faire passer docteurs, aux autres des habits, des ornements d'église, de l'argent pour faire leurs voyages, enfin tous leurs besoins, tout cela ne leur suffisait pas. Ils ne pouvaient souffrir de ne pas disposer de tout. Ils voulaient l'obliger à faire de beaux bâtiments et un autel magnifique. A quoi l'abbesse disait que tout cela était superflu, que l'abbaye n'était que trop belle, que l'on avait la guerre (89), qu'il y avait de grandes pauvretés et qu'il fallait plutôt faire

l'aumône. Ils ne se laissaient pas persuader pour cela, mais néanmoins ils ne la pouvaient empêcher de suivre le mouvement de la grâce. Et elle faisait si bien et si secrètement les affaires, qu'ils ne savaient rien du particulier, sinon que tous les pauvres publiaient qu'elle était leur mère. Quantité de Lorrains, d'Hibernois (90), d'Anglais et de Français, ruinés par les guerres, ont été tirés de l'extrémité de la misère par cette bonne abbesse. Elle a fait quantité de pauvres filles religieuses ; elle a mis grand nombre d'enfants en métier, elle a donné à plusieurs le moyen de rétablir leurs ménages après la ruine de la guerre ; elle donnait des pensions à de pauvres demoiselles (91). Enfin tout le bien que Dieu lui donnait le pouvoir de faire, elle le faisait. Et cette maison, qu'elle avait trouvée endettée de quarante mille livres, sans aucun meuble, tout y ayant été pris, jusque là que l'on avait vendu le fumier de la cour, tout le revenu n'étant affermé qu'à dix-huit ou vingt mille livres, à cause d'un grand pot de vin que l'on avait pris, qu'il fallut rendre pour rompre ce beau marché, se vit en peu de temps pleine de biens et le refuge des pauvres. Et, si elle eût été aussi libre dans la conduite du spirituel que du temporel, cette maison eût été aussi riche des biens de la grâce qu'elle l'était des biens de la terre.

Pendant que M. l'abbé de La Charmoye (92), qui était son supérieur, a vécu, il la soutenait tant qu'il pouvait. Mais, sitôt qu'il fut mort, on la traita toujours de pis en pis. Elle souffrait toutes ces afflictions avec une paix merveilleuse, mettant toute sa confiance en Dieu. Et, voyant qu'on l'empêchait de bien gouverner le spirituel de la maison, elle ménageait le mieux qu'elle pouvait le temporel pour les pauvres, croyant que Dieu demanderait cela d'elle, le lui ayant mis entre les mains dans un temps de si grande calamité.

Les religieux y firent faire une visite par le général (93), et le poussèrent tant qu'ils purent à l'affliger, et surtout ils voulaient qu'on lui ôtât une de ses religieuses qui lui était très fidèle (94), parce qu'ils ne l'avaient jamais su gagner. Mais le général fut convaincu de sa vertu et leur dit qu'il la croyait la plus vertueuse abbesse de l'ordre. Elle lui rendit bon compte de tout et ils ne surent que lui faire. Néanmoins cela accrut la présomption de plusieurs de ses filles. Et en effet, elle ne leur servait plus qu'à les rendre plus criminelles, méprisant la sainte

conduite d'une si vertueuse Mère. Ce qui me fit penser qu'il était temps de la délivrer, comme je le lui avais toujours promis, et je m'en conseillai avec qui je devais. Ce qui ayant été approuvé, je proposai à un abbé de l'ordre s'il ne jugerait pas à propos de prendre pour abbesse de Maubuisson une religieuse de céans (95), très bonne et vertueuse en effet qu'ils avaient attirée à eux pendant que j'étais au Saint-Sacrement, en lui persuadant qu'elle n'était pas en bon état, parce que nous avions quitté la conduite des religieux pour nous mettre sous l'évêque. Ils prirent occasion de la faire demander par une jeune abbesse (96) pour lui aider à la réforme de sa maison. D'abord, je m'y opposai et fis ce que je pus pour la retenir. Mais, comme je vis que je ne la pouvais ramener, je priai la Mère Geneviève de la laisser aller. Et ce fut une grande providence de Dieu sur nous, car elle faisait tout son possible pour attirer les sœurs à elle, pour après leur persuader de se mettre sous les religieux. Et comme elle était fort régulière, sage et dévote, avec le temps elle eût pu diviser les esprits.

Elle alla donc avec cette jeune abbesse et, quelque temps après, les religieux lui firent avoir une petite abbaye à Beaune (97), où elle avait établi la réforme. Je savais que les religieux l'aimaient fort, et qu'ils étaient très aises qu'elle eût cette abbaye, où j'espérais qu'ils la soutiendraient, plutôt que de l'opprimer, comme ils faisaient la Mère Marie des Anges. Cet abbé reçut cette proposition avec grande joie, et s'offrit à porter ma lettre à la Mère Marie des Anges, qui en eut encore plus que lui, et à l'instant elle fit sa résignation. Aussitôt tous les abbés se mirent en campagne pour avoir le brevet, et avec tant d'activité qu'ils en vinrent à bout. Comme on en dit la nouvelle à la Mère Marie des Anges (ce fut l'abbé de Châtillon (98) qui me le dit), elle se mit à genoux pour remercier Dieu, et elle donna incontinent l'argent qu'il fallait pour les bulles, comme elle avait fait pour les poursuites du brevet.

Ces religieux étaient étonnés de sa vertu, et qu'elle tint si peu à une si grande et si riche abbaye, cela surpassant autant leurs lumières comme il était au-dessous de celles de la Mère. L'on tint cette affaire si secrète qu'il n'y avait dans la maison qu'une seule religieuse qui la sût, et qui était uniquement à sa bonne Mère, de sorte que la nouvelle abbesse y arriva sans qu'elles en sussent rien. Aussitôt la Mère Marie des Anges fit



assembler le chapitre, où, ayant déclaré à ses religieuses qu'elle avait résigné l'abbaye et choisi pour remplir sa place une très vertueuse religieuse qui les gouvernerait mieux qu'elle, toutes généralement s'affligèrent extrêmement et s'en prirent à leurs religieux, sachant fort bien que les mauvais traitements qu'ils lui avaient faits, et fait faire par elles-mêmes, avaient contribué à la faire quitter. Le désordre fut si grand qu'elles ne voulurent point chanter le *Te Deum* de la prise de possession de la nouvelle abbesse. La Mère demeura seulement huit jours (99) avec elle, et puis s'en revint vivre en son premier monastère, avec autant d'humilité que si elle n'en eût jamais bougé et n'eût eu aucune charge, ne se méprenant jamais à faire la moindre chose sans licence et à rendre non seulement à l'abbesse, mais à tous les Sœurs, toutes sortes de respects.

Elle supplia qu'on la remit au noviciat pour y apprendre les devoirs d'une simple religieuse et pour perdre les habitudes que vingt-deux années de commandement lui pourraient avoir données. Elle n'en avait nul besoin, n'ayant jamais pris nulle part à sa charge que la douleur d'y être. Nous l'y mîmes néanmoins, mais pour aider à la Mère Agnès à gouverner les novices, où elle a été jusqu'à ce que Dieu nous ait fait la grâce de l'avoir pour abbesse. Elle fut élue le 26 décembre [*sic*] 1654.

#### [10. *La Mère Angélique part pour l'abbaye de Maubuisson*]

Comme la maison commençait à s'accommoder, en 1618, le général de l'ordre me commanda d'aller à Maubuisson pour gouverner et réformer la maison, pendant que l'on ferait le procès de l'abbesse, qu'on avait mise prisonnière aux Filles Pénitentes (100). Je laissai la prieure pour gouverner et fis la Mère Agnès sous-prieure, avant que de partir pour Port-Royal. J'y allai avec joie, parce que j'avais toujours la volonté de quitter l'abbaye et je pensai qu'étant dehors cela me pourrait faciliter le moyen d'accomplir mon dessein (101).

Je partis de Port-Royal le 19 de février et, passant par Paris, notre général m'y fit séjourner chez mon père jusques au jour de saint Mathias, pour disposer les religieuses de Maubuisson à me recevoir, étant entrées dans un effroi de savoir qu'on

me devait établir leur supérieure, pendant le procès de leur abbesse. Le général m'y conduisit lui-même, et, deux jours après, ces filles demeurèrent contentes.

Je menai quatre religieuses avec moi, dont il y en avait une que je fis maîtresse des novices, qui était une excellente religieuse (102). Il n'y avait que seize professes dans cette maison, et on me commanda d'en recevoir nombre suffisant pour un tel monastère, qui a été fondé pour cent. Aussitôt qu'on sut que cette maison se réformait et qu'on y recevait les filles pour rien, on nous en présenta grande quantité. Mais, entre peut-être soixante ou quatre-vingts, nous n'en reçûmes que trente, parce que la plupart y étaient conduites par la cupidité de leurs parents, ou par la leur propre, pour trouver une bonne et honorable condition dans un beau monastère bien fondé.

D'abord je croyais n'y être que pour quelques années. Mais, voyant que cela était pour durer plus longtemps, je m'avisai, pour avancer mon dessein de quitter l'abbaye, d'écrire à mon père que je voyais bien que les affaires de cette maison dureraient longtemps ; que j'appréhendais qu'une si longue absence n'apportât quelque altération à notre maison sous une moindre autorité, que je le suppliais de trouver bon de me permettre de résigner l'abbaye à ma sœur, qui était la Mère Agnès ; que nous étions dans une si parfaite union qu'il pouvait s'assurer que je vivrais aussi contente sous son obéissance quand je retournerais, qu'elle avait fait sous la mienne. Mon père m'attrapa fort bien, car, recevant ma proposition avec joie, et non pas dans mon sens, il m'écrivit que j'avais grande raison de vouloir autoriser ma sœur, mais qu'il fallait que ce fût en la faisant coadjutrice, et non pas en lui résignant. Et il m'envoya cette réponse par un notaire apostolique. Je fus très surprise, et néanmoins je n'osai manquer de signer la procuration, me consolant que, ma sœur étant coadjutrice, cela me donnerait toujours plus de facilité de quitter. Mon père fut ravi de prendre le sujet de mon emploi à Maubuisson pour obtenir cette coadjutorerie, ce qui eût été malaisé autrement, parce que je n'avais lors que vingt-huit ans.

En ce temps-là, le bienheureux évêque de Genève, François de Sales, vint à Paris (103). Sitôt que je le sus, j'eus un extrême désir de le voir, sur l'estime que j'avais de sa sainteté. Et Dieu m'en facilita le moyen par un homme de condition (104) qui nous avait donné sa fille, qui n'était point confirmée. Je le priai de l'amener pour lui conférer ce sacrement, ce qui lui fut facile, car il était conducteur des Ambassades. Il l'amena donc le 5 avril 1619. Il nous prêcha et confirma, et s'en retourna le même jour. Si j'avais eu un grand désir de le voir, sa vue m'en donna un plus grand de lui communiquer ma conscience. Car Dieu était vraiment et visiblement dans ce saint évêque, et je n'avais point encore trouvé en personne ce que je trouvai en lui, quoique j'eusse vu ceux qui avaient la plus grande réputation entre les dévots. Je lui écrivis pour le supplier très humblement de revenir. Il me l'accorda. Mais, en attendant, je lui ouvris mon cœur par lettres sur une peine que j'avais bien grande, qui était que je n'avais jamais rencontré personne auquel je pusse prendre une confiance entière et ensuite y avoir une vraie soumission, et que je me servais, pour prendre avis et conduite, de ceux qui nous assistaient, selon que je reconnaissais qu'ils étaient portés à ce que je désirais, que je croyais bon et utile pour le bien de nos sœurs, prenant ainsi conduite par parties, et de ceux que je croyais qui favorisaient mes pensées et mes désirs, ce qui me donnait beaucoup de peine, parce qu'en effet c'était me conduire moi-même. Il me répondit qu'il n'y avait point de mal à chercher sur plusieurs fleurs le miel qu'on ne pouvait trouver sur une seule, et des juges favorables à nos inclinations, pourvu qu'étant examinées elles fussent trouvées bonnes (105).

J'admirai cette réponse, quoique je trouvasse périlleux d'en user ainsi. Mais vraiment j'y avais été nécessité. Et si j'eusse fait autrement avec les personnes qui nous avaient assistées jusqu'alors, nous n'eussions rien fait du tout. Il nous vint voir incontinent après. Je lui parlai (106) de la coadjutorerie pour le supplier de vouloir prendre la peine d'en venir consoler la Mère Agnès, qui en fut si affligée que, lorsqu'on lui vint faire sa profession de foi, elle en demeura malade. D'abord, il me dit : « Comment, ma fille, êtes-vous de ceux qui veu-

lent perpétuer les bénéfiques dans leurs familles ? ». Je lui dis que non, et que j'avais pris ma sœur, croyant en conscience qu'elle était la plus capable de la maison, ce qui le contenta. Il eut la bonté de la venir voir, et m'écrivit qu'il l'avait trouvée totalement à son gré, et toute la maison, qui était vraiment le Port-Royal qu'il aimait et aimerait toujours (107). Il revint à Mau-buisson et y demeura neuf jours (108). Je lui fis ma confession générale avec une grande satisfaction et désir d'être plus à Dieu. Je lui communiquai mon désir de quitter ma charge pour être simple religieuse, et le suppliai de me recevoir en sa congrégation (109). Il m'en parla donc avec une grande humilité, me disant que ce n'était presque pas une religion. Néanmoins, le pressant beaucoup, il trouva bon que j'en écrivisse à Rome, ayant besoin de dispense, parce que notre ordre était plus austère. Si ce saint homme fut demeuré en France, je crois que j'aurais tiré grand avantage de sa sainte conduite, qui n'était nullement molle et douce, comme la plupart du monde se l'est imaginé, parce qu'il ne se découvrait qu'aux âmes qui avaient une vraie confiance en lui et qu'il voyait disposées à le croire. Et de tous ceux que j'avais vus avant lui, je n'en trouvai aucun si ferme que lui (110).

D'abord que j'eus la bénédiction de le voir, comme il s'enquit de notre manière de vivre, il la trouva austère et me dit : « Ma fille, ne vaudrait-il pas mieux ne pas prendre de si gros poissons, et en prendre davantage ? » Je lui répondis que, si j'eusse eu à faire une règle, que je croyais que je l'aurais faite plus douce ; mais que, me trouvant dans une austère, je croyais la devoir faire garder autant qu'il m'était possible. Il m'approuva. Ayant réformé dans son diocèse des religieuses de notre ordre, qui étaient dans un grand dérèglement de vie (111), il s'était contenté d'y rétablir l'essentiel de la règle pour redresser les mœurs, et, pour le reste, il les avait laissées dans la douceur de celles de la Visitation. Mais, après être retourné, il les remit en ce qu'il put dans les pratiques de l'ordre, et entre autres choses il leur ôta l'usage du linge et leur fit prendre des chemises de serge, dont elles se plaignirent à lui quelque temps après, disait que cela leur donnait de la vermine, à quoi il leur répondit que ce n'était pas merveille que la vermine mangeât la vermine. C'est la bonne Mère de Chantal, qui m'a dit cela, que j'ai cru devoir rapporter ici, pour faire voir que ce saint homme

n'était point dans une dévotion doucette, ainsi qu'on l'a voulu persuader (112).

Il ne pardonnait rien aux âmes qui voulaient être conduites dans la vérité. Et qui considérera bien les règles qu'il a données à ses religieuses verra bien qu'il les veut autant mortes à elles-mêmes, et crucifiées avec Jésus-Christ, qu'aucune autre. Et, ayant été dans leurs maisons de Paris lorsque leur bonne Mère fondatrice les établissait, j'étais ravie de la dévotion, du silence et de la mortification que j'y voyais. Et en effet elles étaient plus austères qu'on ne s'imaginait. Il s'en retourna en son diocèse et je demurai encore plus de trois ans dans cette maison, avec de très grands embarras et difficultés (113). Je continuai tant qu'il vécut à lui écrire mes dispositions, et il prenait la peine de me répondre avec grand soin et une extrême bonté. Lorsqu'il fut mort, je demurai sans conduite, tous ceux que j'avais vus auparavant n'y étant plus, l'obéissance les ayant éloignés. J'y reçus trente-deux filles, dont nous en fîmes dix professes.

[12. *La Mère Angélique revient de Maubuisson à Port-Royal*]

Comme j'appris que le roi avait nommé pour succéder à l'abbesse, qui avait déjà été déposée par deux sentences, une religieuse de qualité (114), je procurai qu'elle y vînt, en attendant la troisième sentence, pour voir ce qui se pourrait espérer de sa conduite et pour ménager doucement ma sortie, étant ennuyée d'être si longtemps en un lieu où il y avait peu d'apparence d'établir les choses solidement. Je demurai treize mois avec elle, continuant à gouverner la maison, parce qu'elle ne pouvait avoir de bulles, que la dernière sentence ne fût donnée. Et comme je vis que je ne servais plus de rien, Dieu ayant permis quelque mésintelligence qui ne vint pas de la future abbesse, mais d'une religieuse qu'elle avait amenée avec elle, je demandai permission à M. de Cîteaux de me retirer.

Une des plaintes qu'on faisait contre moi était que j'avais rempli la maison de filles sans dot, et qu'ainsi j'ôtai le pouvoir de faire de belles magnificences à l'église, comme il était à propos dans une maison royale comme celle-là. Je répondis à cette

plainte que j'avais fait ce que les supérieurs m'avaient commandé (115), mais que, si on tenait une maison de trente mille livre de rente chargées de trente filles, je n'estimerai pas la nôtre, qui n'en valait que six, incommodée de les recevoir. Ces pauvres filles m'en prièrent instamment, et j'écrivis à nos sœurs, les priant de me dire si elles auraient bien le courage de faire part de leur pauvreté à trente filles. Elles m'écrivirent une lettre signée de toutes, qu'elles recevraient avec joie tout ce qu'il me plairait de leur amener. J'envoyai la lettre à notre général (116), et lui demandai la permission, que je reçus avec plus de joie que je ne puis exprimer. Aussitôt, je me disposai à partir. J'écrivis à ma mère, qui était veuve, mon père étant mort il y avait trois ans (117), que la suppliais de m'amener des carrosses pour conduire ces filles à Port-Royal. Et je conclus ma lettre la suppliant très humblement de ne me point accorder sa supplication, si Dieu ne le lui inspirait et qu'elle ne le fît de tout son cœur. Elle ne manqua pas de se trouver au jour nommé avec autant de carrosses et autant de femmes pour conduire ces filles. Je les envoyai à Port-Royal, et moi je m'en allai à Paris, parce que quelques personnes (118) m'avaient conseillé d'y transporter notre maison, qui était très malsaine. et que ma mère le désirait beaucoup. Elle m'y mena donc pour aviser comme cela se pourrait faire. J'y trouvai peu d'apparence et m'en revins à Port-Royal le onzième ou douzième de mars 1623, où nos sœurs me reçurent avec grande joie non seulement de me revoir, mais encore satisfaites des filles que j'avais envoyées, comme si, avec elles, il leur fût venu un plus grand accroissement de biens que de charges.

Aussitôt, je me mis à faire de petits accommodements pour les loger, car nous étions étrangement pressées, n'y ayant que treize cellules au dortoir, et nous étions plus de soixante. J'en fit quelques-unes, très pauvres, de colombage rempli de terre et de foin. La grandeur de la maison d'où je sortais et ses richesses m'avaient si fort fait connaître que ces malheureuses épines étouffaient la parole de Dieu, et j'avais tant vu de malédiction et de monuments détestables du vice qui avaient détruit ceux de la piété de cette sainte reine qui avait fondé cette maison d'où je sortais (119) que j'en aimais beaucoup mieux la pauvreté. Et j'avais nourri ces filles que j'y avais reçues, autant qu'il m'avait été possible, dans l'amour de cette vertu. Et véritablement elles

y avaient une si grande affection qu'elles étaient ravies de se voir dans cette pauvre maison et dans la profonde paix qui y était.

Aussitôt que je fus arrivée, je fus priée de cinq religieuses du Paraquet, de notre ordre, de les recevoir avec une que j'avais déjà reçue (120). Je le fis de bon cœur, avec un parfait agrément de nos sœurs, qui ont toujours eu une si parfaite docilité qu'elles ne m'ont jamais contredite : au contraire, tout ce que je trouvais bon était tenu pour tel. J'en reçus encore trois de Saint-Antoine des Champs. Enfin notre nombre s'accrut jusqu'à quatre-vingts, desquelles il y avait toujours nombre de malades, sans que cela chagrînât celles qui l'étaient, ni celles que Dieu y appelait. Nous y vécûmes de la sorte trois ans, ne manquant de rien et ayant plus de facilité à vivre quatre-vingts, sans que notre revenu fût accru (121), que nous n'avions n'étant que treize ou quatorze. Et je crois devoir prouver ceci, à la gloire de la divine Providence, par un exemple, qui est qu'ayant reçu deux mille livres de la dot d'une fille que nous fîmes professe en ce temps, nous les prêtâmes à un bon homme qui nous rendait quelque service à Paris, pour acheter une maison d'un chapitre qu'il avait à très grand marché, à cause de l'affection que les chanoines avaient pour lui. Ce plaisir que nous lui fîmes lui a aidé à pourvoir tous ses enfants, cette maison ayant valu plus de quatre fois autant. Il nous le paya peu à peu sans que cela l'incommodât. Dieu, qui par sa bonté avait accru ce grand nombre pour les sauver, le diminua bientôt pour en mettre quinze au ciel, qui moururent en deux ans, et toutes très heureusement, comme on le peut voir sur le registre mortuaire, où l'on a écrit quelque peu de choses de plusieurs (122).

### [13. *Les religieuses de Port-Royal s'établissent à Paris*]

Ma mère pensait toujours à l'établissement de Paris, mais rien ne s'avancait. On nous donna en ce temps-là une fille de condition, qui avait du bien, qu'on pensait y devoir aider (123). Mais, ayant demeuré quelque temps et même reçu l'habit, nous ne la trouvâmes pas propre et la renvoyâmes. Ma mère nous venait voir très souvent et demeurait avec nous autant que ses affaires le lui pouvaient permettre, en ayant permission des supé-

rieurs. Ma sœur Le Maistre y étant demeurée très malade, elle y fit une longue demeure (124).

Il arriva qu'on fit une professe (125), et qu'au sermon qu'on y fit ma mère fut tellement touchée de Dieu qu'après la cérémonie elle me vint prier de la mettre en retraite. J'eus une grande joie, me doutant bien que cette retraite de quelques jours aboutirait à celle de toute sa vie. Je la lui accordai aussitôt, et elle eut la bonté et l'humilité de n'y vouloir prendre conduite que de moi. Et dès le lendemain je fus étonnée qu'elle me demandât pardon à genoux, les larmes aux yeux, de ce qu'elle s'était quelquefois fâchée contre moi à cause que je recevais des filles pour rien. Ce n'était pas de celles de Maubuisson, car, pour celles-là, elle m'en avait priée de tout son cœur, ces pauvres filles lui ayant fait pitié ; mais c'était d'autres qu'elle ne croyait pas dans un semblable besoin, ou que les parents, ayant du bien, ne leur voulaient pas donner autant qu'elle jugeait qu'elles devaient, la maison étant pauvre comme elle était. Dieu, par sa bonté, lui fit connaître cette faute, et depuis l'on n'en prenait jamais assez à son gré.

Deux jours après, elle me dit que Dieu l'appelait à être religieuse, mais qu'elle en avait grande peine pour sa sœur Le Maistre, dont le mari n'était pas mort (126) et qui ne pouvait pas quitter Paris à cause de ses enfants. Ma sœur Le Maistre, qui avait un extrême désir, il y avait longtemps, d'être religieuse, (ou du moins, ne le pouvant être son mari vivant, de demeurer avec nous), fut si ravie qu'elle se leva de son lit pour aller trouver ma mère. Elle lui dit qu'elle la suppliait très humblement que sa considération ne l'empêchât de suivre la vocation de Dieu, et puis lui conseilla de nous acheter une maison à Paris, ce qui fut résolu incontinent. Ils s'en retournèrent à Paris pour obtenir la permission de M. l'archevêque, et chercher une maison. Cela dura près d'un an, M. l'archevêque se rendant difficile, et aussi parce qu'on ne trouvait point de maison (127).

Enfin, au temps qu'il plut à Dieu, la maison où est à présent le monastère de Paris se trouva, après en avoir vu cent autres. C'était bien la plus commode qu'on pût jamais avoir pour la commodité et le rapport de celle des Champs. J'eus permission de l'aller voir, et le maître, qui était un ancien conseil-



ler d'Eglise, nous reçut avec grande affection et témoigna grande joie que sa maison fût changée en un monastère (128). Le marché fut fait, et, incontinent, on y mit les maçons pour y ajouter quelque peu de bâtiment, et disposer les choses régulièrement. Cela dura jusqu'au jour du Saint-Sacrement de l'an 1625, que nous y arrivâmes.

Nous n'y vînmes d'abord que quinze, n'y ayant pas plus de place, et M. l'archevêque, qui nous avait obligées d'y venir toutes, nous donna terme d'un an pour nous pouvoir accommoder. Dieu permit que, la même année que nous vînmes à Paris, il mourut à la maison des Champs douze de nos sœurs, et une grande partie furent très malades, de sorte que, nous en prenant au mauvais air, on en faisait venir le plus qu'on pouvait. On fit une galerie qui en logeait une partie. On fit lambrisser tous les greniers, et, avant la fin de l'année, tout y fut logé. Il y en avait quatorze dans un grenier, et partout on y était très pressé. Le chœur était si petit qu'on n'y pouvait pas tenir la quatrième partie de la communauté. On dînait les unes après les autres au réfectoire. Avec cela, on était contentes, aussi régulières et silencieuses que si l'on eût été au plus commode monastère de France.

Il n'y avait que moi et celles qui faisaient l'économie, qui commençâmes à avoir du soin, parce qu'il fallut emprunter, quoique peu, pour faire les bâtiments nécessaires pour nous loger toutes. Mais, comme c'était des rentes qui diminuaient le revenu, et que nous dépensions plus à Paris qu'aux Champs, on avait plus de peine à vivre, outre que j'avais beaucoup de chagrin de devoir, l'ayant toute ma vie fort appréhendé, et je n'avais jamais emprunté, quelque besoin que nous eussions eu, que quelque petite somme, que je rendais aussitôt que je le pouvais. Néanmoins, Dieu nous fit la grâce, dans cet embarras, de refuser trois filles de condition, nièces d'une de nos meilleures amies (129), pour lesquelles on nous eût donné pour le moins trente-neuf milles livres, parce que je voyais bien que ces filles fussent religieuses pour marier deux de leurs sœurs plus richement. Elles avaient déjà quatorze ou quinze ans et avaient été nourries dans une maison peu réglée. Je le dis franchement à la tante, que je craignais que Dieu n'appelât ces filles, et que je ne pouvais m'embarrasser dans le hasard de les rendre, ce qui fâcherait Madame leur mère. Cela fut cause que cette dame

se sépara de moi. Je fis peut-être une indiscretion, ces trois filles ayant réussi en une bonne maison où on les mit. Néanmoins, je crois que fut un effet de la divine Providence, parce qu'apparemment les parents de ces filles, qui étaient de condition et dont il y en avait dans la faveur, eussent voulu prendre connaissance de nos affaires, et s'intriguer, ce qui nous eût fait tort dans tout ce qu'il a plu à Dieu de permettre qu'il nous soit arrivée depuis, ce qui n'est jamais arrivé qu'aucuns parents de nos filles ne soient jamais mêlés de nos affaires, ce qui nous a été une grâce particulière. Et je crois que Dieu en fit mourir un tout au commencement de nos affaires, parce qu'il nous eût pu faire beaucoup de peine quoiqu'il eût bien de l'amitié pour nous (130).

[14. *La Mère Angélique et Sébastien Zamet, évêque de Langres*]

Je n'avais lors personne à qui je parlasse de ma conscience, parce que, comme je l'ai déjà dit, Dieu les avait tous écartés. Il arriva qu'à l'occasion de l'Assemblée du Clergé, j'eus connaissance d'un évêque (131) qui m'était déjà venu voir aux Champs, parce que la Mère de Chantal lui avait parlé de nous, passant par son diocèse, lorsqu'elle s'en retourna en Savoie après l'établissement de Paris. Et ce qui fit qu'elle lui en parla, ce fut au sujet d'un monastère de notre ordre qu'elle avait réformé. Elle lui raconta la réforme du nôtre, où elle avait passé, et à Maubuisson aussi, où j'étais lors ; ce qui fit que ce prélat eut envie de nous voir, et que se trouvant à Paris au sujet de l'Assemblée, lorsque nous y vînmes pour nous y établir, il nous vint voir, et me parut un homme tout plein de zèle, de mortification et de vraie dévotion. Et parce que j'avais lors personne, il me fut aisé de prendre créance en lui et le prier de m'assister de ses saints conseils. Et véritablement ceux qu'il me donna au commencement étaient très saints et me servirent beaucoup, surtout à me détacher de désirs opiniâtres, (je puis dire ainsi), que j'avais de sortir de céans, pour aller à la Visitation ; ce qui partageait mon esprit et me faisait avoir plus de négligence à mes obligations. Mon prétexte était que, lorsque j'eus dix-sept ans, qui était l'âge qu'on avait dit à Rome que j'avais pour obtenir mes bulles, quoique je n'en eusse que neuf, mon père

y renvoya pour dire la vérité, en demandant pardon du mensonge, et obtenir de nouvelles bulles (132). D'abord on eut de la peine, parce qu'on voulait condamner à la restitution des fruits ; mais mon père fit faire information par l'official de Paris pour prouver que, bien loin d'en avoir joui, la maison s'était trouvée si désolée qu'il y avait mis du sien pour la réparer. Ce qui fit qu'on ne paya rien pour les bulles.

Le Saint-Père déclara ma première profession nulle, et m'obligea d'en faire une nouvelle dans six mois, si je voulais demeurer religieuse et abbesse. Je fus fort aise de cette nullité, qui ouvrait la porte à ma sortie, que je désirais tant pour être capucine ou carmélite (133). Je ne m'en souciais pas, pourvu que ce fût une maison bien réglée, mais je n'osais pourtant songer à l'entreprendre à cause de mon père, et je différerais toujours à refaire ma profession. Mon père, qui veillait toujours, sur la fin du sixième mois, pria M. de Clairvaux (134), qui était à Paris, de venir me faire faire cette profession. J'en fus très surprise ; néanmoins, je n'osai manquer, et fis mes vœux publiquement, mais avec cette intention formelle que je m'engageais de tout mon cœur aux trois vœux, mais non pas à la Règle de saint Benoît, ni à cette maison, où la seule nécessité présente me forçait de faire stabilité pour l'heure (135).

Cette profession ainsi faite m'était toujours un prétexte pour m'amuser et chercher les moyens de sortir, et, quoi que l'on me pût dire, et les larmes de la Mère Agnès, de ma mère et de plusieurs de nos sœurs, qui savaient cela, je ne pouvais ou ne voulais quitter cette pensée, ne voyant rien au monde qui me pût donner un vrai repos que d'être simple religieuse en un lieu où je ne fusse point connue. Cet évêque, à qui je dis cette pensée comme une des choses plus importantes de ma conscience, et qui m'était la plus précieuse, s'attacha si fortement à me l'ôter que je lui cédaï, croyant que Dieu m'y obligeait. Il voulut donc qu'en communiant à notre chapelle fermée, je refisse mes vœux tout haut. Ce que je fis en me faisant une aussi grande violence que si on m'eût forcée à être religieuse (136). Néanmoins, je demeurai en paix et n'en ai point eu de peine depuis.

Peu de temps après, il arriva qu'une dame (137), séparée de son mari, eut un grand désir de venir demeurer céans pour se

retirer du monde, où elle était fort engagée. Elle m'en fit prier par des personnes que nous honorions fort, ce qui m'engagea très mal à propos de la recevoir, et sans en demander avis à cet évêque, qui s'en était retourné dans son diocèse, auquel j'écrivais pourtant toujours pour toutes choses, et ne lui dis pas celle-là, qui était la plus importante, et qui nous a été, comme je crois, une punition de Dieu, une source de beaucoup de maux, dont, entre autres, que vingt-quatre mille livres qu'elle nous apporta furent cause que cet évêque voulut que nous entreprissions de bâtir notre grand dortoir ; ce qui ne fournit presque à faire les fondements (138). De sorte qu'il fallait emprunter tous les jours non seulement pour achever cet ouvrage, mais encore, avec le temps, pour en payer les intérêts, ce qui alla jusqu'à cent trente-six mille livres, car on voulut qu'on n'épargnât rien à ce bâtiment. Ce qui me surchargea d'une peine très grande, ne sachant à toute heure comment faire pour payer les intérêts et fournir à la dépense qui s'accroissait tous les jours, tout étant plus cher à Paris qu'aux Champs.

[15. *Le projet d'Institut du Saint-Sacrement*]

Un peu auparavant que je communiquasse avec cet évêque, le général de notre ordre était mort (139), lequel était un homme fort humain, qui ne m'avait jamais rien refusé de tout ce que j'avais désiré de lui. Et ce fut aussitôt qu'il nous eut donné les permissions de notre transport qu'on en mit un en sa place (140), de fâcheuse humeur, qui nous menaça de nous ôter toutes ces permissions que nous avait données son prédécesseur pour la réforme. Et de ce fait il nous ôta le bon abbé de La Char-moye (141), qu'il nous avait donné pour supérieur. Cela nous affligea beaucoup, et cet évêque l'était aussi pour ses filles qu'il avait réformées (142), qui étaient menacées comme nous. Comme nous lui parlions de cette peine, il nous dit, à la Mère Agnès et à moi (143), qu'il y avait quelques années qu'il avait dans l'esprit d'essayer de faire une religion qui eût pour fin principale d'adorer et d'honorer le Saint-Sacrement de l'Autel, que pour cela il y eût toujours quelqu'un qui l'assistât jour et nuit. Or il est à remarquer que, dès que nous étions encore à la maison des Champs, notre général venant à mourir, aussitôt, com-

me j'ai dit, qu'il nous eut donné la permission, nous résolûmes, et nous l'effectuâmes, d'être tout le jour tour à tour devant le Saint-Sacrement. Et peu après, l'abbé de Clairvaux, qui nous était favorable (144), venant aussi à mourir, nous ajoutâmes la nuit au jour, afin de prier Dieu qu'il lui plût de nous protéger contre les successeurs de ces abbés, ennemis déclarés de la réforme. Ce mouvement que Dieu nous avait donné nous fit recevoir avec grande joie celui de cet évêque. Et aussitôt nous le suppliâmes avec ardeur qu'il trouvât bon que nous envoyassions à Rome, pour avoir permission de commencer cet Institut. On agita fort, savoir si on ferait une maison nouvelle, ou si on établirait cette dévotion céans. On résolut enfin une maison nouvelle, ou si on établirait cette dévotion céans. On résolut enfin une maison nouvelle, avec la règle de saint Augustin. On travailla pour cela, et on pria M<sup>me</sup> de Longueville, Louise de Bourbon, qui venait assez souvent céans par une autre rencontre que je dirai, de vouloir qu'on présentât la supplique au Saint-Père en son nom, et qu'elle s'en dît fondatrice. Ce qu'elle accorda. Et aussitôt on supplia un docteur de Sorbonne (145) d'aller à Rome exprès, ce qu'il fit. Et comme il était là, nous recevions de nouvelles menaces de notre général, ce qui nous obligea de lui écrire pour essayer d'obtenir un bref qui nous remît sous la juridiction de l'évêque. Il obtint tous les deux en assez peu de temps et nous les envoya : ce fut en mille six cent vingt-six (146). La divine Providence fit qu'en ce même temps une dame riche et sans enfants (147), voulant laisser une partie de son bien à Dieu et aux pauvres, prit conseil d'une autre, qui était son intime amie et très vertueuse (148), à quoi elle emploierait une partie de ce qu'elle destinait en œuvres pieuses. Celle-ci, ayant ouï parler du nouvel Institut, étant de nos amies, lui dit le projet qui se faisait, et qu'elle vît si Dieu lui inspirerait d'y contribuer. Cette dame y prit aussitôt dévotion et me fit prier de trouver bon qu'elle nous laissât par testament trente mille livres, à la charge de jouir du privilège de fondatrice pour les prières seulement et d'être enterrée dans l'église du monastère. Que si elle mourait auparavant que la maison fût établie, qu'on apporterait son corps céans en dépôt, et que l'intérêt des trente mille livres courrait jusqu'à ce qu'on les livrât, l'établissement étant fait. Nous acceptâmes ce legs, et cette dame m'en vint remercier avec plus d'humilité que si nous lui eussions donné, au lieu de le recevoir.

Elle mourut peu après que la bulle fut obtenue, et nous reçûmes ce legs pour aider à payer la maison, qui était de trente-six mille livres.

[16. *La Mère Angélique démissionne de sa charge d'abbesse*]

La même année que notre bâtiment fut fait, qui fut en 1629, l'évêque, ayant obtenu un bref pour retirer ses filles de dessous l'ordre, aussi bien que nous, décida de faire une union de nos deux maisons, et pour cela que nous envoyassions la Mère Agnès avec la Mère Geneviève de Saint-Augustin (149), en ce monastère, d'où par après il nous envoya ici l'abbesse qui avait quitté sa charge (150), avec une autre sœur (151). Et comme l'année précédente la reine, mère du roi Louis XIII, qui assiégeait lors La Rochelle, nous vint visiter, je pris l'occasion de supplier très humblement Sa Majesté d'obtenir du roi, en action de grâces, lorsqu'il aurait pris cette ville, de nous accorder le droit d'élection. M<sup>me</sup> la marquise de Maignelay, Marguerite de Gondi (152), qui était venue avec la reine, appuya beaucoup ma prière, que la reine nous accorda. Et, au retour du roi, elle lui demanda cette grâce, qui lui fut accordée, et le brevet expédié et enregistré au Grand Conseil (153). Ensuite je fis ma démission, et la Mère Agnès, qui était coadjutrice, m'envoya la sienne du monastère où elle était. La Mère Geneviève fut élue abbesse (154), qui était une des premières novices que j'avais amenée de Maubuisson ; elle avait beaucoup de vertu. Et l'abbesse, qui était venue, fut prieure (155). Je dois dire, pour faire voir la justice de Dieu, (lequel je n'avais point assez prié pour faire la liaison que je fis avec cet évêque, m'y étant engagée fort légèrement, par la conduite et le discernement de mon esprit, n'en ayant pas même consulté la Mère Agnès, qui était à Port-Royal des Champs), que tout aussitôt que j'eus quitté la charge, la Mère Geneviève, qui avait été en ce monastère (156) et en avait pris l'esprit, ayant aussi pour conseil la prieure, changea par l'ordre de l'évêque toute la conduite de cette maison, qui était dans une très grande docilité, pauvreté et simplicité, ce qui faisait nos sœurs (ce disait-on) toutes bêtes. Il y en avait plusieurs qui ne savaient pas écrire quand elles avaient été reçues, et, voyant que c'était des esprits assez médiocres qui ne pouvaient pas

être employés à des charges où il fallait écrire, je jugeais inutile qu'elles y apprissent. L'on voulut aussitôt qu'elles le sussent, et on garnit incontinent toutes les cellules d'écritaires, afin que tout le monde écrivît. Au lieu qu'auparavant il n'y avait que les officières qui en eussent, et celles que l'on destinait à écrire ce qui était nécessaire pour la communauté. On disait qu'il fallait rendre toutes les sœurs capables de tout. Beaucoup ne bougeaient des parloirs à parler à des Pères (157), et puis il leur fallait écrire pour façonner les esprits.

Ce qui me fâcha le plus (158), ce fut qu'on mit au tour et à la sacristie les plus imparfaites, que je n'avais jamais voulu employer, et cela pour les contenter. On ne voulait plus recevoir de pensionnaires, si elles n'étaient filles de marquis ou de comtes. On se moquait de la simplicité et de l'apprêt des viandes du réfectoire. Il fallait tous les jours changer de potage et faire des saupiquets d'œufs, qui nous étaient inconnus, avec force épices, dont on n'avait pas accoutumé d'user.

A l'église, force parfums, plissures de linge et bouquets. On priait tout le monde de venir dire la messe et prêcher, faire tous les jours des connaissances nouvelles. Avec tout cela, des austérités extraordinaires, des jeûnes au pain et à l'eau, des disciplines terribles, des pénitences les plus humiliantes du monde. En sorte qu'en voyant faire une à une fille imparfaite, j'en fus très touchée, pensant que ce fût un miracle. Mais, à la récréation du même jour, la voyant autant railler qu'elle avait pleuré le matin, je fus toute surprise et trouvai que l'on faisait jeu de tout. Pour dire la vérité, il y avait de bonnes filles qui les faisaient de très bon cœur et avec utilité. Celles qui étaient les plus difficiles à leur manger, pour se mortifier, mangeaient après des chenilles et autres ordures. Et à la récréation, il fallait se moquer les unes des autres, s'entre-contrefaire, et on appelait cela se déniaiser. J'avais souvent de la peine de tout cela, mais je n'en disais rien. Et quand je pensais : « A quoi tout cela est-il bon ? », je me répondais : « A détruire mon propre jugement ».

On voyait bien, sans que je le disè, que je n'approuvais pas tout cela, et cet évêque (159) me dit une fois que je lui nuisais céans. Et comme je lui répondis que je ne disais rien, il me répondit : « Votre ombre nous nuit ». Je lui dis : « Envoyez-moi où

vous voudrez : j'irai ». Néanmoins il ne voulut pas le faire, et il m'employait à solliciter l'affaire du Saint-Sacrement, où il ne voulait pourtant pas que j'allasse. Avec tout cela, je m'accoutumais à tout, et vivais en grande union avec la Mère abbesse et la prieure. Il ne voulut plus que j'écrivisse à la Mère Agnès, qui était en son monastère ; je m'y soumis et elle cessa aussi de m'écrire. Ainsi nous étions aussi séparées d'esprit que de corps.

[17. *Etablissement de l'Institut du Saint-Sacrement*]

Pendant ce temps, nous poursuivions pour obtenir les lettres patentes du roi pour l'établissement du Saint-Sacrement, où il se rencontrait de grandes difficultés, beaucoup de personnes s'étant intéressées que cet Institut ne se fit pas. Enfin Dieu permit que, le roi étant demeuré très malade à Lyon et ayant été guéri, à ce que l'on crut, par le Saint-Sacrement, qu'il reçut en viatique, M. le Garde des Sceaux de Marillac, qui n'avait jamais voulu les sceller, eut un mouvement de Dieu par reconnaissance de la santé du roi, de faire dresser ces lettres très avantageuses, le roi accordant cette grâce en reconnaissance de celle de sa guérison, qu'il attribuait au Très Saint-Sacrement (160). Après cet heureux succès, on poursuivit M. l'archevêque de Paris, mais il n'y avait nulle apparence de le faire rendre, étant offensé de ce que, par la bulle, on lui avait joint à la supériorité de ce monastère deux autres prélats (161). Néanmoins, après de grandes prières de M<sup>me</sup> de Longueville, il permit que je visse une maison et qu'on l'achetât. Et aussitôt on travailla à la mettre en monastère le mieux que l'on put. Elle était dans le quartier du Louvre, au plus grand bruit de Paris, environnée de rues et de grandes maisons, sans aucun moyen de s'accroître que par des sommes immenses. Mais on avait voulu le voisinage de la Cour. Car il faut que je le dise, qu'il arriva, par un secret jugement de Dieu, que cet évêque, lequel, lorsque nous commençâmes à le voir, ne respirait que Dieu et paraissait tout mort au monde, se changea entièrement. Et, ayant d'abord désiré cette maison toute retirée et séparée du monde, il crut après qu'elle ne pourrait s'accroître sans faire beaucoup d'amis, et avoir des filles de condition et riches. Il fit faire des constitu-



tions où il ordonnait à la vérité beaucoup de bonnes et saintes règles, mais il y en avait d'autres qui ne l'étaient pas. Il voulait que l'habit fût beau et auguste, ce disait-il, de belle serge blanche, grands manteaux traînants, un scapulaire rouge de bel écarlate, de beau linge, l'église magnifique, et toutes choses dans un grand ajustement et propreté, qu'on y dît matines le soir à huit heures, et que tout y fût si doux et si agréable qu'il ne fît point peur aux filles de la Cour. Au reste, que les filles fussent polies, civiles et d'une dévotion agréable.

Pour la clôture, il la voulait très exacte, et toutes les observances qui ne choquaient pas la politesse. Et, parce que je n'étais pas assez spirituelle pour démêler tout cela, il ne voulait pas que j'y fusse supérieure, quoique je fusse nommée par la bulle. Mais il voulait que ce fût l'abbesse déposée qui était venue du monastère qu'il avait réformé. Mais jamais, et je ne sais pourquoi, il ne le put obtenir de M. de Paris, quoique je l'en priasse beaucoup et de tout mon cœur, contre mon cœur même (162). Car il est vrai que j'avais grande envie d'y aller, quoique ce ne fût pas pour y être supérieure. Il ne voulut même pas qu'elle y vînt avec moi, lorsqu'enfin, pour le bien que Dieu me fit par ce moyen, il se rendit et nous permit d'aller dans la maison le 8 mai de l'an 1633 (163).

#### [18. *L'abbé de Saint-Cyran et la Mère Angélique*]

Il faut savoir que, dès auparavant que nous vinssions à Paris, nous eûmes le bien de voir à la maison des Champs M. l'abbé de Saint-Cyran, qui faisait l'honneur à mon frère de l'aimer (164), et ayant connu ma mère, avec laquelle il se trouva lui rendant visite, lorsque je la priai (165) de m'amener des carrosses pour conduire les filles de Maubuisson à notre monastère. Et ma mère lui ayant dit les raisons de ce transport de filles, il fut si satisfait de la charité qu'il crut que nous faisions, qu'il prit la peine de m'écrire pour me remercier, comme s'il eût été le père de toutes ces filles. Et, dès l'heure, Dieu lui donna charité pour moi ; de sorte que s'en allant peu de temps après avec M. l'évêque d'Aire, Le Bouthillier, qui (166) le pria, comme son ami intime, de l'assister dans sa charge, où il demeura jusqu'à la mort de ce bon évêque. Et, revenant à Paris,

il passa par notre maison des Champs, où il arriva la veille de l'Ascension (167). Il me fit l'honneur de m'entretenir avec grande charité, et, sur ce grand mystère, il nous dit des choses admirables. Il arriva qu'en me parlant il me dit une parole qui me toucha beaucoup, qui fut qu'il avait vu beaucoup d'abbesses réformer leurs monastères, mais qu'il en avait peu vu réformer leurs personnes. Je me trouvai de ce grand nombre, quoique Dieu m'eût fait la grâce d'avoir beaucoup désiré d'être de ce petit nombre. Je révérai dès lors ce saint homme comme très savant, mais je ne fus pas assez heureuse pour reconnaître sa sainteté telle qu'elle était, ni de jouir dès lors du bonheur que Dieu semblait m'offrir de prendre sa conduite.

Il ne me donna aussi aucune ouverture pour cela, ce qu'il ne faisait jamais, ne s'enquérant de rien et ne répondant précisément qu'à ce qu'on lui demandait. Et, du reste, il parlait des matières générales de dévotion avec une élévation d'esprit admirable, en sorte que l'on voyait visiblement que ses paroles parlaient plus du fond de son cœur que de son esprit. Lorsque je fus à Paris, il continua de nous venir voir, et plus pour ma mère qu'il avait mieux connue que moi. Elle prit conseil de lui de sa vocation. Il la confessa lorsqu'elle fit sa profession (168), et elle lui parlait avec grande confiance. Pour moi, je le respectais beaucoup et le suppliais de me venir voir, lorsque j'étais fort affligée de ne savoir plus que faire pour notre subsistance. Je ne lui disais que fort superficiellement le sujet de ma peine, et, sans s'en enquérir davantage, il me consolait par des paroles toutes pleines de foi et de charité (169). Peu à peu je le connaissais davantage, mais je n'osais m'engager à lui, parce que je l'étais ailleurs. Et, quoique j'entrevisse beaucoup de choses qui ne suivaient pas les premières lumières que j'avais vues en celui qui me conduisait, ni celles qu'il avait plu à Dieu de me donner dès l'instant qu'il me donna le mouvement de le servir, néanmoins, j'étais dans un embarras terrible de ce nouvel Institut, dont les fondements étaient jetés par l'achat d'une maison de vingt-neuf mille livres, et celui qui me conduisait en était supérieur (170). Dieu, par sa bonté, voulut que cet évêque, ayant quelque connaissance de M. de Saint-Cyran, par une rencontre de quelque affaire de l'Eglise et du clergé, il fit une plus particulière amitié avec lui et, par sa fréquente conversation, l'estime de sa sagesse et de sa grande suffisance s'accrût beau-

coup en lui. Et comme il était persécuté pour l'Institut par plusieurs personnes éminentes et dévotes, et par plusieurs intérêts que Dieu sait (171), il crut qu'il avait besoin de M. de Saint-Cyran pour protéger son honneur. Et il ne se trompait pas, ainsi que l'on vit par la suite.

Il me dit donc un jour, après force louanges de M. de Saint-Cyran, que je lui fisse voir les Constitutions du Saint-Sacrement (172). Cela me surprit fort, quoiqu'en effet j'en eusse bien de la joie. Je lui dis que je suppliais d'y bien penser auparavant, parce que je connaissais M. de Saint-Cyran, qui ne les demanderait jamais à voir si on ne les lui montrait, et qu'il ne laisserait pas sans cela de le servir, et l'Institut, en ce qu'il pourrait. Mais que, s'il voulait les lui montrer et que ce fût pour l'obliger à en dire son sentiment, il le ferait franchement et croirait y être obligé, et je craignais que cela ne fit quelque refroidissement entre eux, leurs opinions ne se rencontrant peut-être pas. A cela il me répondit : « Ne craignez point, montrez-les lui : je veux qu'il en soit le maître absolu ! » Je priai aussitôt M. de Saint-Cyran de nous venir voir, et le priai de la part de l'évêque de voir ces Constitutions et d'y faire toutes les corrections qu'il lui plairait. Il les prit, les examina, et y changea très peu de choses, quoiqu'il y en eût plusieurs qui ne fussent pas dans son sens, pour le respect qu'il portait à cet évêque. Il y en avait une qu'il ne put souffrir, la trouvant contre l'ordre de l'Eglise, qui était que les filles s'enterrassent sans prêtres. Je le dis à l'évêque : cela le choqua un peu, et il m'alléguait quelques raisons en faveur de cette cérémonie ; néanmoins il me dit de l'ôter et continua à avoir une grande amitié pour M. de Saint-Cyran ; en sorte qu'il le pria instamment d'avoir soin de nous et de nous assister dans notre nouvel établissement, où nous étions quatre professes de céans, une sœur converse qui était venue d'un monastère (173) qu'il avait réformé, quatre postulantes du chœur et une sœur converse. Il lui obéit avec grande fidélité, prenant un tel soin de nous que tous les jours il m'écrivait les saintes dispositions où nous devons être pour commencer un Institut, et être les pierres fondamentales d'une maison de Dieu dans l'Eglise.

Je commençai lors à connaître plus que je n'avais encore fait qu'il était aussi spirituel et saint que savant. L'évêque était ravi des soins qu'il prenait de nous et nous exhortait à lui en bien témoigner notre gratitude. Nous ne fûmes pas longtemps dans le repos, car incontinent arriva l'histoire du Chapelet, que je n'écrirai point ici, car elle l'est déjà (174). Je dirai seulement que, le lui envoyant par le commandement de l'évêque, après que je l'eus reçu de notre monastère (175), n'en ayant aucune copie en la maison du Saint-Sacrement, il était déjà tard, il se mit à l'examiner à l'heure même avec une grande exactitude, et m'écrivit dès le soir à huit heures (176), que, l'ayant lu et examiné sans aucune préoccupation, prêt à le condamner s'il le méritait comme à l'approuver s'il était bon, il m'assurait qu'il n'y avait rien contre la vérité catholique, et qui ne se pût très bien soutenir, et qu'il me l'avait voulu dire à l'instant même pour me tirer de peine.

L'évêque eut une extrême satisfaction de ce qu'il le défendit de cette persécution, qui était très injuste, l'écrivit étant bon en soi. Et quand il ne l'eût pas été, il n'en était point l'auteur, comme on le disait. Il est vrai qu'il l'avait vu et approuvé, mais aussi avait fait celui qui avait suscité cette persécution (177), et avec bien plus de chaleur et d'affection que lui. Dieu le permit ainsi et il en tira sa gloire, comme il le fait de tous nos maux.

M. l'archevêque, qui était déjà mal content de ce que l'évêque qui nous conduisait était joint avec lui en la supériorité de ce monastère (178), quoiqu'il nous eût permis d'aller dans la maison, avait toujours quelque peine, et, étant irrité de nouveau par quelques personnes, voulut absolument que la Mère Jeanne, qui était prieure à Port-Royal, s'en retournât avec quatre autres religieuses, qui étaient venues avec elle (179). Cette persécution du Chapelet fut si grande que la Cour s'en mêla, et on nous décriait comme des hérétiques visionnaires ; et quelques-uns allèrent même jusqu'à nous dire sorcières.

Peu de temps après, l'évêque s'en retourna à son diocèse (180), et, nous recommandant à M. de Saint-Cyran et nous commandant de lui obéir en toutes choses, le pria de nous prê-

cher et de nous confesser. Il refusa d'abord de nous confesser, mais il nous prêcha près de trois ans durant à notre parloir, M. l'archevêque ne voulant pas que l'on prêchât à notre Eglise. Ce fut une singulière Providence de Dieu sur nous ; car, outre qu'il n'eût pas pu, en prêchant publiquement, nous donner des instructions si particulières et convenables à des religieuses, nous eussions été accablées de personnes qui eussent voulu nous prêcher, et nous n'eussions point eu M. de Saint-Cyran. Il ne manquait point de nous faire cette charité toutes les fêtes et dimanches, à dix ou douze que nous étions, trois prêtres de condition et proches voisins (181), avec deux dames. Ces personnes étaient tellement ravies qu'après le sermon, plusieurs fois, quand M. de Saint-Cyran était sorti, ils s'approchaient de la grille tous ravies et me disaient qu'il n'appartenait qu'à cet homme de prêcher la parole de Dieu. Et néanmoins, depuis, ils ont été de ceux qui ont consenti à sa persécution pour croire à la calomnie de personnes passionnées. Nos sœurs en étaient toutes transportées. Ayant continué un an de nous prêcher, ou un peu moins, il consentit à nous confesser, dont toutes nos sœurs eurent une grande joie et voulurent toutes lui faire des confessions générales (182). Ce que je mandai à M. de Langres, car je lui rendais compte de tout. Il me témoigna en avoir une grande joie, et je crois qu'il était vrai.

Je fus la dernière qui m'y confessai, appréhendant la grande droiture de ce serviteur de Dieu, quoique je le révérasse extrêmement, et qu'en effet Dieu m'avait donné la même idée de la véritable dévotion et de la vie religieuse, dès le moment qu'il me toucha par le sermon de ce capucin. Car je vis aussitôt la nécessité de la vraie obéissance, du mépris de la chair et de tous les plaisirs sensuels, le mérite de la vraie pauvreté. Et Dieu me donna tant d'affection pour ces vertus que je ne respirais que de trouver le moyen de les pouvoir pratiquer. Mais ma misère, ma légèreté, le peu de vraie assistance que j'avais eue pour correspondre à cette première grâce, quoique ma volonté soit demeurée ferme au fond de mon cœur pour chercher les moyens de la suivre, m'ont fait commettre de très grandes fautes et infidélités, dont j'avais très souvent des remords de conscience qui me mettaient en d'extrêmes angoisses. Je me reprenais, et, incontinent, je retournais dans mes langueurs. Je craignais donc ce qu'en effet j'aimais et désirais, qui était la forte, sainte, droite

et éclairée conduite de ce serviteur de Dieu. Je le regardais comme la mort de ma volonté, de mon discernement et de mon propre sens, dont j'avais jusqu'alors conservé la plus grande partie. Je ne le voulais pas tromper, ni abuser de la grâce que Dieu me faisait, que j'avais tant désirée, de trouver un homme duquel la force de l'esprit dans la vérité accablât le mien. De plus, j'avais une peine extrême et qui m'était naturelle, à me confesser, et plus encore à lui qu'à un autre. Sa grande sagesse me faisait appréhender de lui faire connaître tant de sottises, et sa sainteté tant d'infidélités et de péchés. Et cette peine était si grande que d'abord je lui dis qu'encore que j'eusse une vraie volonté de lui faire connaître tout l'état de mon âme, Dieu m'y obligeant, dans la créance qu'il m'aiderait à sortir de mes misères, dont le poids m'était si pénible, que néanmoins il m'était, ce me semble, impossible de me confesser, si Dieu ne me faisait une grâce extraordinaire ; que je le suppliais très humblement de la lui demander pour moi. D'abord il me dit que je ne devais point violenter mon esprit et que, lui ayant dit que j'avais fait plusieurs confessions générales, il n'était pas besoin que j'en recommençasse une. Mais il ne me le put persuader, parce que, le trouvant si saint dans sa conduite, et que Dieu me donnait un désir tout nouveau de suivre fidèlement les premières pensées qu'il lui avait plu de me donner de vivre en vraie religieuse et dans un état plus avantageux que je n'avais jamais été, étant déchargée de l'abbaye, et que cette supériorité du Saint-Sacrement n'était que pour un temps.

J'avais grand désir de me servir de la grâce que Dieu me faisait, d'avoir rencontré ce saint homme, m'abandonnant absolument à sa conduite et renonçant à mon propre esprit et à mon propre sens, qui m'avait fait faire tant de fautes. Pour cela je croyais les lui devoir faire connaître exactement. Et, s'il m'eût été possible de les lui faire voir comme je les voyais sans les dire, je me fusse estimée trop heureuse. Mais la parole m'était interdite, et il me semblait impossible de prononcer ce que je voyais avec tant de peine. Et de fait, dans le premier entretien pour ce sujet, qui dura deux heures, je ne lui dis que mes dispositions générales et les protestations du désir que j'avais de lui obéir, Dieu m'y obligeant, le suppliant de m'aider et de me faire faire sans aucune réserve tout ce que Dieu lui ferait connaître que je devrais pour lui satisfaire.

Peu de jours après, il revint et je crois qu'il m'obtint par ses prières la grâce de surmonter mon extrême répugnance à me confesser, l'ayant fait alors sans grande peine. Je demeurai si satisfaite et si contente qu'il me semblait être une autre créature. Et quoique Dieu me fît sentir de la douleur de mes péchés, je puis dire n'avoir jamais eu tant de véritable et même de si sensible consolation en toute ma vie. Jamais je n'avais eu tant de plaisir à me divertir et à rire que je n'en avais à pleurer. Je ne dois point dire ceci, n'écrivant que ce qui concerne la conduite et la Providence de Dieu sur cette maison. Et pour cela je dirai que toutes nos sœurs, à la réserve de deux (183), étaient en la même disposition de pénitence et de joie. C'était une union si étroite de tous nos cœurs que, dans un silence très exact, il semblait que nos sœurs s'entreparlaient pour s'entreconfirmer dans le désir de la perfection religieuse. L'exactitude à toutes les observances était très grande. Notre chapelle était sur une rue du plus grand bruit de Paris, où on entendait toutes sortes de sottises. Du commencement que nous y fûmes, on ne pouvait s'empêcher de rire, et souvent on demeurait sans pouvoir chanter. Mais, depuis que nous fûmes entièrement sous la conduite de M. de Saint-Cyran, on était si attentif qu'on n'en avait pas la moindre envie.

A la conférence, quand celle qui nous était contraire n'y était pas (184), par son tour de l'assistance ou quelque autre occasion, nous n'y parlions que de notre bonheur, et de l'action de grâces et de la fidélité que nous devions à Dieu, de la grâce qu'il nous avait faite, de connaître la vérité de nos obligations.

M<sup>me</sup> de Ligny, qui était notre bienfaitrice et qui entra dans la maison, ayant fait un voyage aux champs de quelques mois, fut si surprise, à son retour, de voir le changement de la maison, qu'elle en était toute ravie, surtout de sa fille, qui était jeune, délicate, et qui, encore qu'elle fût religieuse de très bon cœur, avait encore d'abord un peu l'esprit du monde, suffisant, et qui recevait librement les petits accommodements (185). Mais, sitôt qu'elle eut fait son renouvellement à M. de Saint-Cyran, il n'y en avait pas une plus humble, ni qui aimât mieux la mortification et la pauvreté. Et il faut remarquer que ce n'était point que ce saint homme portât les personnes, par aucune force ni contrainte, dans l'esprit de pénitence, ni qu'il ordonnât de grandes mortifications et austérités. Mais Dieu lui faisait la

grâce, par la force des solides vérités, de toucher tellement les cœurs de l'amour et du respect qu'on devait à Dieu, qu'il faisait naître la douleur de l'avoir offensé, et un si grand désir de lui satisfaire qu'on voulait toujours plus faire qu'il ne voulait. Il avait un soin merveilleux de retrancher toutes les occasions du péché. Pour cela il remarquait dans les confessions les moindres circonstances, afin de reconnaître les inclinations et la pente du cœur. Son exactitude n'était point pénible aux âmes : au contraire, comme on la voyait procéder non point d'un esprit sévère et scrupuleux, mais d'une véritable charité et droiture, elle donnait grande consolation et espérance aux âmes que Dieu les voulait guérir, les ayant fait tomber entre les mains d'un si bon médecin.

La bonne M<sup>me</sup> de Ligny, comme j'ai dit, en était toute ravie, et elle me disait souvent : « Il faut que cet homme ait une grâce et une conduite toute apostolique pour faire de tels changements dans les âmes ». Elle vint dans notre maison pour y faire une retraite et, comme elle s'était engagée avant que de connaître la conduite de M. de Saint-Cyran, à celle d'un Père de grande réputation, elle n'osa manquer de le prier de la conduire dans cette retraite. Il venait donc tous les jours la voir à notre parler, et il voulait que j'y fusse, afin de ramener à cette dame ce qu'il lui disait, qui, dans la vérité, était très beau et très bon, mais sans que jamais il s'enquît de ses dispositions, ni ce que produisaient en elle les vérités qu'il lui disait tous les jours. De sorte qu'à la fin de cette retraite, elle vit que ce Père lui avait dit force belles choses, mais toutes générales, sans les appliquer à ses besoins particuliers, ce qui lui fit croire que cette conduite lui serait peu utile. Et elle me dit qu'elle me suppliait au nom de Dieu d'obtenir de M. de Saint-Cyran qu'il la voulût conduire et lui faire faire un renouvellement, qu'elle viendrait un mois après. Et comme je lui dis que difficilement M. de Saint-Cyran se chargerait d'elle, parce qu'elle était riche, elle me répondit : « Je lui dirai tout mon bien et j'en disposerai selon ses ordres ». Mais cette bonne dame, dès le lendemain de sa sortie, tomba malade à la mort, et incontinent m'envoya prier avec toutes les instances possibles d'obtenir de M. de Saint-Cyran de l'aller voir. Mais il ne le jugea pas à propos, Messieurs ses parents y ayant déjà conduit ce bon Père, auquel il eut crainte de causer quelque peine. Il me dit de lui mander qu'elle



ne se mît en peine de rien, que ce bon Père l'assisterait très bien à la mort, et que, si Dieu lui rendait la vie, il la servirait selon son désir. Elle reçut cette réponse humblement, mais elle témoignait de la peine de ce qu'on la louait toujours. Et, comme elle entra en agonie, un prêtre, qu'il semble que Dieu envoya pour sa consolation, lui dit : « Eh bien, Madame, il faut mourir en pénitente ! » Alors se retournant du côté de sa ruelle où il était, et quittant ceux qui la canonisaient, elle lui répondit : « Hé oui, mon Père ! » et, commençant le *Miserere mei, Deus*, elle le continua jusques à la fin et mourut peu après (186). C'était une dame de très bon esprit et de grande vertu, et à qui Dieu avait fait connaître la vérité de la nécessité de la pénitence chrétienne. Durant sa retraite, elle ne m'avait entretenue que de cela, et de la vanité du monde, des richesses et des honneurs, dans une grande résolution de n'y prendre plus jamais de part. Et, de fait, visitant M. le chancelier son frère le même jour qu'elle sortit de chez nous, et la veille que sa maladie mortelle le prit, elle était tellement aliénée de toutes les magnificences de sa maison, qu'il la trouva tout idiote, et le dit, s'en plaignant, à quelqu'un.

Elle m'avait dit plusieurs fois, étant chez nous : « Que je plains mon frère ! Je prie Dieu qu'il soit chassé de la Cour, car je ne sais comment il sera possible qu'il soit sauvé autrement. » Il a paru, par ce qui est arrivé depuis, que Dieu a tiré cette dame du monde dans cette bonne disposition, pour ne la pas exposer à la peine extrême où elle eût été, de voir les persécutions que M. de Saint-Cyran et la vérité ont souffertes, et où quelques-uns de ses proches, qu'elle aimait extrêmement, ont eu part (187). Nous y perdîmes beaucoup, mais je m'en consolais par cette considération. Elle mourut au mois de janvier, et dès lors je commençai à songer à me retirer de cette maison, afin d'en terminer les différends.

[20. *Les supérieurs de la maison du Saint-Sacrement. M<sup>re</sup> de Chamesson*]

J'ai déjà dit que la bulle de l'Institut du Saint-Sacrement donnait la supériorité de la maison à trois évêques (188), ce qui avait donné grande peine à M. de Paris. Et, quoique à force de

sollicitations, et pour le respect de M<sup>me</sup> de Longueville, qui avait pris à notre supplication le nom de fondatrice, il nous laissât prendre possession de la maison, il ne nous permettait que de dire l'office dans le chœur. Car du reste, il ne voulut pas qu'on y prêchât, ni moins que l'on donnât l'habit à aucune fille, afin que, nous laissant ainsi, nous fussions obligées de le laisser seul supérieur.

Il y avait déjà près de trois ans que nous étions dans cet état. L'un des évêques supérieurs (189), par la Providence de Dieu, s'était tout à fait séparé dès auparavant que nous entrassions, et secrètement sollicitait M. de Paris contre nous. Et, n'ayant pu empêcher notre entrée, aussitôt il nous suscita la guerre du Chapelet. Le second changea tellement les premières maximes dans lesquelles nous l'avions vu, et commença à improuver la conduite de M. de Saint-Cyran, qu'il avait tant révérée et à laquelle il nous avait commandé expressément de nous soumettre, comme à la meilleure et à la plus sainte qui pût être. Nous, qui l'avions expérimentée telle, avec si grand profit pour nos âmes, nous n'avions nulle envie de la quitter. Ce qui nous faisait dissimuler, sans faire semblant de voir le dégoût qu'il en avait, qu'il ne nous faisait que trop paraître par sa froideur, n'osant pas se dédire et condamner ouvertement ce qu'il avait tant loué et approuvé.

Je crois devoir dire une des causes principales de son changement, qui fut au sujet d'une demoiselle de condition qu'il nous avait donnée et qui était tombée entre ses mains par la mort de Madame sa mère, qui était de son diocèse, et qu'il assista à la mort (190). Cette fille, étant demeurée sans mère, sans bien pour sa qualité, et sans soutien, lui fit pitié. Comme elle lui dit qu'elle avait bonne envie d'être religieuse, et lui trouvant d'ailleurs les qualités naturelles qu'il désirait en ses filles du Saint-Sacrement, il nous l'envoya, avant que nous fussons à la maison, pour commencer à la former. D'abord, elle fit paraître une grande dévotion pour la prière et l'austérité du corps, quoiqu'elle fût fort faible et malade, mais peu uniforme dans la vraie mortification, en faisant plus en santé qu'elle ne pouvait, et cherchant en maladie plus de délicatesse qu'il ne fallait. Elle avait d'ailleurs l'esprit fort élevé et fort sensible, qui néanmoins se reprenait quelquefois bien humblement. Et

peut-être que, si elle eût été si heureuse d'entrer tout à fait dans la conduite de M. de Saint-Cyran, elle eût pu être bonne religieuse. D'abord elle le goûta fort et admira sa charité, sa prudence et son uniformité, la lumière de son esprit lui faisant remarquer le faible des autres en beaucoup de choses. Elle voulut donc lui faire un renouvellement comme les autres, et commença par se plaindre de ce que, n'étant encore que séculière, et toute nouvelle dans la religion, M. de Langres avait voulu qu'elle fût maîtresse des novices et des pensionnaires, et qu'elle prît part à toutes les affaires de la maison ; qu'elle reconnaissait que cela lui faisait grand tort et était entièrement disproportionné à son état, qui devait être dans l'humiliation du noviciat. M. de Saint-Cyran lui dit qu'elle avait grande raison, et lui conseilla de me prier de la décharger de tout, et de la traiter en novice, ce qu'elle fit. Mais je me doutai bien qu'elle avait peine qu'on la prît au mot ; néanmoins, j'en écrivis à M. l'évêque, qui était absent, qui me manda de la suivre. Ce que je fis, donnant la charge des pensionnaires à une autre. Ce qui la mit en si mauvaise humeur qu'elle n'acheva pas son renouvellement et ne vit plus depuis M. de Saint-Cyran en particulier (191). C'était un chagrin pitoyable : tout ce qu'on faisait la choquait. Elle était même en mauvaise humeur contre M. de Langres, auquel elle n'écrivait plus, comme elle avait accoutumé. Toute la maison la souffrit avec grande patience, sans faire semblant de voir ses contradictions.

Lorsque M. de Langres fut de retour et que je lui dis son état, il le reconnut lui-même par les discours et les mécontentements qu'elle lui fit paraître de sa conduite, qui lui déplaisait parce qu'il avait encore union avec M. de Saint-Cyran. Mais il arriva un jour qu'il la demanda, et, en trois heures d'entretien, elle le gagna si bien que, le voyant après, je le trouvai tout autre. Il me dit qu'elle lui avait fait grande pitié, que c'était une âme peinée, et qu'au fond il y avait bien de Dieu en elle. Une autre occasion se présenta, où M. l'évêque ayant prié M. de Saint-Cyran de lui dire ses sentiments, il le fit avec sa sincérité, ce que l'évêque reçut si bien qu'il l'en remercia avec grand sentiment, parce qu'il était fort malade, mais, sa santé étant revenue, la vérité qu'on lui avait dite le peina, et, peu après, se retira de lui, ne le voyant plus, et même venant peu au Saint-Sacrement, que pour parler à sa fille et à moi par bienséance.

Il me reprochait que j'étais trop retirée, qu'on ne me connaissait plus, que je rebutais tous nos amis. Et par exemple il m'alléguait qu'un abbé commendataire de l'ordre de Saint-Augustin (192), qui venait quelquefois dire la messe à notre chapelle et qui m'avait demandée, s'était plaint que d'abord je l'avais reçu avec grande ouverture de cœur, et que je lui avais dit de bonnes choses qui l'avaient fort touché, et que, revenant après et méprisant de le prendre sous ma conduite, au lieu de le recevoir avec la première charité, je lui avais demandé pardon d'avoir osé lui parler comme en l'enseignant, et que ç'avait été une témérité, n'étant pas affaire à des filles de se mêler de conduite. Je lui répondis que tout cela était vrai, et que je m'étais confessée de tout ce que j'avais dit à cet abbé, qu'il avait trouvé bon, ma conscience m'en reprenant comme d'une grande faute. Et en outre, c'était un désordre que des filles se mêlassent d'enseigner des hommes et des prêtres, que j'avais plus d'affaires dans la maison que je n'en pouvais faire, à rendre à nos sœurs le service que je leur devais. Cela ne le satisfait pas, mais sa répréhension ne m'ébranla pas aussi, étant si persuadée par ma propre expérience de l'obligation que les religieuses ont de fuir absolument tout le commerce du monde, sous quelque prétexte de piété que ce puisse être, hors les obligations indispensables qu'il faut bien examiner, et craindre beaucoup de les étendre trop loin: que je m'estimais heureuse d'avoir rencontré une conduite qui m'eût fait connaître ce premier et plus important devoir d'une religieuse. Et je puis dire que M. de Saint-Cyran n'avait fait en cela que me ramener (193) les premiers mouvements de la grâce de Notre Seigneur en moi, qui me donnait un si ardent désir de la séparation de tout le monde; que si je n'eusse pas été fille, je crois que j'eusse été en un lieu si éloigné que j'y eusse été connue de personne.

J'avais été très infidèle à cette grâce, quoique j'en eusse toujours de grands remords de conscience. Et ce me fut un grand bonheur que ce saint homme tout d'abord me recommandât rien tant, connaissant combien cela m'était nécessaire pour retrancher une infinité de fautes que la vanité, la promptitude et l'inconsidération de mon esprit naturel me faisaient faire dans les conversations, outre ce que je manquais à ma profession.

Voyant toute cette mésintelligence avec ce supérieur, je jugeai qu'il était expédient de remettre cette maison entre les mains de Mgr de Paris seul, selon le premier ordre de l'Eglise ; et parce que malaisément l'eussé-je pu persuader à M<sup>me</sup> de Longueville, qui avait grande liaison avec l'évêque et avec sa fille qui l'avait gagnée (194), et qu'ayant désiré passionnément que cet évêque en fût supérieur, on eût jugé ce changement une légèreté et une inconstance. Je m'avisai qu'il fallait que, par personne interposée, je fisse persuader à M. de Paris de m'ôter de ce monastère et qu'il me renvoyât à Port-Royal, et qu'il fit venir la Mère de Port-Royal (195) ici, qui ferait ce qu'il désirait pour le faire seul supérieur.

Je proposai cette pensée à M. de Saint-Cyran, qui l'approuva. Et aussitôt je parlai à de nos amis. Et cela fut fait si à propos que, sans que l'évêque en sût rien, ni sa fille, un grand-vicaire amena la Mère de Port-Royal (196). Et à un signe donné, je me trouvai à la porte et la fis entrer, et sortis à la même heure. Quelques-unes de nos filles étaient averties, qui n'en faisaient pas semblant. Aussitôt que la fille de l'évêque vit cette bonne Mère, elle fut ravie de joie, pensant qu'elle en ferait tout ce qu'elle voudrait. Et se rendant à l'instant maîtresse de ma maison, elle envoya avertir l'évêque et M<sup>me</sup> de Longueville, qui vinrent. Et quoiqu'ils fissent semblant aux filles, qu'ils savaient m'aimer, qu'ils étaient fâchés de cette violence, ils en avaient en effet grande joie et prirent ce changement pour un effet miraculeux de Dieu, qui voulait établir ce monastère selon leurs pensées. Ils se mirent à caresser la Mère, la flattant que Dieu lui avait réservé l'accomplissement de cette œuvre, et la fille lui rendait des devoirs et des soumissions admirables. Cette Mère, qui était très vertueuse, nous avertissait de tout. Mais un jour l'évêque l'entreprit si adroitement et si dévotement qu'il l'emporta. Et elle lui promit qu'elle ferait ce qu'il voudrait, qui était principalement de ne pas renvoyer sa fille. Car, comme nous lui avions dit qu'il fallait commencer par là, elle avait dit à l'évêque qu'elle ne croyait pas qu'elle eût une véritable vocation.

Après ce discours de l'évêque à la Mère, la fille, bien instruite, se vint jeter à ses pieds et lui fit tant de belles protestations d'obéissance qu'elle l'attendrit encore. Ensuite elle m'écrivit qu'il lui semblait qu'il y avait un grand changement en cette fille, etc., et d'un style qui me fit voir qu'elle était ébranlée.

Je lui répondis que je la priais que nous demeurassions dans le silence pendant l'octave du Saint-Sacrement (car c'était la veille (197) qu'elle m'écrivit) et qu'après je lui dirais mes pensées. A la fin de l'octave, elle m'écrivit la première, m'avouant avec douleur qu'elle s'était laissée gagner à la fille, et aussitôt elle dit franchement à la fille qu'elle ne la pouvait garder. Elle, qui avait un grand courage, ne se le fit pas dire deux fois et en avertit aussitôt l'évêque et la princesse, qui la vint prendre elle-même à la porte sans y entrer, et elle n'y est jamais venue depuis (198). Il y avait encore une sœur converse du diocèse de l'évêque, qui était venue avec les autres religieuses du diocèse de l'évêque, qui voulut sortir, voyant cette fille sortie, et ainsi la maison demeura en grande paix. Et peu après, ayant fait supplier M. de Paris de faire l'établissement en demeurant seul supérieur, il donna l'habit à cinq filles (199).

#### [21. *Port-Royal pendant l'absence de la Mère Angélique*]

Il faut que je dise ce qui se passa au Port-Royal depuis que je le quittai pour venir au Saint-Sacrement. J'y laissai, comme j'ai dit, la Mère Geneviève abbesse, et la Mère déposée du monastère de l'évêque prieure, dans l'état et la conduite que j'ai dit ci-dessus. Mais j'ai omis à dire qu'on nous avait ôté des observances de notre règle : les matines à deux heures du matin, on nous les faisait dire à neuf heures du soir, et laudes ensuite, et de plus beaucoup d'observances de notre ordre pour en introduire d'autres, mais surtout la simplicité et la pauvreté. Non pas que personne eût rien en son particulier, mais il fallait que tout fût plus beau et plus poli que nous ne l'avions accoutumé. Dieu voulut que, trois mois après que nous fûmes sorties, que M. de Paris commandât à la Mère abbesse de renvoyer à son monastère cette Mère prieure et toutes les religieuses qui étaient de son monastère, qui étaient six en nombre. Il n'y eut point de sollicitations pour empêcher ce transport qu'on en fit ; mais Dieu, par sa Providence, rendit M. de Paris inflexible. Et même, pour faciliter le voyage, il donna de quoi en payer les frais. Et, parce que le premier triennat de l'élection de la Mère Geneviève échut en ce temps, et que M. de Paris sut qu'on avait envie d'élire cette prieure qu'il voulait renvoyer,

il la fit différer jusques à ce que les religieuses fussent parties. L'on la fit après, et la Mère Geneviève fut élue une seconde fois abbesse. Et ma Sœur Suzanne du Saint-Esprit, qui est morte abbesse de Maubuisson, fut faite prieure (200).

Sitôt que les religieux de notre ordre, au moins un certain abbé de Prières (201), virent ces deux filles seules, ils allaient fort souvent à la maison et s'offraient à dire les messes et entretenaient l'abbesse et la prieure des observances de la règle et des cérémonies de l'ordre, en sorte qu'il leur donna l'envie de les reprendre. La Mère en parla à M. de Saint-Cyran, qui prenait la peine de les visiter, et il approuva qu'elles rentrassent dans les premières observances. Mais ces religieux eussent voulu de plus qu'on se remit sous leur juridiction, ce qu'il n'approuva pas. Et comme la Mère m'écrivit de tout ce rétablissement, je la priai fort de ne point entrer dans la pensée de se remettre sous les religieux, et de croire que ce serait le plus grand mal qu'elle pût faire au monastère. Elle me crut, mais la prieure avait été tellement persuadée par les religieux qu'elle n'eut point de paix qu'elle ne fût sortie de la maison. Ce qui fut encore un effet de la divine Providence. Car cette fille, qui était fort austère, vertueuse et douce, faisait tout ce qu'elle pouvait pour persuader nos sœurs. Et si elle y fût demeurée dans les divisions que Dieu permit qui arrivèrent depuis, elle nous eût fait très grand tort.

Quand donc elle vit qu'il n'y avait pas moyen de venir à bout de son dessein, de remettre la maison sous les religieux, elle fit en sorte par leur entremise qu'une jeune abbesse de l'ordre (202) la demandât, pour lui aider à réformer son monastère. D'abord qu'on me communiqua cette affaire, que j'étais au Saint-Sacrement, je m'y opposai fort, aimant beaucoup cette fille et croyant que la maison où elle était prieure et maîtresse des novices y perdrait beaucoup. Je priai M. de Saint-Cyran de la voir. Il en prit la peine, et fit ce qu'il put pour lui faire voir l'obligation qu'elle avait de garder son vœu de stabilité. Elle fit semblant d'acquiescer, mais son esprit blessé ne put être guéri. Et Dieu, pour notre bien, ne le permit pas. De sorte qu'on m'avertit qu'elle était dans une grande inquiétude, et ce religieux m'en vint parler (203). Comme je vis cela, je lui dis qu'ayant fait tout ce que j'avais pu pour la retenir, l'affection et la charité que j'avais pour elle m'y obligeant, j'en étais quitte

devant Dieu, et qu'à la bonne heure elle s'en allât. On obtint donc son congé, et elle me vint voir au Saint-Sacrement, où elle demeura quelques jours. Je lui fis voir que sa sortie était une tentation, mais cette vue ne la guérit pas. Elle m'offrit de retourner à Port-Royal, mais je vis bien que ce n'était pas du fond du cœur et de plus que son esprit avait perdu sa première simplicité. Et je confesse que j'en suis coupable pour ne pas l'avoir bien conduite, et n'avoir pas bien discerné son esprit et la conduite de Dieu sur elle. Sa vertu, son humilité, sa mortification et sa douceur, m'avaient ébloui l'esprit, sans considérer qu'il y avait beaucoup de naturel et qu'au reste elle n'avait pas les qualités nécessaires pour la conduite, écoutant trop ses mouvements quand on lui en donnait lieu par l'emploi, et qu'elle n'était bonne que sous le joug d'une simple religieuse. Et dans cet état elle était d'un très grand exemple.

Trois ans après sa profession, je la menai avec moi en un monastère du diocèse de Rouen (204), dont la prieure avait été quelque temps chez nous pour y apprendre la réforme, et elle désira que j'allasse quelque temps chez elle (205). J'y demeurai trois mois et cette fille édifia toute la maison. Comme je revins de là, M<sup>me</sup> l'abbesse de Gif (206) désira que j'allasse chez elle pour quelque temps, étant toute nouvellement en charge. Mais je demeurai malade deux jours après, et l'on voulut que je retournasse en notre monastère. Et, comme cette bonne abbesse s'affligeait de ce que je ne pouvais séjourner davantage, je lui offris inconsidérément et par le mouvement de mon esprit, sans prier Dieu ni consulter personne, de lui laisser cette fille. Ce qu'elle accepta avec joie, la voyant très sage. Incontinent son esprit prit l'essor, mais si sagement et si doucement que l'on ne s'en aperçut presque pas.

Un an après on la rappela, que je n'étais plus en charge. Aussitôt elle s'affectionna aux dévotions extraordinaires et à toutes les nouvelles pratiques qui convenaient à son esprit. La prieure (207) la caressa fort, parce qu'elle était bien faite de corps et bien noble. Ces deux filles, d'ailleurs vertueuses, avaient cette attache, et c'est la seule chose que j'aie vue en cette fille, ma sœur Suzanne du Saint-Esprit, qui m'avait choquée pendant son noviciat, où nous la regardions comme un ange, tant elle était irrépréhensible. Et pour cet amour de sa noblesse, je ne l'avais point reconnu, car elle n'en parlait point et au reste elle



aimait la vileté et l'abjection en toutes choses. Mais, un peu avant sa profession, elle demanda à Monsieur son frère un livre de leur maison où étaient peints tous leurs prédécesseurs, pour me le faire voir. Cela me déplut fort, mais néanmoins je n'en voulus point mal juger, l'attribuant à simplicité. Mais dans la suite, j'ai reconnu que ce ver de vanité avait fait grand tort à cette âme. Néanmoins je ne doute point que Dieu ne lui ait pardonné, car vraiment elle l'aimait et eût souffert le martyre pour lui. Il l'a beaucoup humiliée, rien n'ayant prospéré entre ses mains, nonobstant ses ardents désirs de le servir.

[22. *Port-Royal de Paris. M<sup>me</sup> de Pontcarré*]

Dieu tira un bon effet entre les autres de la sortie de cette fille de Port-Royal. Voyant qu'il ne restait plus que la Mère Geneviève qui pût servir la maison, après en avoir pris l'avis de M. de Saint-Cyran, je dis à M. de Langres que je le suppliais très humblement de faire revenir la Mère Agnès du monastère où il l'avait envoyée, puisqu'il voyait bien qu'elle était absolument nécessaire à Port-Royal (208). Nous étions lors en grande froideur, et il ne me contredisait plus, sachant que je prenais conseil avant de lui demander les choses, de sorte que, quoique cela ne lui plût pas, il me l'accorda aussitôt, et je ne perdis point de temps à l'envoyer quérir. Elle arriva avec cinq de nos sœurs le 25 novembre 1635 et descendit au Saint-Sacrement. Je la trouvai si prévenue contre M. de Saint-Cyran, contre moi et contre les changements qu'on avait faits à Port-Royal de ce que l'évêque et les religieuses avaient établi contre les coutumes de l'ordre qu'elle avait tant aimées, que je la trouvai une autre créature. Néanmoins elle parlait avec sagesse et douceur. Mais les autres étaient si passionnées qu'il ne se peut dire avec quel excès elles le faisaient. J'en demeurai fort affligée et j'écrivis à la Mère abbesse de Port-Royal (209), pour la prévenir, afin qu'elle ne s'étonnât et ne s'affligeât point de voir ces filles de la sorte. Et, en disant adieu à la Mère Agnès, je lui dis que j'espérais avant six mois de la voir dans une autre disposition.

L'évêque la vint voir et ce furent les grandes caresses de sa part et des larmes de l'autre, d'avoir été si misérables que

de sortir de son diocèse. Je priai M. de Saint-Cyran de voir la Mère Agnès, lui faisant voir le changement de son esprit, mais que je croyais pourtant qu'elle reviendrait lorsqu'il lui aurait parlé, la connaissant si raisonnable et si craignant Dieu, que la vérité ramènerait aussitôt son esprit. Il s'excusa, comme il faisait toujours d'abord, craignant de s'avancer. Et, comme je lui dis qu'il était obligé de l'aider, puisqu'il l'avait défendue du Chapelet, enfin il me le promit. Il la vit deux ou trois fois (210), et quelques jours après elle m'écrivit, se souvenant de ce que je lui avais dit qu'elle changerait avant six mois, que six jours avaient suffi pour la détromper, au lieu de six mois, qu'elle avait vu M. de Saint-Cyran et qu'elle croyait pouvoir dire, sans faire de comparaison, que jamais homme n'avait parlé comme celui-ci. J'eus une très grande consolation en recevant cette lettre, de voir ma sœur dans cette disposition, et que Dieu réparât par sa bonté le mal que j'avais fait, l'envoyant dans cette maison ensuite de l'engagement où je m'étais précipitée, ce qui avait beaucoup nui à la nôtre et l'eût ruinée absolument, sans que la divine Providence eût tiré du bien de toutes mes fautes, par un effet de sa miséricorde infinie et que je ne puis jamais assez reconnaître.

Aussitôt que la Mère Agnès fut gagnée, les autres qui étaient venues avec elle s'en séparèrent et se lièrent avec M<sup>me</sup> de Pontcarré (211), avec laquelle elles faisaient leurs murmures en sa chambre. Et M. de Langres les venait voir au parloir de cette dame, et elle lui faisait tenir leurs lettres. Il y avait aussi un Père de l'Oratoire, ami de l'évêque, qui les venait voir (212). Il y avait une de ces filles qui était ma propre sœur, et la plus passionnée de toutes dans la créance qu'il n'y avait pas au monde un plus grand saint que cet évêque (213). Et elle nous regardait comme les plus infidèles qui pussent jamais être à la grâce que Dieu nous avait faite de nous avoir donné un si saint directeur ; ce qui portait cette pauvre fille à prier Dieu jour et nuit avec une extrême ferveur et beaucoup de larmes, qu'il lui plût nous détromper. Sa grande dévotion et son exactitude aux observances de la règle la faisaient aimer et respecter dans la maison, outre qu'elle avait une si grande charité pour tout le monde, et surtout pour les malades, qu'elle était toujours

prête à les servir. Ce qui était cause qu'elle en tirait quelques-unes à son parti, qui jugeait qu'on ne l'estimait pas autant qu'elle le méritait.

Tout cela, néanmoins, se passait doucement, par le grand respect de la confiance qu'on avait à la Mère Agnès, qui était aussi fort unie avec la Mère Geneviève, qui était l'abbesse et qui la fit prieure aussitôt qu'elle fut revenue. De sorte qu'il n'y avait que les révoltées qui osassent parler ouvertement et encore rarement et seulement quand on les choquait.

Lorsque je fus de retour du Saint-Sacrement, on me donna la charge des novices. Et jugeant que j'avais besoin, pour les pouvoir servir, d'un confesseur qui eût les qualités nécessaires pour conduire les âmes à Dieu, dont celui que nous avions et qui avait été donné par M. de Langres n'avait aucune, je suppliai la Mère Agnès, qui était supérieure par l'absence de la Mère abbesse, qui avait été envoyée au Saint-Sacrement, de supplier M. de Saint-Cyran de nous en donner un. Il le fit et nous envoya M. de Singlin, qui avait lors la charge de l'Hôpital de la Pitié, où Madame sa mère s'était donnée pour servir les pauvres par une grande charité (214). Aussitôt je lui mis toutes nos novices entre les mains et des pensionnaires qu'on désirait préparer à la Sainte Communion pour Pâques. Et nous vîmes bientôt le fruit de la bonne conduite de ce saint ecclésiastique. Il allait aussi confesser nos sœurs du Saint-Sacrement, M. de Saint-Cyran ayant jugé à propos de n'y plus aller après que j'en fus sortie, outre qu'il alla à son abbaye (215), tellement que M. de Singlin nous demeura seul. Peu à peu, ces filles révoltées revenaient, et celles qu'elles avaient indisposées revenaient aussi, à la réserve de deux, dont l'une était ma sœur dont j'ai parlé, qui se fortifiaient tous les jours dans leur résistance, par la communication qu'elles avaient avec l'évêque, ce qui obligea la Mère Agnès, après avoir été élue abbesse, de le supplier de ne plus venir au monastère (216). Depuis il n'y est jamais venu, mais les lettres continuaient toujours.

En l'élection de la Mère Agnès, nous y reçûmes une assistance visible de Dieu. Ces filles révoltées, appuyées de l'évêque et de M<sup>me</sup> de Pontcarré, avaient fait tout ce qu'elles avaient pu pour l'empêcher. Et le grand-vicaire qui y présida de la part de M. de Paris avait été tout gagné contre nous, de sorte que nous étions en grande crainte qu'il n'arrivât de la division. Mais

Dieu, par sa grâce, ne le permit point, et il y en eut si peu qui ne lui donnèrent point leur voix que le président, tout en colère, fut obligé de prononcer qu'elle était légitimement élue, dont toutes les sœurs eurent grande joie, à la réserve de ces quatre ou cinq ; et dans six mois elles revinrent toutes à Dieu avec des mouvements de pénitence si grands qu'elles édifièrent plus la communauté qu'elles ne l'avaient scandalisée. Ma sœur Marie-Claire, comme elle avait été la plus coupable dans ses emportements, fut aussi, par la grâce de Dieu, la plus fortement touchée. Elle voulut que sa pénitence fut aussi visible qu'avaient été ses fautes : elle porta l'habit et fit les fonctions de sœur converse six mois, et l'eût fait toute sa vie si M. de Paris qu'elle en fit très humblement supplier, ne lui eût refusé cette grâce, qu'elle désirait avec grand ardeur pour satisfaire à ses fautes (217).

M<sup>me</sup> de Pontcarré, de qui elle s'était séparée, fut fort surprise de la voir, et les autres, dans ces bons mouvements. Mais elle n'en fut pas plus touchée : au contraire cela l'irritait. Elle en rendit un compte fort fidèle à l'évêque, qui s'en fâcha aussi, et il fit ce mémoire dont il a tant été parlé, qu'il donna à un autre évêque (218) pour le donner au cardinal de Richelieu, lequel, pour d'autres raisons qui lui étaient plus considérables, et y étant encore poussé par le P. Joseph (219), fit arrêter, par les ordres du roi (220), M. de Saint-Cyran, qu'il fit mettre au bois de Vincennes (221).

## NOTES

### *Sources du texte*

- Bibliothèque municipale de Rouen, ms. 1368 (U 120), ff. 151-207.  
Bibliothèque Nationale, *f. franç.*, 17795, ff. 1-61.  
Bibliothèque de Port-Royal, P.R., 26, ff. 227-307 et 27, ff. 1-65.

## Editions

*Mémoires et Relations sur ce qui s'est passé à Port-Royal des Champs depuis le commencement de la Réforme de cette abbaye*, s.l., 1714, in-12 ; 1716, in-12 (édition fautive).

*Mémoires pour servir à la vie de la Révérende Mère Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, Réformatrice de Port-Royal*, s.l., 1737, in-8° (édition due à l'abbé Claude-Pierre Goujet et constituant le tome troisième des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, publiés à partir de 1734).

*Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal et à la Vie de la Révérende Mère Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, Réformatrice de ce Monastère*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol. in-12 (la *Relation* d'Angélique se lit au t. I, p. 262-370).

*Relation écrite par la Mère Angélique Arnauld*, p.p. Louis Cognet, Paris, Grasset, « Les cahiers verts -2- », 1949 (édition sujette à caution en ce qui concerne l'établissement du texte, mais capitale pour les éclaircissements historiques qu'elle fournit).

## Bibliographie sommaire

*Gallia Christiana*, pp. Denis de Sainte-Marthe, Parisiis, ex Typographia Regia, 1716-1786, 13 vol. in-fol.

*Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742-1744, 3 vol. in-12.

Jean Orcibal, *Les Origines du jansénisme*. II et III. *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Paris, Vrin, 1947-1948.

Louis Cognet, *La Réforme de Port-Royal. 1591-1618*, Paris, Sulliver, 1950.

— *La Mère Angélique et saint François de Sales. 1618-1626*, Paris, Sulliver, 1951.

— « *Le Chapelet secret du Saint-Sacrement* », dans le [*Bulletin de la Société des Amis de Port-Royal*, 1951, p. 3-14.

Jean-Robert Armogathe, « *Le Chapelet secret de Mère Agnès Arnauld* », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, 170, 1991, p. 77-86.

## NOTES SUR LA RELATION

(1) Cette date, attestée par les quatre manuscrits connus de la *Relation* : B.M. de Rouen, B.N. et B. de Port-Royal, est certainement la date à laquelle la Mère Angélique commence son texte. Revenue de Paris à l'abbaye des Champs le 4 décembre 1654, elle a été remplacée dans sa charge d'abbesse par la Mère Marie des Anges Suireau, élue le 26 novembre précédent (voir le procès-verbal à la B.N., f. fr., 15806, ff. 46-51). Angélique séjourne aux Champs jusqu'au 11 février 1655 (voir ses *Lettres*, Utrecht, 1742, t. II, p. 540 et 565). Curieusement, sans donner aucune explication, dans son édition de 1949, Louis Cognet remplace l'indication : « le 12 janvier 1655 » par une autre : « le 20 janvier 1655 », qui pourrait éventuellement être retenue comme date d'achèvement de la *Relation*.

(2) Fille d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion, Jacqueline est née le 8 septembre 1591 : elle est choisie comme coadjutrice de l'abbesse de Port-Royal, Jeanne de Boulehart, à la mi-juin 1599 ; elle prend l'habit de novice dans l'abbaye parisienne de Saint-Antoine des Champs le 2 septembre 1599. Après avoir pris possession de sa charge de coadjutrice le 10 avril 1602, elle arrive à Port-Royal, avec son père, le 5 juillet suivant, pour succéder à M<sup>me</sup> de Boulehart, décédée la veille.

(3) Edme de La Croix, originaire de Troyes, docteur de Paris, est moine à Clairvaux avant de succéder, comme abbé de Cîteaux, à Nicolas Boucherat, mort le 12 mars 1601 ; ami de Simon Marion, le P. de La Croix meurt en septembre 1604. Dans une conversation avec son neveu Antoine Le Maistre, en mars 1652, la Mère Angélique dit de M. de La Croix qu'il « était de bas lieu et de très peu de mérite » (*Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 262).

(4) « M. Marion, avocat général » (Angélique de Saint-Jean). Le grand-père d'Angélique, Simon Marion, baron de Druy en Nivernais, est conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et Privé, avocat général au Parlement de Paris ; il meurt le 15 juin 1605. De son mariage avec Catherine Pinon, il a une fille, Catherine, qui épouse en 1585 l'avocat Antoine Arnauld.

(5) La Mère Angélique veut sans doute parler de la prieure Elisabeth de Mauternes.

(6) Il s'agit de M<sup>me</sup> de Jumeauville, qui semble être arrivée à Port-Royal au printemps 1603 : cette religieuse vient de l'abbaye bénédictine de Saint-Cyr, dont la Mère Agnès, sœur d'Angélique, sera abbesse.

(7) Catherine-Angélique Dupont, prieure de l'abbaye, se montrera d'abord hostile à la réforme ; elle mourra le 1<sup>er</sup> septembre 1625 et sera inhumée dans l'ancien chapitre de l'abbaye des Champs.

(8) Quand la Mère Angélique reformera l'abbaye, elle rétablira l'ancien usage de l'ordre cistercien, qui imposait l'abstinence perpétuelle.

(9) Selon l'original de cette Carte ou Charte de visite, conservé à la Bibliothèque Nationale (*f. fr.*, 15805), la visite du général se situe au 17 décembre 1604 : depuis la mort d'Edme de La Croix, en septembre 1604, l'abbé de Cîteaux est Nicolas II Boucherat, qui mourra le 8 mai 1625, à soixante-trois ans.

(10) L'une des deux religieuses reçues par Angélique est la sœur Catherine de Saint-Paul Goulas : accueillie à Port-Royal à six ans en 1595 par l'abbesse Jeanne de Boulehart, elle entre au noviciat et fait sa profession le 1<sup>er</sup> septembre 1602 entre les mains de la jeune Angélique, qui inaugure, ce jour-là, ses fonctions d'abbesse en recevant les vœux de Catherine et d'une autre novice. La sœur Goulas mourra à Port-Royal le 22 janvier 1667, après avoir signé le Formulaire le 28 janvier 1665 (elle rétractera sa signature dès le 21 mars suivant) et avoir rejoint les religieuses non signeuses de Port-Royal des Champs le 4 juillet 1665.

(11) Madeleine Mulot meurt le 9 août 1603 ; la religieuse qui est « sortie » est Elisabeth de Mauternes, comme on l'a vu.

(12) Dans l'ancienne règle cistercienne, les religieuses se lèvent à deux heures pour dire matines et se reposent jusqu'à cinq heures et demie. (La dernière phrase du passage, sur la promenade de la communauté, est soulignée dans le manuscrit de la Bibliothèque municipale de Rouen : il s'agit sans doute d'un extrait de la charte de visite).

(13) C'est-à-dire la « vie religieuse ». Relatant quelques souvenirs de jeunesse à son neveu Antoine Le Maistre, la Mère Angélique va jusqu'à affirmer : « Depuis que je fus abbesse en 1602, à l'âge de onze ans jusqu'à ce que j'eusse quinze ans, j'avais une aversion horrible du couvent », précisant même : « Lorsque j'eus quinze ans, sachant fort bien que je n'étais point obligée à la religion parce que je n'étais pas d'âge et ayant inclination pour la vie d'une honnête femme mariée, je déli-

bérai en moi-même de quitter Port-Royal et de m'en retourner au monde, sans en avertir mon père et ma mère, pour me retirer du joug qui m'était insupportable et me marier quelque part. Je crus alors qu'au pis aller je serais en sûreté à La Rochelle » (*Mémoires*, 1742, t. II, p. 255, 256).

(14) Louis Cognet, dans son édition de la *Relation*, 1949, p. 179, présume avec une certaine vraisemblance que ce sont surtout les tantes d'Angélique, sœurs et belles-sœurs d'Antoine Arnauld l'avocat (plusieurs sont protestantes), qui tentèrent de lui faire quitter le cloître.

(15) Cette visite se situe, semble-t-il, à la fin de mai 1607 : M<sup>me</sup> Arnauld vient de donner naissance à des jumeaux, Antoine et Madeleine, baptisés à Saint-Merri le 22 mars (ils meurent en bas âge).

(16) Angélique revient longuement sur sa maladie dans ses conversations avec Antoine Le Maistre (*Mémoires*, Utrecht, t. II, p. 256 et suiv.). Prise d'une forte fièvre le 25 juillet 1607, elle reçoit immédiatement la visite de sa mère, qui la fait transporter à Paris le 10 août. Une fois hors de danger, Angélique quitte l'hôtel parisien de la rue de la Verrière, sur la paroisse Saint-Merri, à la fin de septembre. Elle passe les mois suivants dans la belle propriété paternelle d'Andilly, près de Montmorency. Elle retournera à Port-Royal le 6 décembre avec sa petite sœur Marie, alors âgée de sept ans et demi.

(17) Angélique précise à Antoine Le Maistre (*Mémoires*, *ibid.*), qu'elle reçut la visite de ses oncles Isaac Arnauld, qui resta protestant toute sa vie, et Pierre Arnauld, catholique, ainsi que sa tante la présidente de Druy, femme de Simon Marion, président au Grand-Conseil.

(18) Pendant la maladie de sa fille, Antoine Arnauld lui fit, selon ses propres termes, « un tour d'adresse, qui (lui) causa un vif dépit, et qui (l')eût ébranlée dans la résolution de demeurer religieuse, si Dieu ne (l')eût soutenue » (*Mémoires*, t. II, p. 259) : il lui fit signer, sans qu'elle en ait lu le texte en entier, « une ratification de ses vœux », qu'il savait nuls.

(19) « Nous nous occupions, dit Angélique, à faire des mascarades dans la maison, et le Pater (c'est-à-dire le confesseur), s'occupait à en faire avec les valets dont il était le chef » (*Mémoires*, t. I, p. 372).

(20) M<sup>me</sup> de Jumeauville.

(21) Le P. Juvénal vient prêcher à Port-Royal à la Pentecôte 1607, puis le jour de l'Assomption de la Vierge, et rend ensuite plusieurs visites à M<sup>me</sup> de Jumeauville, en l'absence de la Mère Angélique ; deux autres capucins l'accompagnent : le P. Basile et le P. Bernard, qui prêche l'Avent. L'ouvrage donné par les religieux aux moniales est du P. Matthias de Salo Bellintani (1534-1611), capucin italien, qui prêcha plusieurs fois en France, en particulier à Paris et à Lyon ; édité pour la première fois à Brescia en 1573, cet écrit de spiritualité a été publié en France sous le titre de *La Pratique de l'Oraison mentale ou contemplative*, et a connu de nombreuses traductions françaises à Arras (1593), à Lyon (1593, 1605, 1613, 1618, 1621), et à Paris (1609, etc.). Les renseignements sur cette lecture proviennent d'une conférence faite par la Mère Angélique aux religieuses le 10 avril 1653 et rapportée de manière incomplète par la Mère Dorothee de l'Incarnation Le Conte, *Mémoires*, 1742, t. II, p. 420.

(22) Il s'agit du P. Basile, qui, d'après le thème de son sermon sur l'Incarnation du Fils de Dieu et son humiliation, dut venir à Port-Royal aux alentours de la fête de l'Annonciation, le 25 mars 1608. Sur les nouvelles bulles, voir plus bas n. 132.

(23) Le collège parisien des Bernardins est situé sur la Montagne Sainte-Genève.

(24) Le P. Bernard, on l'a vu, a déjà prêché pendant l'Avent 1607 à Port-Royal.

(25) Catherine Dupont (voir n. 7).

(26) Le P. Pacifique n'est pas plus connu que son confrère le P. Bernard.

(27) La propriété personnelle est en principe défendue par la règle.

(28) Claude Masson, abbé de Maurimont, ou Moiremont, en Champagne (diocèse de Langres), depuis 1591, meurt le 1<sup>er</sup> mai 1620.

(29) Il s'agit de la propriété d'Andilly, où la Mère Angélique a passé quelques jours en 1607 lors de sa convalescence. On peut comparer ce texte avec les souvenirs rapportés par la Mère Angélique le 4 avril 1652 à Antoine Arnauld, Jean Issali et Antoine Le Maistre (voir la relation qu'en fit ce dernier, *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 280-282).

(30) Le 18 octobre 1608, ainsi qu'elle le précise plus loin, tandis que la Mère Angélique de Saint-Jean parlera du 21 ou du 22. (Curieusement, quelques lignes plus bas, le texte des quatre manuscrits B.N., P.R. et B.R. porte : « 1609 », ce qui est une erreur manifeste ; le millésime n'était peut-être pas précisé dans l'original de la Mère Angélique).

(31) Il s'agit de Claude de Kersailloux (ou Quersailloux), moine de Bégard en Bretagne, docteur de Paris, qui deviendra abbé de Vaclair (diocèse de Laon) le 2 juillet 1627 ; il mourra le 17 juillet 1653 ; sur sa prédication, voir *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 276.

(32) Marie-Madeleine de Saint-Paulin Baron mourra converse à Port-Royal le 5 mars 1656.

(33) Ce mot est pris au sens de « repousser avec dureté ou avec mépris », de « rabrouer avec rudesse ».

(34) Le P. Bernard.

(35) Le 21 mars 1609.

(36) Claude de Kersailloux.

(37) C'est la fameuse « journée du guichet », du vendredi 25 septembre 1609, dont la Mère Angélique parle longuement à Antoine Le Maistre, *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 264-265. M. et M<sup>me</sup> Arnauld sont venus ce jour-là à Port-Royal avec trois de leurs enfants : Robert, Catherine et Anne.

(38) « La Mère de Nouveau et la Mère de Louvières » (Angélique de Saint-Jean). Elles sont sorties de l'abbaye parisienne avec la permission de leurs supérieurs, vers la fête du Saint-Sacrement 1609 (18 juin). La première, Catherine de Sainte-Gabrielle de Nouveau, sera maîtresse des novices et mourra à Port-Royal le 22 mars 1627 ; la seconde, Madeleine-Marthe de Louvières, servira à l'infirmerie et mourra le 11 février 1623. Deux autres religieuses de Saint-Antoine des Champs rejoindront Port-Royal : Philippe de Sainte-Eugratie Passart (en 1616) et Louise de Sainte-Praxède de Lamoignon (en 1624).

(39) « La Mère de Louvières », écrit Angélique de Saint-Jean, qui précise que le « bon prêtre séculier » se nomme « M. Boucher ». Le prieuré de Haute-Bruyère, situé tout près de Port-Royal, relève de l'ordre de Fontevault.

(40) « Le P. Archange de Pembroke » (Angélique de Saint-Jean) : fils d'un Anglais catholique (il serait né vers 1567), il a fui l'Angleterre dans des conditions que la Mère Angélique racontera plus tard à Antoine Le Maistre (*Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 292-297) ; il a pris l'habit chez les Capucins le 5 août 1588, cinq mois avant son ami le P. Ange de Joyeuse. (Voir les lettres du P. Archange à la Mère Angélique, lettres conservées à la Bibliothèque Nationale : elles ont été éditées par le P. Ubald d'Alençon, dans *Les Frères Mineurs capucins et les débuts de la Réforme à Port-Royal des Champs (1609-1625)*, Paris, 1911). Quand il rend visite à Port-Royal, vers le 25 octobre 1609, le P. Archange est gardien du couvent capucin de Saint-Honoré. Il fait partie du milieu de M<sup>me</sup> Acarie et de Benoît de Canfield. Il mourra en 1632.



(41) Les deux abbayes de Montvilliers, au diocèse de Rouen, et de Beauvais.

(42) Claude-Marguerite de Gondi (vers 1570-25 août 1650), avait épousé en 1588 Florimond d'Halluin, marquis de Maignelay, mort dans les guerres de la Ligue. Elle est la sœur de Henri et de Jean-François de Gondi, évêques de Paris, ainsi que de Philippe-Emmanuel de Gondi, qui devint prêtre de l'Oratoire après la mort de sa femme. Amie de l'Oratoire et du Carmel, la marquise de Maignelay sera l'une des correspondantes de la Mère Angélique.

(43) Thomas Gallot est un Normand du diocèse d'Avranches : il fut théologal du chapitre de la collégiale de Mortain de 1610 au moins jusqu'à 1635 ; docteur de Sorbonne en 1598, il joue un rôle de premier plan dans le développement de trois maisons de religieuses au début du XVII<sup>e</sup> siècle : les ursulines avec M<sup>me</sup> de Sainte-Beuve, les carmélites avec M<sup>me</sup> Acarie, et l'abbaye de Port-Royal. La sœur Anne Arnauld parle dans un mémoire de ce « bon docteur fort spirituel » qui lui donne à lire la vie de sainte Thérèse écrite par elle-même. Gallot mourut le 30 janvier 1636 et fut inhumé à Port-Royal.

(44) Ce docteur est plus connu sous le nom d'Asseline. Ami de Simon Marion, Eustache de Saint-Paul Asseline (1573-1640) entre dans l'ordre des Feuillants en 1606, devient docteur de Sorbonne (il laisse une *Somme de théologie*) et visiteur des monastères de la province de Paris. Plusieurs de ses lettres à la Mère Angélique ou à la Mère Agnès sont conservées à la B.N., *f. fr.*, 17808.

(45) La Mère Angélique désigne par là les bernardins.

(46) Le premier des trois religieux dont parle la Mère Angélique ici est Nicolas Brissonnet : il comprend à peine le *Pater* en français et passe son temps à la chasse ; le deuxième, Claude de Kersaillox, quitte Port-Royal vers le 9 décembre 1609. Quant au troisième, dont le nom n'est pas connu, il reste à l'abbaye jusque vers la fin de 1611. Son successeur fut Dom Bomereau, docteur en théologie, parent (et peut-être neveu) de ce Bomereau qui se trouve à Port-Royal au moment où Angélique en prend possession : il demeure auprès de la Mère Angélique jusque vers février-mars 1615.

(47) Nous ignorons son nom.

(48) « Il s'appelait Dom Jean Catois, depuis abbé de la Charité » (Angélique de Saint-Jean) ; cette abbaye, que J. Catois (ou Cathois) dirigea de 1633 à 1641 (*Gallia Christiana*, IV, 847), est située dans le diocèse de Langres.

(49) « M. Maugier » (Angélique de Saint-Jean). Il s'appelle en fait Etienne Mauguier. Bachelier en théologie, moine de l'abbaye de La Charmoie (diocèse de Châlons), il devient en 1607 abbé de sa maison, qu'il réforme, puis vicaire de l'abbaye de Clairvaux ; il meurt le 23 septembre 1637 à Paris.

(50) La Mère Agnès, dont il va être question longuement un peu plus loin. Sœur cadette de Robert, de Catherine, de Jacqueline et d'Anne Arnauld, Jeanne est plus connue sous son nom de religion Agnès de Saint-Paul : née à Tours le 31 décembre 1593, elle a été baptisée le lendemain. Elle mourra à Port-Royal des Champs le 19 février 1671, après avoir été abbesse de Port-Royal à plusieurs reprises (1636-1642, 1658-1661).

(51) Il s'agit de M<sup>me</sup> Desportes, religieuse de la maison, qui, selon les termes d'une convention, « aurait le titre d'abbesse et en exercerait les fonctions jusqu'à ce que Jeanne, âgée seulement de cinq ans, en eût vingt » ; de plus M<sup>me</sup> Desportes serait tenue d'y nourrir et entretenir ladite future abbesse Jeanne et une autre de ses sœurs, tant qu'elle aurait le gouvernement de cette abbaye » ; cet arrangement ou procédé s'appelle mettre une abbaye en *Custodi nos* ou « en confiance ».

(52) Jacqueline prend l'habit de novice à Saint-Antoine le 2 septembre 1599, se rend à l'abbaye de Saint-Cyr avec sa sœur Jeanne le 22 octobre suivant et à l'abbaye de Maubuisson, non loin de Pontoise ; Jeanne prend l'habit bénédictin le 24 juin 1600. Après avoir reçu le sacrement de confirmation le 29 septembre 1600 à l'abbaye de Bertheaucourt (la jeune religieuse s'appellera désormais Angélique), elle prononce ses vœux à Maubuisson le 29 octobre suivant entre les mains de l'abbé de La Charité, moine de Cîteaux, délégué de l'abbé de La Croix, général de l'ordre.

(53) Jeanne de Boulehart (voir n. 2). La sœur qu'on « amène » à Port-Royal, de l'abbaye de Saint-Cyr, est la future Mère Agnès.

(54) « Vileté » : « qualité de ce qui est bas, abject, à bon marché » (Furetière, *Dictionnaire*, 1690).

(55) La prise d'habit de la Mère Agnès de Port-Royal a lieu le 28 janvier 1611, sa profession le 1<sup>er</sup> mai 1612.

(56) Il s'agit de la Mère de Louvières et de la Mère de Nouveau (voir n. 38).

(57) « Ma sœur Claire-Martine » (Angélique de Saint-Jean) : Claire de Sainte-Martine Pinot, fille d'un avocat parisien, est entrée à seize ans chez les Ursulines, qui la renvoient ; mais grâce à son confesseur, M. Boucher, en 1610 elle devient religieuse à Port-Royal, où elle mourra le 23 décembre 1620. « Je n'ai jamais vu de fille plus sainte », dit un jour la Mère Angélique à Antoine Le Maistre (*Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 403).

(58) « Ma sœur Isabelle-Agnès de Châteauneuf » (Angélique de Saint-Jean) : Isabelle de Sainte-Agnès fait profession en 1616 à dix-huit ans (ou dix-neuf, selon Angélique de Saint-Jean, voir n. 102) et mourra le 4 juin 1626.

(59) « M. l'archevêque d'Auch » (Angélique de Saint-Jean) : il s'appelle Léonard (et non Laurent) de Trapes, originaire de Nevers, nommé à Auch en 1597 et sacré à Paris en janvier 1600 ; il meurt à Auch le 29 octobre 1629.

(60) Note d'Angélique de Saint-Jean (note absente du manuscrit 26 de la Bibliothèque de Port-Royal) : « Dieu donnait de ces connaissances à la Mère sans que personne l'eût instruite. Elle comprit quel désordre c'était que d'engager des personnes dans l'Eglise sans vocation. M. de Gondî, général des galères, ayant contraint son cadet de prendre la tonsure et d'être d'Eglise, qui en enrageait, n'ayant encore que douze ans il se tua par accident en allant à la chasse et tombant de cheval. C'était un enfant parfaitement bien fait et qui fut fort regretté. La Mère Angélique, apprenant cette affliction, dit aussitôt : « Dieu aimait trop M<sup>me</sup> la générale. Il n'a pas voulu laisser impunie la faute qu'elle avait faite d'engager cet enfant dans les bénéfices sans vocation ». Le général des galères est Philippe-Emmanuel de Gondî (1581-1662), frère de la marquise de Maignelay (voir n. 42) ; la mort de sa femme, Marguerite de Silly, en juin 1625, le conduisit à entrer à l'Oratoire le 6 avril 1627. Le couple avait eu plusieurs fils : Pierre, duc de Retz, Henri, marquis des Isles d'Or, mort jeune, et Jean-François-Paul, futur archevêque de Paris et cardinal de Retz.

(61) Allusion à la « journée du guichet » du vendredi 25 septembre 1609 (voir n. 37).

(62) « Ma sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation » (Angélique de Saint-Jean) : Anne Arnauld est née à Tours en 1592 ; après avoir eu la petite vérole en 1613, elle entre à Port-Royal en 1617 et y mourra le 1<sup>er</sup> janvier 1653.

(63) Anne se confesse au P. Eustache de Saint-Paul le 5 janvier 1615.

(64) Note de la Mère Angélique de Saint-Jean : « Il faut mettre ici la vision qu'elle eut à Saint-Merry », la paroisse parisienne des Arnauld,

dans leur chapelle de Saint-Laurent, le 8 septembre 1615, ainsi qu'elle l'a racontée plusieurs fois à la Mère Angélique Arnauld (voir par exemple *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 338-339). La maison des Arnauld était située à l'angle de la rue de la Verrerie et de la rue du Renard.

(65) Catherine Arnauld est le troisième enfant d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion : née, sans doute à Tours, le 9 juin 1590, elle se marie en 1606 avec Isaac Le Maistre, conseiller du roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes (le contrat est daté du 1<sup>er</sup> janvier). Mais Isaac est protestant et se verra reprocher sa mauvaise conduite par son beau-père : ce dernier demande et obtient la séparation des biens des époux en 1616 et le gendre est quelque temps enfermé à la Bastille. Isaac meurt en septembre 1640 et Catherine Arnauld prend l'habit à Port-Royal le 11 octobre de la même année. Elle y vivra sous le nom de Catherine de Saint-Jean et mourra au monastère de Paris le 22 janvier 1651.

(66) Extraits de *l'Évangile de Matthieu*, 11, 25-30 : « Je te loue, Père [...]. Prenez sur vous mon joug et mettez-vous à mon école ».

(67) La sœur Charlotte de Hérelle, la seule converse que la Mère Angélique trouve dans l'abbaye quand elle en prend possession ; elle s'oppose à la réforme ; elle meurt le 6 mars 1617 : Anne Arnauld voit pour la première fois mourir quelqu'un à Port-Royal (voir son récit dans les *Mémoires*, éd. Goujet, 1734, t. I, p. 216, et *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 295).

(68) Angélique quitte l'abbaye de Port-Royal avec sa sœur Marie-Claire et trois autres moniales le lundi 19 février 1618 ; après un séjour d'une dizaine de jours à Paris dans la famille Arnauld, elles gagnent Maubuisson, où la Mère Angélique restera jusqu'au début de mars 1623.

(69) Angélique d'Estrées revient à Maubuisson le 10 septembre 1619 avec son beau-frère le comte de Sauzay. Cette abbesse de Maubuisson défraya la chronique en raison de son inconduite : elle avait eu ainsi douze enfants de pères différents, dit-on. Née vers 1574, semble-t-il, Angélique est novice et religieuse à Poissy, et devient abbesse de Bertheaucourt-les-Dames, au diocèse d'Amiens, puis de Maubuisson. En 1616-1617, l'abbaye de Bertheaucourt lui est enlevée et Dom Boucherat, abbé de Cîteaux, envoie un religieux enquêter à Maubuisson : l'abbesse le fait séquestrer, mais il réussit à fuir au bout de quatre jours ; l'abbé se rend lui-même à Maubuisson à la fin de décembre 1617 et finit par obtenir un arrêt de la Cour qui l'autorise à faire enfermer Angélique d'Estrées aux Filles Pénitentes de Saint-Magloire à Paris. Une troupe d'archers procède à l'enlèvement d'Angélique le 5 février 1618. Dom Boucherat place la Mère Angélique Arnauld à la tête de Maubuisson. Mais Angélique d'Estrées réussit à s'évader de son couvent ; et, après être restée sept mois cachée, elle fait irruption à l'abbaye de Maubuisson le 10 septembre 1619. Angélique et ses filles se réfugient à Pontoise ; M<sup>me</sup> d'Estrées résiste deux jours et doit prendre la fuite : elle mourra, à ce qu'il semble, à Paris en 1634. La Mère Angélique peut reprendre sa place à Maubuisson.

(70) Il se nomme Dom Sabatier.

(71) « En 1623 », précise Angélique de Saint-Jean. L'abbaye cistercienne du Lys, près de Melun (diocèse de Sens), a depuis 1602, pour abbesse, Charlotte de Cluys, religieuse de Longchamps ; elle prend pour coadjutrice Marguerite-Marie de La Trémoille, puis, quelque temps après, M<sup>me</sup> de Rissé, que la princesse de Condé fait chasser. Les deux religieuses de Port-Royal, Anne Arnauld et Marie Suireau, sont envoyées au Lys pour soutenir M<sup>me</sup> de La Trémoille. Selon la *Gallia Christiana*, Charlotte de Cluys mourra en 1624.

(72) Marie des Anges Suireau (1599-1658), est entrée à Port-Royal le 12 avril 1615 et y a fait sa profession le 16 avril 1617. Après avoir été

envoyée à l'abbaye du Lys le 18 juillet 1623 en compagnie de la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation, elle est abbesse de Maubuisson de 1627 à 1649. De retour à Port-Royal, elle en sera abbesse de 1654 à sa mort, survenue le 10 décembre 1658. La Mère Suireau était la cousine germaine du père de Pierre Nicole (sur la famille Suireau, voir n. 80).

(73) Charlotte de Cluys est morte en 1624.

(74) « En 1627 », écrit Angélique de Saint-Jean.

(75) La Mère Marie-Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, reçue par la Mère Angélique à Maubuisson, est venue, encore novice, avec elle à Port-Royal, où elle fait sa profession et devient maîtresse des novices. Quand Angélique se démet de sa charge d'abbesse en 1630, Marie-Geneviève est élue pour la remplacer le 23 juillet et réélue en 1633 (elle sera abbesse jusqu'en 1636). Elle mourra le 28 mars 1646. Le prénom personnel « elle » désigne, dans la phrase suivante, la sœur Anne Arnauld.

(76) « La Mère Jeanne de Saint-Joseph » (Angélique de Saint-Jean) : religieuse de l'abbaye de Tard au diocèse de Dijon, Jeanne-Françoise de Courcelle de Pourlan, née le 2 avril 1591, est confiée dès son âge de sept ans à sa tante Claude de La Tournelle, abbesse de Tard ; elle entre en 1607 chez les claristes de l'abbaye de la Migette, au diocèse de Besançon, et en 1617 au noviciat de l'abbaye de Tard : elle y prononce ses vœux le 24 juin 1618 et en devient abbesse. Convertie en 1622 par Sébastien Zamet, évêque de Langres, elle fait son « renouvellement » sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran. Elle transfère son abbaye à Dijon le 24 mai 1623. Deux abbeses lui succèdent : Marie de Toulorge, élue le 10 mai 1629 à vingt-six ans, puis, le 14 avril 1632, la Mère Agnès Arnauld. M<sup>me</sup> de Courcelle retourne à Dijon comme abbesse le 6 avril 1637 ; puis, après l'abbatiate de Marthe de La Tournelle, élue le 15 avril 1643, M<sup>me</sup> de Pourlan est réélue abbesse le 20 avril 1646 et meurt le 16 mai 1651 en odeur de sainteté ; la Mère Marie Munier des Anges lui succède le 29 juillet suivant.

(77) En mai 1633 : voir le récit de ces événements, plus bas, aux chapitres 17 et suivants.

(78) Cette division prend sa source dans la manière dont l'abbé de Saint-Cyran dirige les moniales, comme la Mère Angélique le raconte longuement plus loin. L'abbesse fait là sa première allusion à la présence et à l'action de Jean Duvergier de Hauranne (1581-1643) à Port-Royal. En relation avec Robert Arnauld d'Andilly depuis 1620, l'abbé fait une première visite à Port-Royal des Champs le 7 mai 1625 et s'occupe particulièrement de Catherine Marion, mère de Robert et d'Angélique, à partir de son entrée à Port-Royal en 1626 ; mais ce n'est, comme on le verra, qu'en 1634-1635 que Saint-Cyran jouera un rôle de premier plan auprès de la Mère Angélique et au monastère du faubourg Saint-Jacques.

(79) Anne Duvergier de Hauranne, fille de Charles, frère cadet de l'abbé de Saint-Cyran, et d'Elisabeth Hubert, a été baptisée le 31 août 1634 : Jean Duvergier est son parrain. Orpheline de père, elle est placée comme pensionnaire à Port-Royal en 1639, mais sa famille veut la reprendre : un procès s'engage. Étonnamment précoce et pieuse, Anne correspond avec l'abbé incarcéré à Vincennes. Craignant de devoir quitter Port-Royal, elle tombe malade et meurt le 13 décembre 1641.

(80) Ainsi qu'on l'a vu (note 72), la Mère Marie des Anges Suireau entre à Port-Royal en 1615. Elle y est suivie de sa sœur aînée, religieuse sous le nom de Marguerite-Prisque de l'Ascension (elle meurt au monastère de Paris le 3 février 1655), et de sa propre mère, Marie Fresnot, en religion Marie de Sainte-Nathalie, morte converse à Port-Royal le 20 octobre 1625.

(81) Fille naturelle de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et d'Anne-Marie Bohier, et sœur de Louise de Bourbon-Soissons, duchesse de Longueville, Charlotte de Soissons est religieuse à l'abbaye de Fon-

tevrard (elle y a pris le voile le 3 juillet 1603 à sept ans) quand elle est pourvue de l'abbaye de Maubuisson ; elle s'y rend dans la première quinzaine de février 1622 et y succède en 1623, comme abbesse, à la Mère Angélique Arnauld ; elle y meurt le 28 décembre 1626. M. de Longueville est Henri d'Orléans, duc de Longueville : il se marie d'abord le 11 avril 1617 avec Louise de Bourbon (leur fille Marie épousera Henri de Savoie, duc de Nemours) ; Louise meurt le 9 septembre 1637. M. de Longueville se remariera le 2 juin 1642 avec Anne-Geneviève de Bourbon (1619-1679), la fameuse duchesse de Longueville, bien connue pour son engagement dans la Fronde et, plus tard, pour son dévouement à la cause de Port-Royal. Le duc de Longueville mourra en 1663. Sur la marquise de Maignelay, voir n. 42.

(82) Il pourrait s'agir, selon Louis Cognet, *Relation*, p. 187, de la sœur Suzanne du Saint-Esprit de La Roche, sur laquelle on reviendra plus bas (notes 95 et 200).

(83) La Mère Marie des Anges est installée à Maubuisson en janvier 1627 : la Mère Agnès Arnauld demeure près de six mois à ses côtés.

(84) Il s'agit de Catherine-Angélique d'Orléans.

(85) Le 9 septembre 1637.

(86) Philippe Cospéau (1571-1646), successivement évêque d'Aire (de 1607 à 1621), de Nantes (1621-1636) et de Lisieux.

(87) Après Marie des Anges Suireau et Suzanne de Hennin-Liétard, abbesse de Maubuisson de 1648 à sa mort le 6 novembre 1652, Catherine-Angélique d'Orléans, qui est abbesse de Saint-Pierre de Reims depuis 1645, est mise à la tête de Maubuisson le 8 juin 1653 ; elle meurt le 16 juillet 1664.

(88) La sœur Eustoquie de Brégis compose en 1685, à partir des mémoires fournis par la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf, un livre sur les difficultés rencontrées par la Mère Marie des Anges ; le livre sera revu par Pierre Nicole et publié sous le titre : *Modèle de foi et de patience dans toutes les traverses de la vie et dans les grandes persécutions ou Vie de la M. Marie des Anges (Suireau), abbesse de Maubuisson et de Port-Royal*, s.l., 1754.

(89) Les guerres civiles de la Fronde.

(90) C'est-à-dire des réfugiés irlandais.

(91) Comparer tout ce passage sur la Mère Marie des Anges Suireau avec ce qu'en dit la Mère Angélique dans une lettre qu'elle adresse à la reine de Pologne le 5 février 1655 (lettre citée plus bas en appendice).

(92) L'abbé de La Charmoye se nomme Etienne Mauguier : il mourut en 1637 (voir n. 49).

(93) Dom Vaussin, supérieur général de Cîteaux, « hommes des plus intransigeants » (L. Cognet).

(94) La sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

(95) « Sœur Suzanne du Saint-Esprit de La Roche », précise Angélique de Saint-Jean : cette religieuse fait sa profession en 1626 (voir n. 82, 200).

(96) « M<sup>me</sup> l'abbesse d'Argensoles », écrit Angélique de Saint-Jean (voir n. 202).

(97) « L'abbaye du Lieu-Dieu », note Angélique de Saint-Jean : la sœur Suzanne en sera abbesse en 1648, avant de succéder à la Mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Maubuisson, démissionnaire, en octobre 1648 ; elle le reste peu de temps.

(98) L'abbé de Châtillon est Octave Arnolfini, d'une famille originaire d'Italie, nommé en 1598 abbé commendataire, puis, en 1602, abbé régulier de La Charmoie au diocèse de Châlons ; il s'associe à la réforme de l'ordre de Cîteaux et devient abbé de Châtillon (diocèse de Verdun) en février 1605. L'abbé de Saint-Cyran lui apportera son appui. En 1627,

Octave Arnolfini prend comme coadjuteur son neveu Joseph Arnolfini ; il mourra à l'abbaye de Preuilly en 1641 et sera inhumé à l'abbaye de Châtillon.

(99) La Mère Marie des Anges, abbesse de Maubuisson, est de retour à Port-Royal de Paris le 20 octobre 1648 : Angélique, abbesse de Port-Royal depuis 1642, vient d'être réélue pour six ans le 4 octobre. Le 26 novembre 1654 (et non le 26 « décembre », comme l'écrit par erreur plus loin la Mère Angélique), la Mère Marie des Anges succèdera à Angélique. Depuis le 13 mai 1648 des religieuses de Port-Royal se sont réinstallées à l'abbaye des Champs ; mais, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, les deux monastères sont dirigés par une seule abbesse, qui réside ordinairement à Paris.

(100) Angélique d'Estrées fut obligée par Nicolas Boucherat de quitter Maubuisson au début de février 1618 et enfermée aux Filles Pénitentes de Saint-Magloire à Paris (voir n. 69).

(101) Lors de son départ pour Maubuisson, Angélique laisse à Port-Royal Catherine Dupont comme prieure et la Mère Agnès comme sous-prieure.

(102) « Ma sœur Isabelle-Agnès de Châteauneuf : elle n'avait que dix neuf ans », précise Angélique de Saint-Jean (sur cette religieuse, voir la note 58).

(103) Saint François de Sales vient à Paris au début de novembre 1618.

(104) « M. de Bonneuil, qui était lors introducteur des ambassadeurs », note Angélique de Saint-Jean : René de Thou, seigneur de Bonneuil, est en effet l'introducteur des ambassadeurs à l'hôtel des Ambassadeurs, où réside saint François de Sales ; ce dernier confirme la jeune religieuse Marie de Thou le vendredi de la semaine de Pâques 1619 ; elle devient religieuse à Port-Royal sous le nom de Marie-Angélique de Saint-Paul et y meurt en 1657. M. de Bonneuil est un ami de la famille Arnauld et de Dom Eustache de Saint-Paul.

(105) Le texte complet de cette lettre du 25 mai 1619 de saint François de Sales se trouve dans l'édition des *Visitandines*, t. XVIII, p. 378. L'évêque retournera plusieurs fois à Maubuisson.

(106) Cet entretien semble avoir eu lieu le 17 juillet 1619, celui de saint François et de la Mère Agnès dans la deuxième quinzaine du même mois. Le roi Louis XIII accorde le brevet de la coadjutorerie à la Mère Agnès ce mois-là, mais les bulles pontificales ne sont expédiées de Rome qu'en septembre 1620 (B.N., *f. fr.*, 15806) : la Mère devient coadjutrice le 6 septembre, en présence d'Angélique.

(107) Cette lettre de l'évêque de Genève est perdue, semble-t-il.

(108) Du 25 août au 2 septembre 1619.

(109) Il s'agit de l'ordre de la Visitation, qu'il a fondé à Annecy en 1610 avec sainte Jeanne de Chantal (1572-1641).

(110) Angélique est en relation avec un grand nombre de spirituels de son temps : voir la correspondance qui lui est adressée, à la B.N., *f. fr.*, 17808.

(111) L'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine du Mont de Semnoz, près d'Annecy, fondée en 1179, est transférée à Rumilly par saint François de Sales.

(112) L'amitié et les relations de la Mère Angélique et de sainte Jeanne de Chantal durent de 1619 à 1641. Angélique fait deux séjours à la Visitation : en septembre 1620 et en 1622.

(113) Saint François de Sales quitte Paris le vendredi 13 septembre 1619 ; il mourra à Lyon le 28 décembre 1622.

(114) « M<sup>me</sup> de Soissons » (Angélique de Saint-Jean) : voir n. 81 ; elle arrive à Maubuisson en février 1622 et succède à Angélique l'année suivante.

(115) Voir dans la collection Théméricourt de la Bibliothèque de Port-Royal une lettre de Dom Boucherat ordonnant de recevoir même sans dot des religieuses pour renouveler Maubuisson.

(116) Dom Boucherat.

(117) Antoine Arnauld l'avocat meurt le 29 décembre 1619.

(118) « Le P. Binet, jésuite, en était un », écrit Angélique de Saint-Jean : Etienne Binet (1569-1639), devient membre de la Compagnie de Jésus en 1590, après avoir fait ses études au collège de Clermont ; ami de saint François de Sales, il est provincial de Paris, de Lyon et de Champagne. Angélique et sa mère quittent Maubuisson et passent par Paris, tandis que, le vendredi 3 mars, « les trente-deux filles vinrent droit de Maubuisson à Port-Royal », dit la Mère Angélique à Antoine Le Maître, son neveu (*Mémoires*, 1742). L'abbesse serait retournée plutôt le 11 mars, qui, en 1623, tombait un samedi.

(119) Blanche de Castille, mère de saint Louis, avait fondé l'abbaye de Maubuisson en 1241.

(120) Une lettre du P. Suffren, datée du 19 juin 1623 (B.N., *f. fr.*, 17808), parle de quatre religieuses de l'abbaye du Paraquet, du diocèse d'Amiens, qui se nomment : Marie de Bétisy, Madeleine Pezéz, Charlotte de Neufville et Catherine Butaye ; elles sont professes et âgées de vingt-trois ou vingt-quatre ans ; on ne sait ce qu'elles sont devenues. Une cinquième, Marie de Saint-François Grimoult, amie d'un jésuite, le P. Colombeau, vient aussi à Port-Royal en 1623 : elle meurt le 13 juin 1655, et non le 23 mars 1625 (voir ce qu'en dit la Mère Angélique dans ses souvenirs, *Mémoires*, t. II, p. 38). Les noms des trois religieuses venant de Saint-Antoine des Champs de Paris ne semblent pas être connus (voir L. Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales, 1618-1626*, p. 181).

(121) Le revenu de Port-Royal, se montant théoriquement à six mille livres, est prévu pour nourrir une vingtaine de religieuses.

(122) L'insalubrité du vallon de Port-Royal des Champs est bien connue. Au printemps de 1623, les religieuses subissent une grave épidémie. Après leur installation à Paris, les Solitaires assainiront le domaine avec d'importants travaux de drainage.

(123) On ignore son nom.

(124) Catherine Arnauld, séparée d'Isaac Le Maître depuis 1616, tombe malade pendant le séjour qu'elle fait aux Champs avec sa mère à l'automne 1623.

(125) On en ignore le nom.

(126) Il meurt en septembre 1640 : il est inhumé le 12 septembre dans le cimetière huguenot des Saints-Pères.

(127) Les pièces originales de la transcription de la maison sont à la B.N., *f. fr.*, 15806.

(128) Il s'agit de Robert de Romain, seigneur de Fontaines, originaire du diocèse de Meaux et professeur de théologie ; sa propriété, l'hôtel de Clagny, est située en haut du faubourg Saint-Jacques, en bordure de la rue de la Bourbe. L'acte de vente, du 19 juillet 1624, est aujourd'hui aux Archives Nationales : voir Jean Mesnard, *Chroniques de Port-Royal*, 40, 1991, p. 215 et suiv. L'achat est fait par M<sup>me</sup> Arnauld, qui donne la maison aux religieuses. La Mère Angélique et dix-huit compagnes s'y installent le dimanche 29 mai 1625, jour du Saint-Sacrement.

(129) On ne sait de qui il s'agit.

(130) L. Cognet avance sans doute à tort le nom de Jérôme Bignon, avocat général, puisque cet ami de l'abbé de Saint-Cyran et de Port-Royal ne mourra que le 7 avril 1656, alors que la Mère Angélique dit explicitement : « tout au commencement de nos affaires... ».

(131) « M<sup>re</sup> Sébastien Zamet, évêque de Langres », note Angélique de Saint-Jean. Sainte Jeanne de Chantal a parlé à Angélique, en avril-mai

1622, de Zamet et du monastère du Tard, dont les religieuses ont été transférées par ses soins à Dijon le 24 mai 1623.

(132) Les nouvelles bulles, dont la Mère Angélique a déjà parlé plus haut (voir le début du chap. 4), sont datées du 23 novembre 1609 (l'original est à la B.N., f. fr., 15805).

(133) La Mère Angélique en parle à plusieurs reprises dans ses souvenirs rapportés par Antoine Le Maistre.

(134) Dom Largentier, qui est un ami d'Antoine Arnauld l'avocat.

(135) Angélique renouvelle ses vœux le 7 mai 1610.

(136) Ce renouvellement a lieu, semble-t-il, au début du carême 1626, en février ou mars. Le 26 février, Angélique a remis l'habit de novice à sa mère, qui devient en religion sœur Catherine de Sainte-Félicité.

(137) « M<sup>me</sup> de Pontcarré » (Angélique de Saint-Jean), c'est-à-dire Marie Le Prévost de Saint-Germain, qui a épousé en 1612 Nicolas Camus de Pontcarré, dont elle se sépare par la suite, et qui, reçu conseiller à Paris en 1598, puis conseiller d'Etat, mourra sous-doyen du Parlement en 1645. Elle semble être entrée à Port-Royal à la fin de décembre 1626. Elle conduit la Mère Agnès à l'abbaye du Tard de Dijon, y passe quelque temps et en revient avec la Mère de Poulran et la sœur Marguerite de La Croix. M<sup>me</sup> de Pontcarré quittera le monastère en 1639 et mourra à Issy dans sa maison le 15 août 1644 ; voir la *Relation de ce que M<sup>me</sup> de Pontcarré fit à Port-Royal depuis qu'elle entra comme bienfaitrice jusqu'à sa sortie, par la Mère Marie-Dorothee de l'Incarnation Le Conte*, dans les *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 495-507.

(138) La première pierre en est posée le 21 janvier 1628 (voir Jean Mesnard, *Chroniques de Port-Royal*, 40, 1991, p. 218).

(139) « M. Boucherat » (Angélique de Saint-Jean), mort le 8 mai 1625.

(140) « M. Nivelles » (Angélique de Saint-Jean) : Pierre Nivelles est élu abbé de Cîteaux et supérieur général de l'ordre cistercien le 3 novembre 1625 : il est opposé à la réforme.

(141) « M. Maugier » (voir n. 49).

(142) Il s'agit des religieuses de Tard.

(143) Conversation du début de l'année 1626, semble-t-il.

(144) « M. L'Argentier », note Angélique de Saint-Jean : la Mère Angélique commet une erreur puisque Dom Largentier est mort avant Dom Boucherat ; abbé de Clairvaux depuis la fin de 1596, Denis L'argentier reçoit la bénédiction abbatiale le 2 février suivant et meurt le 25 octobre 1626 ; son neveu, Claude Largentier, nommé coadjuteur en 1621, lui succède et mourra le 7 septembre 1653 à soixante-dix ans.

(145) « M. Féron » (Angélique de Saint-Jean) : il s'agit en fait de Blaise Le Féron, originaire du diocèse de Chartres, docteur de Sorbonne, qui part à la fin de novembre 1626 pour Rome, où il arrive en février 1627. Il est l'un des approbateurs de *La Théologie familière* de l'abbé de Saint-Cyran, avec lequel il est très lié. Il deviendra chanoine et vicaire général de Chartres, abbé de Saint-Laumer de Blois, charge dont il se démet en 1658, un an avant sa mort.

(146) Le bref qui fait passer Port-Royal sous l'autorité de l'évêque est du 15 juin 1627 ; la bulle instituant l'ordre du Saint-Sacrement du 11 août suivant.

(147) « M<sup>me</sup> Bardeau », note Angélique de Saint-Jean : il s'agit de Marie de La Chartre, épouse de M. Bardeau, secrétaire du Conseil ; elle meurt le 6 novembre 1628. Son exécuteur testamentaire est son frère, Georges Crichant, prêtre ami de Port-Royal.

(148) « M<sup>me</sup> Feu » (Angélique de Saint-Jean) : il s'agit peut-être de la sœur d'une religieuse de Port-Royal, Marie des Anges, qui, grièvement blessée à la tête par une bûche, sera guérie miraculeusement et mourra le 21 octobre 1646.

(149) Voir plus haut n. 75.



(150) « La Mère Jeanne de Saint-Joseph de Pourlan », précise Angélique de Saint-Jean.

(151) Le départ des religieuses pour le monastère du Tard se fait probablement en octobre 1626.

(152) Angélique de Saint-Jean donne les précisions suivantes à cet endroit de la *Relation* : « Elle dit à la reine que cette grâce que lui demandait M<sup>me</sup> de Port-Royal ne tirerait point à conséquence, et qu'il se trouverait peu d'abbeses en France qui, ayant plusieurs religieuses fort capables et des nièces, penseraient à quitter une abbaye pour la mettre en élection. M. d'Andilly sollicitait aussi de son côté cette faveur que désirait la Mère Angélique. Et le monde se moquait qu'il prît tant d'intérêt à une chose qui était contraire aux intérêts humains de sa famille, et qu'il fit, pour perdre l'espérance d'une abbaye, ce que les autres font pour en briguer pour leurs enfants ». (Il existe quelques variantes dans les copies de la *Relation* de la Mère Angélique ; nous avons retenu, comme pour l'ensemble du texte, la remarque de la B.N., notée en marge, alors que, par exemple, le ms. 26 de la Bibliothèque de Port-Royal l'intègre dans le texte).

(153) Le 20 février 1629.

(154) « 23 juillet 1630 », précise Angélique de Saint-Jean.

(155) « La Mère Jeanne de Saint-Joseph, qui avait quitté l'abbaye de Tard pour la mettre en élection » (Angélique de Saint-Jean).

(156) « De Tard » (Angélique de Saint-Jean). Les pièces originales concernant ces démissions et cette élection sont à la B.N., *f. fr.*, 15805 ; Geneviève est revenue du Tard à Port-Royal au début de juillet 1630.

(157) « C'était des Pères de l'Oratoire », écrit Angélique de Saint-Jean : ils avaient été introduits à Port-Royal par leur ami Sébastien Zamet, évêque de Langres. On compte parmi eux Charles de Condren (1588-1641) et Claude Séguenot (1596-1676) : le premier, prêtre en 1614 et oratorien depuis 1617, séjourne de la Pentecôte 1619 au mois de février 1620 dans la ville de Langres, où il est pendant quelques mois vicaire général de Zamet ; Condren sera élu supérieur général de l'Oratoire après Pierre de Bérulle, mort en octobre 1629, et se liera avec l'abbé de Saint-Cyran, dont il se séparera par la suite. Le P. Séguenot, oratorien en 1624 et prêtre en 1626, est arrêté à Saumur le 7 mai 1638, enfermé à la Bastille le 14, le jour même où l'abbé de Saint-Cyran est conduit à Vincennes.

(158) Note de la Mère Angélique de Saint-Jean : « Une chose qui fit grand peine à la Mère Angélique fut qu'aussitôt après l'élection les nouvelles Mères vinrent lui demander où elle avait pris trois filles qui étaient dans la maison et dont la charité de la Mère s'était chargée pour les tirer du péril. Elles lui dirent qu'elles étaient résolues de les renvoyer d'où elles étaient venues et qu'elles étaient à charge de la maison. Cela fut si sensible à la Mère que, quoiqu'elle n'en voulût faire aucune plainte, elle en pleura tant en secret devant Dieu que ses yeux et son visage découvrirent son cœur. On s'aperçut bien qu'on l'avait touchée dans ce qu'elle avait de plus sensible. Et ainsi on la pressa et on lui donna le temps de chercher elle-même à bien placer ces pauvres filles ».

(159) Sébastien Zamet.

(160) Projeté dès 1627, le nouvel établissement ne sera établi qu'en 1633. Les lettres patentes de Louis XIII sont accordées en octobre 1630 après la guérison du roi, survenue vers le milieu du mois (il est malade depuis un mois environ à Lyon) ; des amis du Carmel s'y sont pourtant opposés, en particulier Michel de Marillac, garde des Sceaux. L'Institut du Saint-Sacrement s'installera non loin du Louvre, rue Coquillière (probablement à l'angle de la rue du Bouloi).

(161) « Savoir M. l'archevêque de Sens et M. l'évêque de Langres » (Angélique de Saint-Jean) : le premier est Octave de Bellegarde, le second S. Zamet.

(162) Jean-François de Gondi (1584-1654), évêque de Paris depuis 1623, refuse à S. Zamet que la Mère Jeanne de Saint-Joseph de Courcelle de Pourlan prenne la tête de l'Institut du Saint-Sacrement en raison des liens qui unissent cette religieuse à l'évêque de Langres.

(163) La Mère Angélique, supérieure de l'Institut du Saint-Sacrement, s'y installe avec trois religieuses et quatre postulantes de Port-Royal.

(164) L'abbé de Saint-Cyran a fait la connaissance de Robert Arnauld d'Andilly à Poitiers en septembre 1620, et par la suite se met en relation avec M<sup>me</sup> Arnauld.

(165) « En 1623 », note Angélique de Saint-Jean, qui précise ailleurs que la lettre de Saint-Cyran est du 4 juillet : on possède plusieurs copies de cette lettre, qui a pu être précédée cependant d'une autre lettre, à laquelle la Mère Angélique fait peut-être référence dans sa *Relation*.

(166) *Sic*, pour « il », Sébastien Le Bouthillier, abbé de la Cochère, puis évêque d'Aire, sa ville natale, depuis 1621, est un ami de M. d'Andilly et de l'abbé de Saint-Cyran ; il meurt le 17 janvier 1625 à quarante-cinq ans.

(167) L'abbé de Saint-Cyran fait sa première visite à Port-Royal le 7 mai 1625.

(168) Veuve d'Antoine Arnauld l'avocat depuis le 29 décembre 1619, Catherine Marion fait sa profession monastique le 4 février 1629.

(169) « Il lui faisait trouver de l'argent dans ses grands besoins », écrit en marge Angélique de Saint-Jean.

(170) Allusion à Sébastien Zamet et à sa rencontre avec l'abbé de Saint-Cyran.

(171) Angélique de Saint-Jean précise en marge : « Elle parle de la querelle du *Chapelet* du Saint-Sacrement, qui divisa M. de Sens et M. de Langres ». La Mère Angélique Arnauld renvoie elle-même plus loin à la relation composée par sa sœur Catherine Le Maistre et publiée dans les *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 419 et suiv. ; nous possédons aussi un récit de la main d'Angélique de Saint-Jean, *ibid.*, p. 456 et suiv. L'affaire complexe du *Chapelet Secret* commença avec la rédaction d'un petit écrit de piété par la Mère Agnès Arnauld à la fin de 1626 : écrit condamné en Sorbonne en 1633 et vivement attaqué, en particulier par Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui en profitera pour lancer contre l'Institut du Saint-Sacrement une accusation d'hérésie. L'abbé de Saint-Cyran, de son côté, rédige et publie une vigoureuse défense du *Chapelet Secret* et des religieuses. Voir la bibliographie générale indiquée plus haut.

(172) Voir la *Relation sur l'établissement des Filles du Saint-Sacrement et sur le Chapelet Secret*, B.N., 8° Ld 156 l.

(173) « De Tard » (Angélique de Saint-Jean).

(174) Allusion à la Relation écrite par Catherine Le Maistre.

(175) La Mère Agnès a remis une copie du *Chapelet Secret* à l'oratorien Charles de Condren ; et, dans les temps qui suivirent, plusieurs copies furent faites et distribuées à diverses personnes. La Mère Marie des Anges Suireau emporte l'une de ces copies en partant pour Maubuisson le 7 janvier 1627 ; une autre est envoyée à S. Zamet à Langres ; d'autres sont communiquées à M<sup>me</sup> de La Trémoille, abbesse du Lys, à la duchesse de Longueville, à la Mère Marie de Jésus Nau, sous-prieure du Carmel de la rue Chapon à Paris.

(176) Angélique de Saint-Jean apporte cette précision : « M. de Saint-Cyran disait qu'il avait passé quatre heures à examiner cet écrit avec un esprit de censeur, sans y pouvoir rien trouver qui ne fût bon et soutenable ».

(177) « M. l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde » (Angélique de Saint-Jean) : il consulte les docteurs de Sorbonne, qui condamnent le *Chapelet Secret* le 18 juin 1633, et s'adresse à André Duval, supérieur du Carmel, et à sept de ses amis, hostiles à l'Institut du Saint-Sacrement.

Bellegarde défère le petit écrit à Rome, qui ne le condamne pas et se contente de demander sa suppression, et le fait attaquer par le jésuite Etienne Binet.

(178) « M. de Langres » (Angélique de Saint-Jean), Sébastien Zamet, qui est en mauvais termes avec l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi.

(179) Angélique commente ainsi ce passage : « M. de Langres et la Mère Jeanne firent tout ce qu'ils purent par leurs amis pour empêcher ce dessein de renvoyer les Mères de Dijon, et, n'ayant rien pu gagner sur l'esprit de M. de Paris, ils prirent, pour prétexte de différer, que le monastère n'avait pas alors de quoi faire la dépense de ce voyage. M. de Paris, qui le voulait, quoiqu'il fût lui-même assez incommodé, envoya six cents écus pour cela, de sorte qu'il n'y eut plus d'excuse, et il fallut partir » ; cette note d'Angélique est inscrite dans la marge du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, alors qu'elle est intégrée dans le corps du texte du manuscrit 26 de la Bibliothèque de Port-Royal. Selon L. Cognet, dans son édition de la *Relation*, n. 174, « une lettre inédite de M. Le Blanc à la Mère Angélique, B.N., f. fr., 17808, prouve que ce transfert eut lieu en septembre 1633, bien que l'on ait parfois donné la date de 1635 ».

(180) En novembre 1633, semble-t-il.

(181) Il s'agit de trois prêtres qui font partie de l'entourage du P. de Condren, sans être oratoriens : Denis Amelote (1609-1678), docteur de Sorbonne, ami du deuxième supérieur général de l'Oratoire, dont il écrira et publiera la première vie (il entrera à l'Oratoire le 12 mai 1650) ; Balthazar Brandon, abbé de Bassancourt, ordonné prêtre le 21 mai 1633, qui travaille sept ans au séminaire de Saint-Sulpice et meurt en 1640 à la maison d'Institution de l'Oratoire ; et Alphonse de Halluin de Wailly, abbé de Séry, qui sera le premier supérieur du séminaire d'Amiens à sa fondation. La Mère Angélique les accuse un peu plus loin d'avoir participé à la campagne et aux tracasseries contre l'abbé de Saint-Cyran (voir n. 220).

(182) L'abbé de Saint-Cyran semble avoir commencé à confesser au Saint-Sacrement au début de 1635 ; les religieuses font leur renouvellement et se privent de communier pendant tout le carême, jusqu'au Jeudi-Saint, 5 avril 1635 ; la Mère Angélique s'en prive jusqu'au 15 août suivant.

(183) L'une est Anne de Jésus de Foissy de Chamesson, dont Angélique va parler plus bas ; l'autre est une sœur converse venue de l'abbaye de Tard. Il y a alors aussi au monastère quatre religieuses de Port-Royal : Angélique, Marguerite de la Sainte-Trinité de Mauroy, Agnès de la Mère de Dieu de Chouy, Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld, et plusieurs postulantes, dont Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny (voir n. 185) et Anne de la Nativité Hallé.

(184) M<sup>me</sup> de Chamesson, issue d'une famille du diocèse de Langres, orpheline de père, a été confiée par sa mère à Sébastien Zamet. Les religieuses prennent chacune leur « tour de l'assistance » pour adorer le Saint-Sacrement.

(185) Charlotte Séguier d'Autry, femme de Jean de Ligny, est la sœur de Pierre Séguier (1588-1672), chancelier, et de la Mère Jeanne de Jésus, prieure du carmel de Saint-Denis, puis de celui de Pontoise. La fille de Charlotte entre comme postulante à l'Institut du Saint-Sacrement en 1633, puis devient religieuse de Port-Royal sous le nom de Madeleine de Sainte-Agnès ; elle sera abbesse de Port-Royal du 12 décembre 1661 à 1669 et mourra le 11 mai 1675.

(186) « En 1636 » (Angélique de Saint-Jean) : M<sup>me</sup> de Ligny décède le 18 janvier, ainsi que le précise un peu plus bas la même Angélique

dans une note marginale du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, qui ajoute : « Elle s'appelait Charlotte Séguier ».

(187) La Mère Angélique renvoie là aux interrogatoires et aux mauvais traitements subis par l'abbé de Saint-Cyran pendant son emprisonnement (voir n. 220).

(188) « M. de Paris, M. de Sens, M. de Langres » (Angélique de Saint-Jean), c'est-à-dire Jean-François de Gondi, Octave de Bellegarde et Sébastien Zamet. Sur l'attitude de M. de Bellegarde au sujet du Chapelet Secret, dont il va être question plus loin, voir les notes 171 et suivantes.

(189) « M. de Sens », (*id.*) et, un peu plus bas, à propos du deuxième évêque : « M. de Langres » (*id.*).

(190) « M<sup>lle</sup> de Chamesson, chanoinesse de Remiremont » (*id.*) : voir plus haut n. 184.

(191) Cette décision de M<sup>lle</sup> de Chamesson daterait de l'été 1635. Après avoir été malade au printemps précédent, Zamet revient en octobre ou novembre suivant à Paris.

(192) Abbé non identifié.

(193) « Ramentevoir », c'est-à-dire « faire souvenir ».

(194) C'est-à-dire toujours M<sup>lle</sup> le Chamesson.

(195) La Mère Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, qui avait été réélue abbesse de Port-Royal le 23 juillet 1633.

(196) Le « 10 février 1636 », précise Angélique de Saint-Jean : c'est Dominique Séguier (1593-1659), évêque d'Auxerre, puis de Meaux, et Jean-Baptiste de Contes, chancelier de Notre-Dame (il mourra en 1679), qui, à l'insu de S. Zamet, se sont chargés des opérations : amener la Mère Geneviève au Saint-Sacrement et conduire la Mère Angélique, qui retourne à Port-Royal de Paris. Angélique y devient maîtresse des novices et leur donne un confesseur choisi par Saint-Cyran : Antoine Singlin ; la Mère Agnès Arnauld sera élue abbesse de Port-Royal le 19 septembre suivant.

(197) Le 21 mai 1636.

(198) M<sup>lle</sup> de Chamesson quitte l'Institut du Saint-Sacrement le 1<sup>er</sup> ou 2 juin 1636.

(199) Cette prise d'habit, présidée par Jean-François de Gondi, devenu seul supérieur, a lieu le 16 septembre 1636.

(200) La sœur Suzanne du Saint-Esprit de La Roche est tout acquise aux cisterciens : elle quitte Port-Royal en novembre 1635 (voir n. 82, 95).

(201) Jean Jouhaud, abbé de Prières, au diocèse de Vannes.

(202) « M<sup>me</sup> d'Argensoles », précise Angélique de Saint-Jean : voir n. 96.

(203) Il s'agit de Jean Jouhaud.

(204) « Saint-Aubin » (Angélique de Saint-Jean) : ce voyage de la Mère Angélique se situe à la fin de l'été 1629. La prieure de ce monastère de Normandie, établi en 1200 par Hugues de Gournay, tout près de Gournay, au diocèse de Rouen, est, depuis 1625, Françoise de la Trinité de Martainville : elle séjourne à Port-Royal au cours de l'hiver 1628-1629 avec quatre de ses religieuses. La Mère Agnès Arnauld avait elle-même passé une partie de l'été 1626 à l'abbaye de Gomerfontaine dans le même diocèse normand.

(205) « En 1629 » (Angélique de Saint-Jean).

(206) M<sup>me</sup> du Plessis-Mornay de Villarceaux, abbesse de Gif.

(207) La sœur Jeanne de Courcelle de Pourlan (n. 76).

(208) La Mère Agnès quitte le monastère du Tard au début de novembre 1635. Elle n'a pas revu Angélique depuis six ans (elle était partie en septembre 1629).

(209) La Mère Geneviève Le Tardif, à laquelle la Mère Agnès succédera le 19 septembre 1636.

(210) La Mère Agnès, qui n'a rencontré l'abbé de Saint-Cyran qu'une seule fois à Port-Royal des Champs, dix ans auparavant, le voit seule

ment à trois reprises au début de décembre 1635 et se met alors sous sa direction.

(211) Marie Le Prévost s'est séparée de son mari, Nicolas Camus de Pontcarré, et s'est retirée à Port-Royal de Paris comme dame pensionnaire ; elle recevait beaucoup dans son parloir (voir n. 137).

(212) « Le P. Vignier », note Angélique de Saint-Jean : calviniste converti originaire de Blois, Jérôme Vignier entre à l'Oratoire le 13 mars 1630 à la maison de la rue Saint-Honoré (il a vingt-quatre ans) ; il se fait connaître par la suite comme opposant à l'abbé de Saint-Cyran et comme historien aux méthodes et à l'intégrité douteuses ; il mourra à la maison oratorienne de Saint-Magloire le 14 novembre 1661.

(213) « Ma sœur Marie-Claire » écrit Angélique de Saint-Jean : voir la relation de cette dernière sur la vie de sa tante Marie-Claire dans les *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. III, p. 419-486.

(214) Antoine Singlin (1607-1664), fils d'un marchand de vin, est un ancien disciple de M. Vincent. D'abord catéchiste à la Pitié, où sa mère s'est retirée après son veuvage, il vient à Port-Royal pour la première fois en mars 1636 : il est prêtre depuis peu de temps. Il consacre sa vie aux Petites Ecoles de Port-Royal, aux deux abbayes de Paris et des Champs, comme directeur et confesseur des religieuses, et aussi de nombreux solitaires et amis de Port-Royal.

(215) Jean Duvergier de Hauranne part pour son abbaye de Saint-Cyran en Brenne vers le 4 octobre 1636 et en revient vers le 10 décembre suivant. Il célébrera la messe du 25 décembre à Port-Royal de Paris.

(216) Agnès est élue abbesse de Port-Royal le 19 septembre 1636 : le vicaire général Le Blanc préside la cérémonie. Au début de novembre, elle prie Sébastien Zamet de ne plus revenir à Port-Royal, ce qu'il fait (voir la lettre de la Mère Agnès, éd. Rachel Gillet, t. I, p. 96) ; elle écarte du monastère l'oratorien Jérôme Vignier le 4 novembre, après avoir interdit aux religieuses amies de M<sup>me</sup> de Pontcarré de rester groupées autour d'elle.

(217) La sœur Marie-Claire commence à se convertir lors d'une prière qu'elle fait avec son frère Robert Arnauld d'Andilly : complètement transformée le 15 août 1636, elle demande à Saint-Cyran de se charger de sa conscience : ce qu'il n'accepte de faire que le 1<sup>er</sup> février 1638.

(218) « M. de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo », écrit Angélique de Saint-Jean : il se prénomme Achille. Cet ancien ambassadeur de France à Constantinople (1581-1646), devenu oratorien en 1619, est nommé évêque en 1631 : proche de Richelieu, il s'entretient en janvier ou février 1638 de l'abbé de Saint-Cyran et de l'abbaye de Port-Royal avec Sébastien Zamet, évêque de Langres. M. de Saint-Malo obtient de ce dernier qu'il lui dresse un « mémoire » de leur entrevue : mais le mémoire, auquel la Mère Angélique fait une réponse, déçoit Richelieu, ce qui n'empêche pas le premier ministre de Louis XIII de décider l'arrestation de l'abbé de Saint-Cyran. Ce mémoire fut reproduit intégralement dans la quatrième partie de l'*Apologie pour M. l'abbé de Saint-Cyran*, publiée par Antoine Arnauld et Antoine Le Maistre en 1644 : cette quatrième partie, intitulée : *Réponse particulière au mémoire de l'évêque de Langres*, est, comme la troisième, l'œuvre de Le Maistre. La Mère Angélique elle-même rédigea une réponse aux accusations de Sébastien Zamet : elle fut publiée dans les *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 474-495 (relation VIII).

(219) François Le Clerc du Tremblay, plus connu sous son nom de religieux capucin de P. Joseph de Paris (1577-1638), est le conseiller et le confident de Richelieu. Il s'est fâché de manière définitive avec l'abbé de Saint-Cyran au sujet des Calvairiennes de Paris, dont le P. Joseph l'avait fait supérieur en 1622.

(220) Lors d'un conseil réuni à Compiègne le 2 mai 1638, Richelieu, entouré du P. Joseph, du chancelier Séguier et de François Sublet de Noyers, décide l'arrestation de Saint-Cyran. Prévenu par M. d'Andilly et Henri Arnauld, l'abbé refuse de faire à Richelieu une visite de soumission et de prendre la fuite. Le 10 mai, la lettre de cachet contre Saint-Cyran est signée. Le 13 mai, jour de l'Ascension, l'abbé fait encore trois conférences aux Solitaires de Port-Royal ; et, le lendemain, au matin, il est conduit par le chevalier du Guet au bois de Vincennes. Saint-Cyran devait être libéré le 6 février 1643 seulement, après la mort du premier ministre, et mourir huit mois plus tard (voir plus haut les notes 181 et 187). Le 19 mai 1638, les dernières religieuses de Port-Royal quittent l'Institut du Saint-Sacrement pour rejoindre le monastère du faubourg Saint-Jacques.

(221) Le texte de la Mère Angélique se termine sur la remarque suivante, due sans doute à la Mère Angélique de Saint-Jean : « La Mère Angélique de Sainte-Madeleine a fini ici sa Relation ».

## APPENDICE

Extrait de la lettre de la Mère Angélique Arnauld à la reine de Pologne Louise-Marie de Gonzague, le 5 février 1655, dans les *Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld*, Utrecht, t. II, p. 561-563 (lettre à comparer avec le chapitre 9 de la *Relation*).

« Madame,

L'abbesse qui a été élue est la Mère Marie des Anges, qui l'était de Maubuisson, lorsque Madame d'Orléans y était pensionnaire. Je crois qu'il souvient bien à Votre Majesté que cette bonne Mère s'ennuyait fort dans cette grande charge, et qu'il vous plut de prendre de la peine, peu avant que partir de France, pour faire que cette abbaye pût tomber en bonne main. Cela ne s'étant pu faire alors, deux ans après je m'avisai d'une bonne religieuse de céans, qui était abbesse d'une petite abbaye de notre ordre en Bourgogne, et nous fimes en sorte qu'on fit agréer la résignation que lui fit la Mère Marie des Anges.

Elle partit ensuite de Maubuisson pour venir ici, après avoir été vingt-deux ans abbesse, étant très regrettée des religieuses et des pauvres, dont elle était la mère. Car il est incroyable combien elle en a nourris et pourvus de toute sorte : Anglais, Lorrains, Hibernois et Français, en sorte qu'il semblait que Dieu l'avait envoyée là pendant les années de misère, pour subvenir à ses pauvres. La maison ne laissait pas d'être pleine de biens ; mais elle n'a jamais voulu consentir à faire des autels de quarante mille livres, comme on le lui voulait persuader, se contentant qu'il fût dans sa décence, et non pas dans sa magnificence. Sitôt qu'elle n'y a plus été, on a retranché les aumônes, et à peine le revenu suffit-il. Il est arrivé que celle à qui elle avait résigné est morte, et que Madame d'Orléans, qui était abbesse de Saint-Pierre de Reims, et qui avait toujours désiré l'abbaye de Maubuisson, l'a obtenue.

Pour revenir à notre Mère, elle revint avec nous avec autant de joie qu'elle nous avait quittées avec douleur, et plus humble que jamais. Elle nous pria instamment de la remettre au noviciat, et aussi le fimes-nous, car nous la priâmes de prendre soin des novices, pour soulager la Mère Agnès, qui en était maîtresse et avait besoin de secours, y en ayant toujours beaucoup. Je désirais extrêmement qu'elle fût notre abbesse, et enfin Dieu nous a fait cette grâce que j'estime précieuse, et qui nous apportera beaucoup de bénédiction ; car vraiment, Madame, c'est une fille toute parfaite et dans laquelle on ne voit que la grâce de Notre Seigneur agir dans toutes ses actions, mais sur toutes les vertus, son humilité et sa charité excellent. Il est vrai que je n'ai pas plus de repos pour l'extérieur que j'avais, puisqu'elle voudrait que je fisse tout ; mais ce m'en est un bien grand de n'agir que par l'obéissance d'une si bonne Mère [...] ».